

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE À RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS.
M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS
DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

I.

Mœurs des Hurons, obstacle à la conversion de ce peuple.

Nous avons raconté que les Récollets d'abord, et ensuite les Pères Jésuites, avaient établi des missions dans des bourgades Huronnes et s'étaient livrés à mille travaux pénibles pour amener les peuples de ces pays à la connaissance du vrai Dieu. Il serait difficile d'imaginer les difficultés sans nombre qu'ils rencontrèrent, et s'il eût fallu juger de l'établissement de la Foi dans ce pays d'après les vues de la prudence humaine, à peine aurait-on pu trouver un peuple au monde plus difficile à soumettre à l'empire de Jésus-Christ. Les Hurons n'avaient aucun usage des lettres, aucun monument de l'histoire, aucune idée de Dieu créateur du monde, qui le gouverne par sa providence. Ils étaient d'ailleurs si naturellement indépendants, que chez eux les pères n'avaient aucun pouvoir sur leurs enfants, ni les lois du pays sur les uns et sur les autres, qu'autant qu'il plaisait à chacun de s'y soumettre volontairement; enfin il n'y avait, chez les Hurons, aucun criminel dont les biens et la vie ne fussent assurés, eût-il été convaincu d'avoir commis trois ou quatre meurtres, ou même d'avoir trahi sa patrie. Ce n'est pas qu'il n'y eût des lois et des punitions proportionnées aux crimes; mais les coupables ne portaient pas la peine,

c'était au public à satisfaire pour les fautes des particuliers, en faisant des présents ; et encore personne ne pouvait y être contraint, ces sortes de dédommagements, étant toujours fournis par ceux qui voulaient bien y contribuer. Nous avons parlé déjà de l'instabilité de leurs mariages et de la liberté qu'ils croyaient avoir de les rompre et d'en contracter de nouveaux, comme aussi de leurs pratiques superstitieuses, qui s'étendaient presque à toutes les actions de la vie, comme à leurs divertissements, leurs pêches, leurs chasses, leurs trafics, la culture de leurs champs, leurs guerres, leurs conseils, leurs remèdes dans les maladies. De sorte que, la superstition ayant corrompu presque toutes leurs actions communes, il semblait que, pour être chrétiens, ils devaient se priver des choses les plus nécessaires ; en un mot, mourir au monde.

II.

Missions Huronnes établies par les RR. PP. Jésuites.

Malgré ces difficultés, les Pères Jésuites eurent la consolation de voir s'élever, au milieu de cette barbarie, sept petites églises : la première, en leur maison de Sainte-Marie, cinq autres dans les principales bourgades des Hurons, et la septième, composée d'Algonquins. Dans chacune de ces missions on avait construit des chapelles, où l'on invitait les chrétiens à se rendre, au son de la cloche, tant pour la sainte Messe, au lever du soleil, que le soir pour les prières. La plupart se confessaient toutes les semaines, et plusieurs s'approchaient de la sainte Table après s'y être disposés deux ou trois jours auparavant. Enfin, en 1646, quinze Pères Jésuites étaient employés à la conduite de ces missions. Mais le plus grand de tous les obstacles qu'ils rencontraient, c'était la cruauté des Iroquois, également armés contre la religion et la nation Huronne. M. d'Ailleboust, comme Gouverneur général, fit tout ce qu'il put pour secourir ce peuple malheureux. Il y envoya soixante Français et des munitions de guerre ; et toutefois ce secours n'était rien, eu égard aux masses d'Iroquois qui fondaient de toutes parts sur les Hurons, comme on le verra par le récit que nous allons faire, en peu de mots, de ces scènes désolantes.

III.

Hurons massacrés par les Iroquois.—Les PP. Daniel, Brebeuf et Lallemant mis à mort en haine de l'Évangile.

Le 4 juillet 1648, une armée de ces barbares s'étant jetée à l'improviste sur la maison de Saint-Joseph, composée de quatre cents familles, au moment de cette invasion inopinée, des Hurons courent au combat, d'autres prennent la fuite ; au milieu du carnage, le P. Daniel, après avoir baptisé un grand nombre de catéchumènes, par aspersion, est lui-même blessé et tué par les Iroquois, qui jettent son corps dans les flammes ; et pour tout

dire, en un mot, il y eut dans cette action jusqu'à sept cents Hurons massacrés ou faits prisonniers de guerre. Le 16 mars de l'année suivante, environ mille Iroquois, la plupart armés d'arquebuses, que leur donnaient les Hollandais, leurs amis, font irruption, à la pointe du jour, sur le bourg de la mission de Saint-Ignace, dont ils s'emparent ; et, sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes, ils tuent ou font prisonniers tous les Hurons de ce bourg. De là, ils vont attaquer le village de Saint-Louis, qu'ils livrent aux flammes ; des Hurons, au nombre d'environ cinq cents personnes, prennent incontinent la fuite, tandis que les PP. de Brebeuf et Gabriel Lallemant, qui tiennent ferme pour pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés au village, sont pris l'un et l'autre par les Iroquois et expirent dans les plus horribles tourments. La haine de ces barbares à l'égard des missionnaires avait surtout la religion chrétienne pour objet ; comprenant que ces deux Religieux prononçaient le nom de Jésus dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi celui pour lequel ils mouraient, et en vinrent jusqu'à leur mettre, à diverses fois, des tisons enflammés dans la bouche, afin de leur griller la langue. Le P. de Brebeuf expira ainsi, le 16 mars 1649, et le P. Gabriel Lallemant, le lendemain.

IV.

Mort admirable d'un Huron chrétien.

L'un des Hurons chrétiens condamnés aux flammes, se voyant pris et garrotté, se mit à exhorter ses compagnons d'infortune, en leur rappelant les motifs de la Foi, et leur recommandant de souffrir les tourments qui leur étaient préparés, comme devaient le faire des enfants de Dieu, à qui le ciel était ouvert. Les Iroquois, irrités de ses discours, lui défendent aussitôt de prier Dieu et d'animer ses compatriotes ; mais voyant qu'il continuait toujours, ils entrent dans une sorte de rage et lui déclarent qu'il sera tourmenté d'une façon nouvelle s'il ne cesse d'invoquer son Dieu. Insensible à leurs menaces, ce jeune homme se rit de leur fureur et remercie Dieu de la grâce qu'il lui fait de souffrir comme chrétien, et non simplement comme Huron. Il ne démentit jamais cette constance, au milieu des douleurs horribles de son martyre, qui dura trois jours et trois nuits, pendant lesquels il ne cessa de chanter les louanges de Dieu, et continua toujours de la sorte, jusqu'à son dernier soupir.

V.

Catastrophe d'un autre grand nombre de Hurons.

Les Hurons de quinze autres bourgs, apprenant les désastres que nous racontons, prirent le parti d'abandonner leurs cabanes et d'y mettre le feu, dans l'espérance de trouver leur salut au milieu des bois, ou en se réfugiant chez d'autres peuples. Mais un grand nombre, n'ayant pas de

quoi vivre, à cause de la famine, plus cruelle cette année qu'on ne l'avait vue depuis cinquante ans, se virent réduits à manger du gland ou à aller chercher dans les bois des racines pour soutenir leur vie languissante. Quelque dure que fût cette extrémité, les Pères Jésuites se décidèrent, le 15 mai 1649, à mettre eux-mêmes le feu à leur maison de Sainte-Marie, et allèrent se réfugier dans une île appelée par eux de Saint-Joseph, où trois cents familles Huronnes, la plupart chrétiennes, les suivirent, et dont un très-grand nombre périrent l'hiver, la famine exerçant alors plus cruellement ses ravages. Pour surcroît de maux, au commencement de mars 1650, ceux qui restaient encore à Saint-Joseph partent pour aller chercher quelques glands dans les bois, et, lorsqu'ils traversent le lac, les glaces fondant sous leurs pieds, les uns se noient dans ces abîmes, les autres ne s'en retirent que transis d'un froid mortel ; et enfin, le 25 du même mois une armée d'Iroquois tombe sur ces derniers et en fait une cruelle boucherie. Divisant ensuite leurs troupes, les vainqueurs se mettent à la poursuite des autres ; en moins de deux jours, ils trouvent toutes les bandes de ces Hurons dispersées çà et là, éloignées les unes des autres de six à huit lieues ; et de toute cette multitude de fuyards un seul homme s'échappe, qui vient apporter aux PP. Jésuites ces tristes nouvelles.

VI.

Dispersion des restes de la nation Huronne.

Le reste des débris de la nation Huronne, qui put s'échapper, se dissipa de toutes parts ; les uns se jetèrent dans la nation neutre, pensant y trouver un lieu de refuge par sa neutralité, qui jusqu'alors n'avait point été violée par les Iroquois. Comme nous le dirons bientôt, ils furent trompés, dans leur attente. D'autres se dirigèrent vers la Virginie, quelques-uns chez la *nation du Feu*, d'autres dans *celle du Chat* ; un bourg entier se livra à la discrétion des Onnontagués, l'une des cinq nations Iroquoises, et se conserva, par ce moyen, vivant toujours à la Huronne, et les chrétiens gardant ce qu'ils pouvaient de leur religion. Mais le gros de la nation s'étant réfugié chez les *sauvages du Pétun*, les vainqueurs allèrent les y poursuivre, et, le 7 décembre 1649, tombèrent sur le village de St.-Jean, composé de Hurons fugitifs, qu'ils massacrèrent ou emmenèrent captifs, après avoir tué le P. Charles Garnier, leur missionnaire. Enfin le P. Noël Chabanel, autre missionnaire, mourut aussi vers ce temps, tué, dit-on, par un Huron apostat. Le pays des Hurons nourrissait trente ou trente-cinq mille personnes, sur une étendue de dix-sept ou dix-huit lieues seulement, et cette nation, jusqu'alors la plus sédentaire, devint, par les suites de cette guerre funeste, la plus errante de toutes. De trente à quarante mille âmes qu'étaient les Hurons, ceux qui furent tués ou brûlés par les Iroquois n'en faisaient que la plus petite partie ; mais la famine, compagne ordinaire de

la guerre, en ayant fait périr une multitude, “le nombre des morts, écrit le P. Ragueneau, cette même année, est plus grand que celui des Hurons qui ont survécu à la ruine de leur pays.”

VII.

Quelques Hurons chrétiens demandent à se retirer auprès des Français.

Ceux qui étaient restés dans le bourg Saint-Joseph, craignant d'être massacrés à leur tour, supplièrent les PP. Jésuites de trouver bon qu'ils se retirassent près des Français, pour y former une bourgade et y pratiquer en assurance les exercices de la religion. Déjà, l'année précédente, ils avaient conçu ce dessein, et un de leurs capitaines s'était même transporté à Québec pour savoir si les Français de ce poste l'auraient pour agréable et s'ils voudraient les secourir. Après les scènes horribles que nous venons de raconter, les PP. Jésuites de Saint-Joseph, délibérant sur le parti qu'il y avait à prendre, conclurent que la proposition des Hurons était l'unique moyen de salut. “En quelque endroit que nous jetassions notre vue, dit encore le P. Ragueneau, nous étions convaincus que la famine, d'un côté, et la guerre, de l'autre, achèveraient d'exterminer le peu qui restait de Hurons chrétiens; et ce fut un sentiment si général de tous nos Pères, que je ne pus y résister. Le dessein en ayant été arrêté, l'exécution devait en être prompte, de crainte que les Iroquois, entendant ces nouvelles, n'allassent nous tendre des embûches pour nous arrêter en chemin.”

VIII.

Six cents Hurons s'établissent dans l'île d'Orléans près de Québec.

Ils partirent donc, emmenant avec eux trois ou quatre cents personnes, tristes restes de cette nombreuse nation. L'intention de ces Pères était de les conduire et de les établir auprès des Forts Villemarie, des Trois-Rivières ou de Québec. Arrivés à Villemarie, ils furent reçus avec une charité vraiment chrétienne, mais n'y séjournèrent que deux jours, à cause de la crainte de leurs ennemis: “C'est un lieu avantageux pour l'habitation des sauvages, ajoute ce même Religieux; mais étant frontière des Iroquois, que nos Hurons fuient plus que la mort même, ils ne purent se résoudre à y commencer leur colonie.” Enfin, après cinquante journées d'une marche très-pénible, qui ne fut pas sans un grand nombre de naufrages, cette troupe arriva à Québec le 26 juillet de cette année 1650. On établit la nouvelle bourgade dans l'île d'Orléans, où ces Hurons commencèrent à défricher des terres et à se bâtir des cabanes. La première année, on fut obligé de les nourrir et de les aider dans ces défrichements; mais, l'année suivante, 1652, ils recueillirent une assez bonne quantité de blé d'Inde, quoique pourtant tous n'en eussent pas suffisamment pour leur

provision. On construisit aussi une espèce de Fort, une chapelle et une petite maison, pour y loger les missionnaires ; les cabanes des Hurons étaient situées tout auprès de cette maison et protégées par le Fort. Décidés à les défendre contre les Iroquois, les Jésuites employèrent à ces divers travaux les aumônes qu'on leur envoyait de France, ne croyant pas, dans de telles circonstances, pouvoir en faire un usage plus utile au bien de la religion. Enfin d'autres Hurons, ayant appris l'établissement de cette bourgade, s'y retirèrent aussi ; en sorte qu'elle se composa bientôt d'environ six cents âmes, sans parler de cinq cents Hurons qui s'étaient fixés vers le lac Supérieur.

IX.

Hurons fugitifs qui passent à Villemarie.—Réflexions de Mademoiselle Mance.

Pendant toute cette année 1650, on voyait constamment arriver à Villemarie des Hurons, qui fuyaient la cruauté des Iroquois. Chaque bande qui survenait apportait la nouvelle de quelque malheur, d'un village pillé, incendié, d'un Fort perdu, ou d'affreux massacres ; et la vue de tous ces fuyards, aussi bien que le récit de tous ces désastres, étaient, pour les colons de Villemarie, l'annonce certaine des attaques qu'ils devaient avoir à soutenir bientôt eux-mêmes de la part des Iroquois. “ De quel air, dit “ M. Dollier de Casson, pouvaient-ils considérer ces misérables fuyards, “ les voyant ainsi passer et leur raconter leurs désastres ? Ils pouvaient “ bien se dire à eux-mêmes : Si nous, qui ne sommes ici qu'une poignée “ d'Européens, n'opposons une plus ferme et plus vigoureuse résistance “ que ne l'ont faite trente mille Hurons, détruits par les Iroquois, il faut “ nous résoudre à être brûlés aussi nous-mêmes à petit feu, avec tous les “ raffinements de la cruauté la plus inouïe.” Dans ces circonstances si alarmantes, mademoiselle Mance était revenue de France à Villemarie, comme nous l'avons raconté, et voyant passer les fuyards, elle écrivait : “ La ruine des “ Hurons me fit adorer la Providence divine, qui n'avait pas permis qu'à “ Paris je suivisse le conseil qu'on me donnait. A mon retour, j'appris “ que M. Le Moyne, qui avait été envoyé pour conduire du secours vers “ le pays des Hurons, avait été obligé de revenir sur ses pas, les trouvant “ qui descendaient tous, du moins autant qu'il en restait ; car enfin, si les “ Associés de Montréal avaient tourné leurs vues sur les missions Huron- “ nes et fait leurs dépenses pour ce dessein, à quoi tout cela aurait-il “ abouti ? L'état pitoyable où j'avais laissé les Hurons, avant mon départ, “ me faisait compassion ; mais le ciel, qui voulait les humilier, n'a pas per- “ mis que ses serviteurs aient ouvert leur bourse pour un ouvrage qu'il ne “ voulait pas maintenir ; il a choisi Villemarie, qu'apparemment il voulait “ rendre plus solide. Son saint nom soit béni à jamais !”

X.

Les Iroquois attaquent les Français des Trois-Rivières.

“ Les Iroquois menacent toutes ces contrées, écrivait alors le P. Ragueneau. Ils font sentir partout leur barbarie et vont de plus en plus continuant leur rage, non-seulement contre les restes des Algonquins et des Hurons, mais maintenant ils tournent le poids de leur fureur contre nos habitations Françaises.” On comprend quelles devaient être les justes alarmes des colons de Villemarie, alors que, les Hurons étant détruits, ils se voyaient à la veille d’être attaqués eux-mêmes les premiers et investis de tous côtés par ces hordes de barbares. Les Iroquois n’avaient plus, en effet, de cruautés à exercer au-dessus de ce poste, tant parce qu’ils ne voyaient plus de Hurons à détruire, que parce que les fuyards de cette nation s’étaient retirés si avant dans les terres qu’ils ne pouvaient les y poursuivre, par défaut de chasse dans ces pays, ou parce qu’ils n’étaient pas assez adroits à la pêche, pour y vivre par ce moyen. Une bande de vingt-cinq ou trente Iroquois, enflés par le succès de leurs victoires sur les Hurons, eurent bien l’audace d’attaquer, en plein jour, proche des Trois-Rivières, plus de soixante Français, dont ils tuèrent quelques-uns, qui étaient de nos meilleurs soldats, et en blessèrent grièvement d’autres. C’est que ces barbares, à demi-corps dans la boue, dans les marais, et cachés dans les joncs, firent de là leurs décharges, sans qu’on pût les aborder. Mais bientôt, se voyant vivement pressés, ils prirent la fuite, et firent leur retraite en bon ordre, ayant pour leur conducteur et leur chef un Hollandais, ou plutôt le fils d’un Hollandais hérétique et d’une femme païenne.

XI.

Les Iroquois attaquent surtout Villemarie, où ils sont vigoureusement repoussés.

Ce fut surtout vers Villemarie qu’ils tournèrent la face, comme étant le premier objet de leur fureur ; et ce fut là aussi que cette poignée d’Européens fit des coups de valeur héroïque. Nous regrettons de ne pouvoir les rapporter tous en détail : “ La plupart de ces faits d’armes, que je devrais raconter ici, dit M. Dollier de Casson, étant effacés du souvenir de ceux qui m’instruisent, il faut que je me contente de rappeler ceux-là seulement dont la mémoire s’est conservée jusqu’à ce jour, et c’est la seule source où je puisse puiser la matière de cette histoire, qui n’a encore eu aucun écrivain.” Les relations des PP. Jésuites ne nous en ont pas appris les détails ; seulement le P. Ragueneau, dans celle de 1651, en parle de cette manière générale : “ C’est une merveille que les Français de Villemarie n’aient pas été exterminés par les surprises fréquentes des troupes Iroquoises, qui ont été fortement soutenues et repoussées di-

“ verses fois. M. de Maisonneuve a maintenu cette habitation par sa bonne
“ conduite ; la paix y a régné entre les Français avec la crainte de Dieu.”
Cette même année, Marie de l’Incarnation écrivait : “ L’habitation de
“ Montréal a fort à souffrir ;” et, de son côté, la Mère Juchereau ajoute :
“ La bravoure des Français de Villemarie surprit terriblement les sauva-
“ ges en plusieurs occasions, où il se fit des actions de valeur surpre-
“ nantes. Il se passa bien du temps avant que Montréal fût une demeure
“ tranquille ; le voisinage des Iroquois en a troublé la paix pendant bien
“ des années, et ces barbares ont fait souffrir à plusieurs prisonniers des
“ tourments inouis, que les plus cruels tyrans n’avaient pu inventer.” C’est
“ aussi ce que rapporte le P. Le Clercq, Récollet : “ Quoique les Asso-
“ ciés de Montréal n’épargnassent rien pour l’avancement de leur ouvrage,
“ dit-il, et que M. de Maisonneuve le pressât avec beaucoup de soin, on
“ ne peut exprimer combien il fallut soutenir de travaux, d’incommodités
“ et de périls, pour se mettre en défense contre les incursions des sauvages,
“ durant les premiers temps et les années suivantes.” “ Enfin, ajoute la
“ sœur Morin, on a vu plusieurs fois dix hommes de Villemarie, et moins
“ que cela, faire tête à cinquante et quatre-vingts Iroquois, ce qui a acquis
“ aux Montréalistes une grande réputation dans tout le Canada et en
“ France ; et les Iroquois ont avoué plusieurs fois eux-mêmes que trois
“ hommes de Montréal leur inspiraient plus de crainte que six autres
“ d’ailleurs.”

(A continuer.)

BREF DE PIE IX

A

DOM GUÉRANGER.

Nous nous empressons de donner la traduction(1) du Bref que Notre Saint Père le Pape a adressé le 12 de mars à dom Guéranger à l'occasion de ses derniers écrits : " De la Monarchie pontificale, — Défense de l'Eglise romaine." Tous nos lecteurs comprendront l'importance de cet acte pontifical, c'est pourquoi nous ne nous permettrons aucun commentaire :

A notre cher fils Prosper Guéranger, de la Congrégation bénédictine de France, Abbé de Solesmes.

PIE IX, SOUVERAIN PONTIFE,

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est une chose assurément regrettable, cher fils, qu'il se rencontre parmi les catholiques des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complètement imbus de principes corrompus, et y adhèrent avec une telle opiniâtreté qu'ils ne savent plus soumettre avec docilité leur intelligence au jugement de ce Saint-Siège quand il leur est contraire, et alors même que l'assentiment commun et les recommandations de l'Episcopat viennent le corroborer. Ils vont encore plus loin, et faisant dépendre le progrès et le bonheur de la société humaine de ces principes, ils s'efforcent d'incliner l'Eglise à leur sentiment ; se regardant comme seuls sages, ils ne rougissent pas de donner le nom de parti ultramontain à toute la famille catholique qui pense autrement qu'eux.

Cette folie monte à cet excès, qu'ils entreprennent de refaire jusqu'à la divine constitution de l'Eglise et de l'adapter aux formes modernes des gouvernements civils, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du Chef suprême que le Christ lui a préposé et dont ils redoutent les prérogatives. On les voit donc mettre en avant avec audace, comme indubitables ou du moins complètement libres, certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressasser d'après les anciens défenseurs de ces mêmes doctrines des chicanes historiques, des passages mutilés, des calomnies lancées contre les Pontifes romains, des sophismes de tout genre. Ils remettent avec impudence toutes ces choses sur le tapis, sans tenir aucun compte des arguments par lesquels on les a cent fois réfutées.

Leur but est d'agiter les esprits, et d'exciter les gens de leur faction et le vulgaire ignorant contre le sentiment communément professé. Outre le

(1) Empruntée à la *Revue du Monde Catholique*.

mal qu'ils font en jetant ainsi le trouble parmi les fidèles et en livrant aux discussions de la rue les plus graves questions, ils nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. S'ils croyaient fermement, avec les autres catholiques, que le Concile œcuménique est gouverné par le Saint-Esprit, que c'est uniquement par le souffle de cet Esprit divin qu'il définit et propose ce qui doit être cru, il ne leur serait jamais venu en pensée que des choses ou non révélées, ou nuisibles à l'Eglise, pourraient y être définies, et ils ne s'imagineraient pas que des manœuvres humaines pourront arrêter la puissance du Saint-Esprit, et empêcher la définition de choses révélées et utiles à l'Eglise.

Ils ne se persuaderaient pas qu'il ait été défendu de proposer aux Pères en la manière convenable, et dans le but de faire ressortir avec plus d'éclat la vérité par la discussion, les difficultés qu'ils auraient à opposer à telle ou telle définition. S'ils n'étaient conduits que par ce motif, ils s'abstiendraient de toutes les menées à l'aide desquelles on a coutume de capter les suffrages dans les assemblées populaires, et ils attendraient dans la tranquillité et le respect l'effet que doit produire la lumière d'en haut. C'est pourquoi Nous pensons que vous avez rendu un très-utile service à l'Eglise en entreprenant la réfutation des principales assertions que l'on rencontre dans les écrits publiés sous cette influence ; et en mettant à découvert l'esprit de haine, la violence et l'artifice qui y règnent, vous avez accompli cette œuvre avec une solidité, un tel éclat et une telle abondance d'arguments puisés dans l'antiquité sacrée et dans la science ecclésiastique, que, réunissant beaucoup de choses en peu de mots, vous avez enlevé tout prestige de sagesse à ceux qui avaient enveloppé leurs pensées sous des discours dépourvus de raison. En rétablissant la vérité de la foi, du bon droit et de l'histoire, vous avez pris en main l'intérêt des fidèles, tant de ceux qui possèdent l'instruction que de ceux qui en seraient dépourvus. Nous vous exprimons donc Notre gratitude particulière pour l'hommage que vous Nous avez fait de ce livre, et Nous présageons un heureux et très-grand succès au fruit de vos veilles. Comme augure de ce succès, et comme gage de notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec une vive affection la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 12 mars 1870, l'an vingt-quatrième de notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

*Dilecto filio Prospero Guerunger, & Congregatione Benedictina Galliarum,
Abbati Solesmensi.*

PIUS PP. IX.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Dolendum profecto est, dilecte fili, nonnullos esse inter catholicos, qui dum hoc nomine gloriantur, vitialis penitus imbuti principiis adeo præfracte istis adhaerent, ut non modo plane subijcere nesciant intellectum adverso hujus sanctæ Sedis iudicio, communi etiam Episcoporum assensu et commen-

datione roborato ; sed imo consentes, societatis humanæ progressum et felicitatem illis omnino niti, Ecclesiam inclinare conentur ad sententiam suam, seque solum sapere arbitrati, reliquam omnem catholicorum familiam aliter sentientem ultramontanae partis nomine designare non erubescant.

Quam quidem insaniam eo compellunt, ut divinam ipsam Ecclesiæ constitutionem refingere aggrediantur et exigere ad recentiores civilis regiminiis modos : quo supremi Rectoris ei a Christo præpositi facilius deprimant auctoritatem, cujus prærogativas exparescunt. Quamobrem perniciosas quasdam doctrinas sæpius improbatas rudacter in medium proferunt, uti indubias aut saltem plane liberas, corradunt e veteribus earum propugnatoribus captiunculas historicas, mutila scriptorum testimonia, calumnias Romanis Pontificibus affectas, sophismata quævis ; eaque omnia, sepositis omnino solidis argumentis quibus renties explosa sunt, impudentissimi regerunt : eo spectantes, ut animos commoveant, suæque factionis homines et imperitorum vulgus adversus communem cæterorum sententiam inverteat.

Quo sane incepto, præter damnum invecæ perturbationis fidelium, et detractarum ad trivium gravissimarum quæstionum, insipientiam audaciæ parem deplorare cogimur. Num si firmiter cum cæteris catholicis tenerent œcumenicam synodum a Spiritus Sancto regi, sologue ejus assilature definire ac proponere quæ credenda sunt, nunquam in animum indulcerent, vel ea definiri posse, uti de fide, quæ revelata reuera non sunt, aut obsint Ecclesiæ, vel humanas artes impedimento esse posse Spiritus Sancti virtuti, quominus ea, quæ revelata sunt et Ecclesiæ utilia definiantur.

Vetitum certe non ducerent, ea qua decet ratione, proponi Patribus difficultates, quas huic aut illi definitioni obstare arbitrarent, ut lucidior e disceptatione veritas emergeret ; at uno hujus acti studio, prorsus abstinerent ab artibus quibus captari solent in comitiis populi suffragia, tranquillique et reverentes expectarent supernæ illustrationis effectum. Utilissimam igitur operam Ecclesiæ te impendisse censuimus, qui præcipua ex ejusmodi scriptis refellenda suscepisti, eorumque similitatem, violentiam et artes ea soliditate demonstrasti, eo nitore, ea sacræ archaeologiæ scientiæque ecclesiæ copia, ut plurima paucis complexus, præstigium omne sapientiæ abjudicaveris iis, quæ sententias involuebant sermonibus imperitis ; restitutaque veritate fidel, juris, et historiæ, cultis indoctisque fidelibus consulueris. Pergratum itaque tibi ob oblatum volumen profitemur animum ; exitumque faustum et amplissimum ominamur lucubrationi tuæ. Ejus vero auspiciem et paternæ nostræ benevolentiae pignus apostolicam benedictionem tibi peramenter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 11 martii 1870, Pontificatis Nostri anno XXIV.

PIUS PP. IX.

La publication du Bref de Pie IX à Dom Guéranger et celle de la notice Biographique du Rev. Messire Billaudèle nous ont forcé de suspendre les *Tribus Sauvages de l'Amérique méridionale*,—*Le concile et le Jubilé*.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Vingtième Congrégation Générale, Mgr. Puyllat-y-Amigo.—Vingt-et-unième : Vingt-deuxième :—Vingt-troisième : les évêques missionnaires, fin de la discussion sur le troisième chapitre disciplinaire.—Vingt-quatrième : le Petit Cathéhisme, l'*Œuvre par excellence*.—Vingt-cinquième : la mitre de St. Nicolas ; les trois primats ; l'évêque d'Iluesca ; prophéties.—Vingt-sixième : l'épiscopat espagnol. — Vingt-septième : dispositions du Concile par rapport à l'Infaillibilité ;—Vingt-huitième et vingt-neuvième Congrégations.—Les violateurs du secret.—Mémoires en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; Contre les armées permanentes ; Appel en faveur des Israélites.—De la barbe sacerdotale ; L'antiquité de l'usage de se raser dans l'Eglise latine ; Décrets des Papes et des Conciles depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours ; Lettre de Pie IX aux évêques de Bavière.—La prorogation du Concile.—Nouveau règlement—Henri de Riancey.

I.

A l'occasion des fêtes de la Chandeleur le Concile a un instant suspendu ses travaux, mais dès le lendemain, 3 février, il se remettait à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur, et la discussion sur le *schème* troisième de la *vie et de l'honneur des clercs* était reprise là où elle avait été laissée.

Avant de lever la séance, le Cardinal-Légat, premier président, recommanda aux prières de l'assemblée Mgr. Puyllat-y-Amigo, en danger de mort.

Le soir même le prélat expirait dans la soixante-sixième année de son âge. Né en 1804, il fit de brillantes études. A peine promu au sacerdoce, ses talents l'appelèrent à professer la théologie et le droit canon pendant vingt ans.

Les succès qu'il obtint comme professeur attirèrent l'attention de son Evêque qui le nomma Directeur du Grand Séminaire de Vich, sa ville natale, emploi qu'il conserva jusqu'en 1862.

A cette époque Isabelle II ayant entendu parler de son mérite le proposa au Souverain-Pontife pour le siège épiscopal de Lérida.

Doué d'une extrême prudence, il traversa cette époque, l'une des plus orageuses de l'Espagne, en se conciliant l'estime de tous les partis, chose admirable, si l'on se rappelle le rôle que l'épiscopat espagnol a pu remplir jusqu'ici, même dans les affaires politiques.

Cette influence dont l'évêque de Lérida jouissait jusqu'auprès de ses collègues, par l'ascendant de sa science et de ses vertus, il l'exorça, sans trêve ni repos, pour le bien de l'Eglise et de son pays.

Mais ses travaux, ses études avaient usé sa santé : il se rendit néanmoins à Rome, sur l'appel du Souverain-Pontife. Les forces n'ont point répondu au courage. Après deux mois de souffrances, il songea au départ ; des affaires urgentes, d'ailleurs, le rappelaient en Espagne. Le médecin qu'il consulta lui dit : " ce n'est point au voyage d'Espagne qu'il faut songer, Monseigneur, mais à celui de l'éternité."

Le prélat remercia l'homme de l'art et se prépara à la mort. Ses derniers jours furent édifiants comme sa vie entière : un grand concours d'évêques espagnols et étrangers honora ses funérailles.

On s'attendait qu'avec la vingtième Congrégation générale se terminerait la discussion sur le troisième *schème* disciplinaire. Grande fut la surprise lorsque le lendemain, 4 février, les Pères entendirent appeler cinq nouveaux orateurs.

Les Pères n'ont quitté la salle conciliaire que vers une heure, après avoir fixé la réunion suivante au 7 février.

Ce jour, en effet, a eu lieu la vingt-deuxième Congrégation, et, à cette séance, la discussion du troisième *schème* ne s'est point terminée. On espérait n'avoir à entendre qu'un seul orateur, le dernier inscrit, mais dans l'intervalle des trois jours qui avaient séparé cette réunion de la précédente, plusieurs orateurs eurent le temps de se préparer, et se firent inscrire.

La vingt-troisième Congrégation Générale s'es réunie le 8 février. La messe a été célébrée par Mgr. E. Charbonneau, des Missions-Etrangères de Paris, évêque *in partibus* de Iasso, Vicaire-apostolique de Maïssour, dans les Indes anglaises. C'est la première fois, depuis l'ouverture, qu'un évêque célèbre devant le Concile : jusqu'ici on n'avait choisi que des archevêques.

A voir la date de sa préconisation, 1841, ce prélat se trouve être l'un des doyens des évêques missionnaires. " Je ne vous cacherai pas, ajoute le Chroniqueur, l'émotion profonde que j'éprouve en voyant ces vétérans des grandes batailles chrétiennes, brisés avant l'âge par les fatigues de l'apostolat, souvent couverts de nobles cicatrices, et qui profitent de l'intervalle de deux persécutions pour apporter à Rome leur contingent de

lumières et de vertus. Ils sont beaux dans leur obscurité et leur indigence, et je ne sais quel instinct me pousse à baiser la poussière de leur pieds.”

Six orateurs ont parlé dans cette réunion ; personne ne demandant plus la parole, le Cardinal-Président a déclaré que les chapitres disciplinaires, jus- qu'ici discutés seraient envoyés à la Députation de discipline.

Il a ensuite fixé, au 10 février, la réunion suivante, et annoncé que la discussion s'ouvrirait sur le quatrième *schème* : *de Parvo Catechismo, du Petit Catéchisme*.

Ce catéchisme destiné à être mis entre les mains des enfants, a été rédigé sur le modèle du catéchisme de Bellarmin, dont tout le monde connaît la brièveté, la clarté et la solidité. C'est le catéchisme suivi dans les Etats-Romains, et qui par une délicate attention de l'Eglise pour les pauvres, ne se vend que la modique somme d'*un sou*.

Le Président a aussi annoncé que cinquante orateurs s'étaient faits inscrire pour la discussion, cette nouvelle a fait frissonner la vénérable assemblée. Le Cardinal de Anglis a compris le sens de cette puisible manifestation, et il en a profité pour exprimer l'espérance qu'un grand nombre d'orateurs voudraient bien renoncer spontanément à prendre la parole ; avant de sortir deux Prélats firent effacer leurs noms.

II.

Le jour fixé, les Pères se sont réunis comme à l'ordinaire ; sept orateurs ont prit la parole, parmi lesquels Mgr. Dupanloup. Personne, en effet n'était mieux préparé que l'illustre prélat à traiter une question sur laquelle il a, dernièrement, écrit avec tant d'éloquence son bel ouvrage intitulé : *L'Œuvre par excellence, ou Entretien sur le Catéchisme*, ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les ecclésiastiques.

Le 14 février, le temps était affreux ; mais il n'a point empêché les Pères de se réunir pour la vingt-cinquième Congrégation générale.

Un incident qui a été l'objet de bizarres commentaires a signalé cette réunion. Mgr. Melchers, archevêque de Cologne, a célébré la messe, mais au lieu d'arriver à l'autel, mitre en tête, selon le règlement, il est arrivé couvert de la simple barrette ; oubli ou distraction sans doute de la part du prélat, ou de son camérier.

A ce propos on s'est plaisamment rappelé l'histoire de l'évêque de Myre au Concile de Nicée. Saint Nicolas lassé d'entendre Arius vomir mille blasphèmes contre Jésus-Christ ne put contenir son indignation et, saisissant sa mitre, la lança à la face de l'hérésiarque.

L'émotion fut grande dans la sainte assemblée, et quoiqu'on partagea le sentiment du saint évêque, on n'approuva pas la démonstration, et, pour

punition, on condamna le prélat trop prompt, à paraître *sans mitre* au Concile. Vous comprenez maintenant pourquoi, eu Origen, saint Nicolas est toujours peint la tête découverte.

Pareil châtement ne sera point imposé à l'archevêque de Cologne, mais la décision des Pères de Nicée montre jusqu'à quel point, dans un Concile, on respecte la liberté personnelle, même celle des hérétiques.

Après les prières d'usage, le Cardinal-doyen donna connaissance à l'assemblée d'une demande présentée à la Commission des *conflits et controverses* par les archevêques d'Antivari, de Malines et de Salerne. Ces trois prélats réclamaient le rang et les honneurs de primats, s'appuyant sur des bulles et des traditions antiques. La commission, après avoir mûrement examiné ces réclamations a cru devoir y faire droit, non pour toujours, mais pour le temps du Concile seulement ; car aux termes des lettres apostoliques *Inter multiplicés*, du 27 novembre 1869, " Cette concession n'a lieu que pour une fois, et ne peut conférer de droit aux primats, ni préjudicier à autrui.

Le sous-secrétaire du Concile a également communiqué à l'assemblée les demandes adressées à la Commission des *Excuses* par sept ou huit évêques qui désirent retourner dans leurs diocèses, où des affaires urgentes les rappelaient. La discussion sur le *Petit Catéchisme* a été ensuite reprise.

Avant de lever la séance, le Cardinal de Angelis a donné à l'assemblée la triste nouvelle de la mort de Mgr. Gil y Bueno évêque de Huesca, en Espagne, et recommandé l'âme du défunt aux prières de ses collègues. On voit que la mort moissonne dans les rangs du Concile. Le bruit court que la bienheureuse Marie Taïgi, en prophétisant plusieurs détails relatifs au Concile, aurait fixé à quinze, d'autres disent à trente, le nom des Pères qui doivent mourir. " Avouons-le, ajoute la *Correspondance*, cette prédiction n'est pas gaie ; mais à côté de celle-là, il y en a d'autres qui annoncent de grands triomphes pour l'Eglise et le Saint-Siège.

Un autre discours qui n'a pas fait moins de sensation est celui de Mgr. Mabile, évêque de Versailles. Ce discours plein de doctrine a servi de sujet de conversation à toute la ville. Mgr. de la Bouillerie qui parla ensuite s'est plu à le citer, et les Cardinaux Capalti et Bilio ont dit " que rien de plus remarquable n'avait été produit jusqu'à ce jour sur la question."

La discussion était déjà ouverte, lorsque les évêques espagnols ont fait leur entrée dans la salle du Concile. Ils venaient d'assister aux obsèques de l'évêque d'Huesca, leur collègue et leur compatriote.

L'épiscopat espagnol jouit dans le Concile d'une haute estime, il se fait remarquer par sa science, sa régularité et surtout par l'union qui règne parmi ses membres.

III.

Après deux jours d'interruption qui ont été donnés aux fêtes de l'Exposition des objets d'Art religieux, le Concile a repris ses séances, et la vingt-septième Congrégation s'est tenue le 18 février.

Après la messe et les prières d'usage, Mgr. Jacobini a lu un rapport de la Commission des *Excuses*, approuvant les motifs d'absence de onze évêques ; le rapport a été adopté à l'unanimité.

Sept orateurs ont parlé. La discussion sur le quatrième chapitre disciplinaire avance quoique lentement. Aussitôt après commencera la discussion du chapitre intitulé de *Eccllesia*, de l'Eglise que l'on attend avec tant d'impatience.

On attend à ce que le dogme de l'infaillibilité soit défini à une majorité très-considérable, sinon à l'unanimité. Dès que le Concile aura prononcé et que le Pape en aura confirmé la décision, tous les évêques se soumettront sans difficulté, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Aujourd'hui un schisme semble impossible dans le corps épiscopal. Un évêque cessant d'être en communion avec Rome, perdrait sur le champ toute autorité dans son diocèse. Il pourrait avoir des partisans, mais plus de diocésains. Condamné par le Souverain-Pontife, il serait abandonné de la majeure partie de son clergé et des fidèles.

D'ailleurs rien absolument ne fait supposer même une velléité de résistance parmi les prélats qui regardent comme inopportune la définition de l'infaillibilité. Ils discuteront la motion comme c'est leur droit, mais ils s'inclineront avec respect devant le décret qui interviendra.

Sept orateurs ont encore parlé dans la vingt-huitième Congrégation, tenue le 21 février, et sept pareillement ont pris la parole le lendemain dans la vingt-neuvième séance où a été close la discussion sur le Catéchisme.

Le grand nombre de prélats qui ont pris la parole sur ce chapitre du *Petit Catéchisme* indique l'importance attachée à cette question par l'auguste assemblée. Il s'agit, en effet, d'imposer un catéchisme unique à tout l'univers catholique. Cette idée, magnifique en elle-même, ne manque pas de difficultés pratiques, et il est facile de comprendre que les évêques de chaque pays aient eu les leurs, et qu'ils aient désiré apporter à la solution de ces difficultés les lumières de leur science et de leur expérience.

Le *Schéme* discuté a été envoyé à la Députation de la Discipline, pour qu'elle y apporte les modifications nécessaires.

Deux incidents ont signalé cette dernière assemblée, la promulgation du Décret qui modifie le règlement du Concile, dont nous parlerons plus loin, et l'interruption du discours de Mgr. Haynald imposée par le Légit-Président, interruption qui a produit une certaine sensation.

L'Evêque hongrois s'était fait inscrire pour réfuter certaines allégations de quelques-uns de ses collègues. Après avoir fourni les explications nécessaires, le prélat s'est lancé dans des digressions qui ne furent pas du goût d'un bon nombre d'évêques. Le Président, se rendant l'interprète de cette désapprobation, agita sa sonnette, et fit remarquer à l'orateur que sa réponse était suffisamment développée. L'orateur continua cependant, un second coup de sonnette et une seconde interpellation ne l'arrêtèrent pas davantage. Ce ne fut qu'à la troisième sommation que, rendant les armes, il descendit de la tribune.

Passons maintenant aux nouvelles diverses.

IV.

Il y a longtemps que l'on souffrait à Rome de la violation du secret imposé aux Pères, aux théologiens et à tous les officiers du Concile. Sans doute parmi les nouvelles des Journaux qui se disaient bien informés, il y en avait beaucoup qui n'étaient que des bruits d'antichambre, mais il y en avait aussi qui étaient certaines, et qui ne pouvaient être connues que par des communications officielles de personnes initiées au secret. De tous les documents ainsi livrés à la publicité, celui qui a fait le plus de bruit, a été publié dernièrement par la *Gazette d'Augsbourg*, il contient la majeure partie des propositions touchant l'Eglise, (*de Ecclesia*) qui doivent être discutées en Congrégations générales.

La feuille allemande évidemment n'a pu avoir connaissance de cette pièce que par un abus de confiance. Tout le Concile en a été révolté. A la suite d'une enquête ouverte immédiatement, le Pape a fait expulser du Concile et de Rome un officier du Concile et le théologien d'un cardinal, tous deux allemands ; trois ou quatre autres ont été exclus des séances secrètes, et quelques autres sévèrement avertis.

Une proposition en faveur de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* a été présentée, à la Commission des Initiatives, par les Patriarches, archevêques et évêques missionnaires, au nombre de cent cinquante. Après avoir rappelé que, de toutes les œuvres pieuses, l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* tient le premier rang ; que c'est d'elle que les missionnaires reçoivent la *nourriture* et le *vêtement*, et les ressources pour fonder les institutions catholiques qui font la gloire de l'Eglise et des fidèles, les vénérables prélats en témoignent leur reconnaissance ; mais en même temps font remarquer que les aumônes demeurent "stationnaires," tandis que les missions croissent en nombre et que les besoins des anciennes comme des nouvelles se multiplient à l'infini.

"Un extrême danger, ajoutent-ils, menace donc nos missions, et pour

l'écarter il est nécessaire d'inspirer aux fidèles une nouvelle ardeur, afin que, rappelant son antique énergie, cette grande Œuvre fasse toujours de nouveaux progrès."

En conséquence, ils sollicitent des Pères du Concile un décret accordant à l'Œuvre une consécration solennelle, et une nouvelle recommandation propre à ranimer le zèle de la chrétienté.

Les Prélats Arméniens ont signé le 20 décembre un Mémoire assez du goût de M. Urquhart, pour qu'on l'attribue en partie à l'influence de ce publiciste. Les sollicitateurs, considérant que les armées énormes et permanentes sont une cause de misère et de démoralisation, et que l'Eglise seule pourrait remédier au mal, en affirmant les principes éternels du droit, demandent que le Concile fasse cette affirmation qui serait par elle-même un hommage rendu à Dieu, et qui ne pourrait pas rester sans fruit. On ne peut qu'applaudir à la noble pensée de ce Mémoire ; mais il est permis de douter de son succès auprès des Pères de l'auguste assemblée, et plus encore du résultat qu'obtiendrait auprès des Puissances l'affirmation sollicitée.

Les abbés Léman, israélites convertis, et dont le nom a jeté un certain éclat dans la presse catholique à l'occasion de l'*Appel* qu'ils ont fait dernièrement à leurs frères égarés, viennent de s'adresser au Concile pour obtenir le même but. Voyant les enfants d'Israël rentrés dans la jouissance des droits politiques, dont jusqu'au commencement de ce siècle ils avaient été privés, mis au ban des sociétés chrétiennes et parqués dans leurs *Ghettos*, voyant qu'abandonnant le Thalmud, ils ne deviennent pas catholiques, mais rationalistes et indifférents : ils conjurent les Pères du Concile avec les expressions de la plus vive charité " d'adresser aux Hébreux une paternelle invitation," espérant que leurs frères déjà si favorablement disposés envers Pie IX, qu'ils appellent " un Ange," se laisseront toucher et se rendront à cette grande voix de l'Eglise.

Mgr. Martin, évêque de Paderborn a, dit-on, fait une démarche dans le but d'obtenir du Concile la permission pour le clergé latin de porter la barbe, comme le clergé d'Orient.

Cette question de la barbe est moins inutile et plus importante qu'on serait tenté de le croire au premier abord ; elle est vieille de date, et elle a occupé les esprits les plus sérieux, et grand nombre de Conciles, même des Conciles œcuméniques.

Qui ne connaît la spirituelle *Barbologie* du cardinal Vannetti et la dissertation de Muratori sur le même sujet ? Gaspard Kirchmann a composé tout un livre intitulé, *de gloria et majestate barbæ, de la gloire et de la majesté de la barbe*. Valeriano s'occupe exclusivement de l'apologie de la barbe sacerdotale. *Apologia pro sacerdotum barbâ*. Buono Sperati fit une plaidoirie demeurée célèbre sous le titre : *De barbâ defensâ*.

Malgré ces éloquents protestations en faveur de la Barbe, tandis que

l'usage de la porter s'est maintenu en Orient, et dans l'Eglise grecque, l'usage de se raser s'est toujours maintenu en Occident, malgré les tentatives faites en divers pays et à diverses époques pour l'abolir.

L'usage de se raser, remonte dans l'Eglise latine à une très-haute antiquité, et de vénérables personnages lui donnent une origine apostolique.

Un ancien raconte que saint Pierre, ayant été pris et outragé par des païens qui lui coupèrent les cheveux et la barbe pour se moquer des chrétiens, fit de cette insulte un sujet de gloire et de détachement des superfluités mondaines, en posant désormais cette règle que le clergé porterait la barbe et les cheveux courts.

Le vénérable Bède et saint Pierre Damien ont cru que saint Pierre avait lui-même pratiqué cette règle le premier, et deux pontificaux manuscrits semblent confirmer cette croyance dans le passage suivant : “ *Sicut exemplo Beati Petri principis apostolorum, ei exteriora pro Christi amore sunt attendenda juventutis auspicia, ita precordiorum divellantur interiorum superflua.* ” On voit qu'il s'agit de se dépouiller, à l'exemple du Prince des Apôtres, de cette superfluité mondaine, qui est l'annonce de la jeunesse, en signe de dépouillement intérieur qui bannit toute affection déréglée.

Parmi les Pères latins, témoins de cet usage antique, il faut citer saint Jérôme et saint Augustin : “ Evitez, s'écriait le solitaire de Bethléem, évitez les clercs qui, bravant la défense de l'Apôtre, portent une chevelure de femme et une barbe de bouc : “ *feminei crines . . . hircorum barba.* ”

Voulez-vous donc, demandait l'Evêque d'Hippone aux clercs barbus de son temps, que les barbiers n'aient rien à faire : ou voulez-vous imiter les oiseaux qui ne pourraient voler sans plume ? ” Et ailleurs, “ craignent-ils donc que la sainteté rasée soit plus vile que la sainteté barbue, ” puis, il traite d'hypocrites ceux qui veulent paraître comme Samuel et les autres anciens qui ne se rasaient pas.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité, il est constant que cette usage existait dès avant le Ve siècle. Le Sacramentaire de saint Gélase a des cérémonies et des oraisons pour le jour où le clerc entrant dans le sanctuaire, se dépouillait de sa chevelure et de sa barbe : *Oratio ad barbas tondendas*, et ce Sacramentaire, revu plus tard par saint Grégoire-le-Grand, n'est point l'œuvre de ces pontifes, mais un recueil de traditions reçues des premiers pontifes.

Le pontifical romain a une cérémonie et des prières intitulées : *de barbâ tondendâ, quandò primò clericis barbæ tondentur.*

Un ancien ordre romain porte également une bénédiction sous ce titre : *benedictio ad barbâ tondendam.*

Tous ces témoignages supposent l'obligation, ou au moins l'usage de porter la chevelure et la barbe courtes en Occident.

Et comme dans les Cours, et chez les Princes c'était un honneur, depuis

les Barbares surtout, de porter de longues chevelures et de longues barbes, en signe de distinction ; l'usage contraire, en signe d'humilité, fut adopté non-seulement par le clergé, mais encore par la plupart des Ordres religieux de l'Occident.

Les témoignages qui précèdent nous montrent la trace de cet usage jusque dans la plus haute antiquité ; les suivants nous le montrent incontestablement établi depuis le X^{ème} siècle. Dans l'Eglise latine, les Papes et les Conciles ont toujours fait une loi aux clercs de porter la barbe rasée et les cheveux coupés. C'était même un des griefs que les Grecs du temps de Photius (891) élevaient contre l'Eglise latine.

On peut suivre siècle par siècle, la guerre que les défenseurs des usages de l'Eglise ont fait à " l'esprit de nouveauté ou plutôt de légèreté," selon les paroles même de Pie IX que nous citerons bientôt.

Dès le commencement du onzième siècle, un Concile de Bourges, dans le septième canon, fulminait des censures contre la barbe des prêtres.

Vers le milieu du même siècle il était imité par le Concile de Cosa, de Tolosa et d'autres, qui imposent aux prêtres et aux diacres la loi de porter la tonsure et la barbe rasée, "*Semper coronas apertas habeant et barbas radant.*"

Vers la fin de ce siècle encore, l'abus de porter la barbe commençant à s'introduire parmi le clergé de Sardaigne, Saint Grégoire VII écrit aussitôt au Juge de Cagliari pour lui rappeler l'usage antique, et lui ordonner de s'entendre avec l'Archevêque pour le maintenir dans l'île entière.

" Nous ne voulons point, écrit le Pontife, que votre prudence accueille avec peine l'obligation que nous imposons à votre Archevêque Jacques, de se soumettre à la coutume de la sainte Eglise Romaine, mère de toutes les Eglises. De même que tout le clergé, dès les premières origines de la foi chrétienne, a conservé l'usage de se raser, de même, que notre frère, votre archevêque, se coupe parcellément la barbe. Nous ordonnons aussi à Votre Eminence de l'accepter, de l'accueillir comme votre pasteur et votre frère spirituel, et, vous aidant de conseils, d'user de tout votre pouvoir pour obliger le clergé à se raser selon l'antique usage."

Au treizième siècle et dans les suivants, nous trouvons de nouvelles défenses et de nouvelles peines portées contre les coupables. Le Concile de Toulouse 1119, interdit la barbe aux clercs, sous peine d'excommunication ; et, plus tard, le Pape Alexandre III, écrivant à l'évêque de Cantorbery, lui rappelle l'usage de l'Eglise romaine et lui enjoint de le maintenir avec fermeté.

Au seizième siècle, la discipline parut se relâcher sous ce rapport, mais la vigilance pontificale ne s'endormit pas : le Concile général de Latran tenu sous Léon X, en 1514, renouvela les anciennes défenses. Le synode de Siponto, au diocèse de Naples, alla même jusqu'à frapper, d'une amende

de six écus, les clercs qui enfreindraient la défense des Conciles, et qui ne se raserient pas au moins tous les huit jours.

Pendant toute la durée de ce siècle les Conciles de Narbonne, 1551, de Malines, 1570, de Rouen, 1580, de Rheims, 1583, d'Aix, 1585, ne cessèrent d'appuyer les décisions des Conciles et des Papes, décisions qui furent toutes renouvelées au Concile de Trente.

Ce ne fut pas sans difficultés que les évêques parvinrent à faire observer ce point de discipline ecclésiastique, et l'on sait quelle lutte saint Charles Borromée eut à soutenir contre une partie de son clergé pour le maintenir dans son diocèse.

Il fut suivi dans cette curieuse campagne par les évêques d'Italie, de France, de Belgique et d'Allemagne, par un grand nombre de Conciles et de Synodes qui prescrivirent les précautions nécessaires inspirées par le respect des saints mystères, défendirent certaines manières de porter la barbe et les moustaches, ou l'interdirent entièrement, comme l'archevêque de Tours qui étendit l'interdiction jusqu'aux barbes des Capucins.

Il faut croire que la barbe tient par de profondes racines au cœur des fils d'Adam, pour qu'il ait fallu tant de défenses et d'anathèmes pour la faire disparaître de l'Eglise.

Saint Charles triompha dans son diocèse, mais jusqu'au milieu du XVIIème siècle les clercs français portaient encore la moustache, ce qui leur donnait en prêchant un petit air de mousquetaires.

Vers la fin du même siècle, l'usage de porter la barbe ayant cessé parmi les laïques, disparut aussi dans le clergé.

On n'en entendait plus parler depuis, lorsque, il y a une quinzaine d'années, une partie du clergé bavarois, oubliant les lois de discipline concernant le costume ecclésiastique, reprit l'usage de porter la barbe. Le Nonce de Munich en informa la cour de Rome, il reçut alors du Souverain-Pontife l'ordre d'adresser, aux archevêques et aux évêques de Bavière, une lettre où cet abus est énergiquement réprouvé, et où il appelle des mesures efficaces pour amener sa suppression. Voici la traduction et le texte de ce document publié dans le *Pastoral Blatt* de Munster, le 16 juin 1863 : (1)

Excellentissime ac Reverendissime Domine !

Ad aures Beatissimi Patris pervenit, in nonnullis Bavarix diocesisibus adesse ecclesiasticos viros, qui novitatis vel potius levitatis spiritu perducti, usum jamdiu exsoletum barbam gestandi iterum introducere et exemplo suo alios ad illud imitandum allicere conantur. Quidquid de anteactis sæculis dici debeat, in confesso est, modernam et vigentem Ecclesix Latinæ disciplinam huic usui prorsus obstare, novamque consuetudinem, ut legitimè introducatur, necessario requirere assensum saltem tacitum Supremi Ecclesix Pastoris. Hic, autem hujusmodi novitatem, omnino se improbare declarat, eo vel magis quod, tristissimis hisce temporibus spiritus, omnia innovandi haud paucos seducat et ex una novitate in aliam facile procedi possit. Quæ cum ita sint, Placuit Sanctitati Sux mihi in mandatis dare, ut omnibus Bavarix antistibus suo Nomine significarem

“ Très-Excellent et Révérendissime Seigneur !

“ Il est parvenu aux oreilles de notre Bienheureux Père que, dans quelques diocèses de Bavière, il y a des ecclésiastiques qui, inspirés par un esprit de nouveauté, ou plutôt de légèreté, s'efforcent d'introduire l'usage, depuis longtemps tombé en désuétude, de porter la barbe, et travaillent à entraîner les autres à imiter leur exemple. Quoiqu'on puisse dire des siècles passés, il est certain que la discipline actuelle, en vigueur dans l'Eglise latine, s'oppose entièrement à cet usage, et pour introduire une nouvelle coutume il faudrait de toute nécessité l'assentiment, au moins tacite, du Pasteur suprême de l'Eglise ; mais au contraire, Il déclare désapprouver absolument cette nouveauté, et avec d'autant plus de raison que, dans ces temps si tristes, l'esprit de nouveauté en séduit un grand nombre, et que, d'une innovation à une autre, la pente est très-facile. Les choses étant ainsi, il a plu à Sa Sainteté de m'ordonner de signifier, en son nom, à tous les évêques de Bavière d'apporter un soin extrême à ce que non-seulement l'usage dont il s'agit soit entièrement prohibé, mais encore à ce que l'unité de discipline et la parfaite conformité avec l'Eglise romaine, maîtresse de toutes les églises, soit conservée en tout point, et surtout en celui qui concerne l'habit et la tonsure ecclésiastique ; qu'elle soit rétablie, s'il en est besoin, et que toute coutume nouvelle, qui n'est pas parfaitement connue et approuvée par le Chef suprême de l'Eglise, soit absolument interdite.

“ En écrivant ceci à Votre Excellence Illustrissime et Révérendissime, au nom et par l'ordre de Notre Bienheureux Père, je la prie de m'accuser réception de cette lettre, de m'indiquer quels moyens opportuns, Votre Excellence pense employer pour que l'usage signalé, s'il a commencé à s'introduire dans le diocèse, soit sur le champ abandonné, et que la pensée de l'introduire n'en viennent plus à personne.

“ En attendant, pénétré des sentiments de respect et de déférence, je demeure de Votre Excellence Illustrissime et Révérendissime, le très-humble et très-dévoué serviteur.

“ MATTHIEU EUSTACHE,

“ Archevêque de Néocésarée, Nonce Apostolique, M.A.”

ab ipsis omnimodè curandum esse non solum ut prædictus usus expressè prohibeatur, sed etiam ut disciplinæ unitas et perfecta cum Ecclesiâ Romanâ omnium magistrâ conformitas in omnibus, ac proinde etiam in habitu et tonsurâ clericorum servetur, vel, si opus sit, restauretur, ac qualisrumque nova consuetudo reletur quæ Supremo Ecclesiæ Capiti apprime cognita at que ab ipso probata non sit.

Dàm hæc Excellentie tuæ Illustrissimæ ac Reverendissimæ, Beatissimi Patris jussu ac Nomine, scribo, illam rogo, ut me de hujus epistolæ receptione instructum reddens, mihi etiam indicare velit, quid Excellentia tua opportunum fucere existimaverit, ut prædictus usus, si fortè in istâ diocesi manifestari incepit, extemplo relinquatur, atque ut nemini unquam in mentem veniat illum introducere.

Sinceris interim observantiæ et obsequii sensibus persevero Excellentie Tuæ Illustrissimæ ac Reverendissimæ humillimus et addictissimus.

MATTHÆUS EUSTACHIUS Arch. necesar.
nuntius apostolicus M. A.

Le second Concile Plénier de Baltimore, dont les décrets sont revenus de Rome avec l'approbation du Saint-Siège, a inséré dans ses décrets cette Lettre du Nonce de Munich, qui est décisive dans la question, (p. 286, IV.)

Dès lors il est facile de prévoir quel succès attend le mémoire de l'évêque de Paderborn. Pie IX ne semble pouvoir varier en ce point de discipline, sur lequel il vient de se prononcer avec tant d'énergie et de fermeté ; l'usage est établi, et il fait loi, approuvé par les traditions primitives, les plus vénérables, mille fois renouvelé et confirmé par les décrets des Souverains-Pontifes, les décisions et les censures mêmes des Conciles, maintenu par la majorité des plus saints évêques, recommandé par la décence qu'exigent la célébration et le respect des saints mystères, réclamé même par le ton de la bonne société et les principes les plus élémentaires de la propriété.

V.

Malgré les difficultés que rencontre le Concile, soit à l'intérieur, soit venant de l'extérieur, Pie IX espère toujours que l'œuvre s'accomplira à la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien de l'Eglise. C'est dans ce sens qu'il répondait à Mgr. de Ségur, qui avait témoigné au Pape les alarmes qu'il en éprouvait.

“ Quant à cet ébranlement des esprits qui vous afflige, Nous n'en sommes nullement ému. Est-il surprenant que les puissances de l'enfer, terrassées, toutes les fois que l'Eglise s'est réunie contre elles, déploient aujourd'hui toutes leurs forces contre le Concile assemblé ?

“ Voyant que les trames ourdies par les méchants ne répondent pas assez à leurs vœux, elles dressent des pièges aux esprits honnêtes eux-mêmes ; elles les divisent de sentiments, afin, du moins, de tirer parti des maux qu'enfante la discussion, de traîner les choses en longueur et de reculer ainsi, le plus possible, le coup fatal auquel elles ne sauraient échapper.

“ Mais la vertu de l'Esprit-Saint est avec les Pères du Saint Concile : ce divin Esprit assiste, dirige de son souffle les évêques réunis au nom de Jésus-Christ, autour de son Vicaire. Voilà pourquoi Nous ne doutons pas un instant que les artifices même de l'ennemi ne tourne tôt ou tard à la gloire de Dieu, au profit de l'Eglise et au plus grand bien des âmes.”

Ainsi malgré tous les bruits de prorogation, le Concile ne paraît pas prêt de finir, à moins d'événements imprévus. C'est un inconvénient sans doute que les évêques demeurent longtemps éloignés de leurs diocèses, c'en serait un plus fâcheux encore que la sainte assemblée interrompit ses travaux, sans être assurée de pouvoir les reprendre. Il importe pour une foule de raisons, quelle achève entièrement les travaux commencés.

Pour atteindre plus promptement ce but, le Pape, à la sollicitation des Pères, vient de modifier le règlement du Concile. Les dispositions nouvelles,

tout en abrégéant les discussions, conservent cependant aux Evêques la liberté de présenter toutes les observations qu'ils désirent. En voici le résumé :

1. Les *Schémes* distribués, les Pères pourront déposer par écrit leurs observations pendant un espace de temps, fixé à dix jours.

2, 3, 4, 5, 6, 7 : Les observations porteront : 1o, sur l'ensemble du chapitre ; 2o, sur les parties ; 3o, sur les termes, les paragraphes Elles seront signées, remises au secrétaire du Concile et par lui à la Commission compétente. Celle-ci fera son rapport qui sera distribué aux Pères, et après un temps raisonnable, les Légats fixeront le jour pour la discussion qui suivra l'ordre déterminé pour les observations.

8, 9, 10, 11 : Les Pères conservent le droit de discuter le rapport, et la Commission aura celui de le défendre. Les orateurs devront demeurer dans les limites de la discussion, sous peine d'être rappelés à l'ordre : enfin, sur la demande de dix prélats, la clôture pourra être proposée au vote de l'assemblée, le vote se donnera par assis et levé.

12, 13, 14 : La discussion d'une partie du chapitre terminée, le Président prendra les votes ; les votes pris ainsi sur chaque article, ils prendront les votes sur l'ensemble, qui se donneront de vive voix "*Placet* ;— *Non placet*." Les restrictions ajoutées aux votes se donneront écrites.

Ce Règlement nouveau a été accepté par la majorité et mis en vigueur immédiatement, le jour même où il fut voté. Le besoin s'en fesait vivement sentir. Depuis trois mois et plus que le Concile est assemblé, il n'y a encore aucun canon de prêt pour une session publique. Trois mois de discussions n'ont pas suffi pour élaborer quatre chapitres, un de dogme, trois de disciplines, et il y en a, en tout, 51, distribués en quatre sections, selon la division des Commissions préparatoires :

Sur la Foi, 3 qui embrassent tout le dogme.

Sur la discipline, 28 qui embrassent la morale.

Sur les Réguliers, 18.

Sur les affaires Orientales, 2.

Chacun de ces chapitres est soumis trois fois au moins à la discussion, la première fois dans les Congrégations générales ; la seconde fois au sein de la Députation à laquelle ils sont renvoyés ; la troisième fois dans les congrégations générales des évêques auxquels ils sont de nouveau soumis ; mais alors la discussion est généralement de courte durée, et ils revêtent leur dernière forme pour être soumis à l'approbation du Souverain-Pontife. Mais on comprend que de temps demandent de pareilles études sur des matières aussi complexes et aussi délicates, où sont également engagés les intérêts du monde entier, les intérêts du temps et de l'éternité.

Mais ayons confiance : le spectacle que Rome donne au voyageur est tout-à-fait consolant ; on peut en juger par ces paroles de M. de Riancey, qui revient de la Ville-Sainte :

" Je reviens, avec une espérance plus profonde et une confiance plus absolue. Deux mois de séjour, la fréquentation des hommes les plus éminents, représentant précisément les nuances d'opinions les plus diverses, je ne veux pas dire les plus contraires, m'ont peut-être donné le droit, m'imposent certainement le devoir de communiquer au public d'élite, qui veut bien me lire, les impressions que je rapporte et que la réflexion, aidée de nouvelles communications, confirme encore.

" Autant qu'on peut s'exprimer ainsi, j'ai vu, j'ai touché le miracle per-

manent qui maintient et conserve l'Eglise au milieu des agitations humaines. La sérénité et la paix du Souverain-Pontife ne sont pas de l'ordre purement naturel ; le calme de Rome, l'élévation de la sphère où se tient le Concile, le silence forcé que fait la politique autour de cette grande Assemblée à laquelle, pourtant, elle ne ménage ni les injures, ni les défiances, ni les menaces, tout cela tient du prodige.

“ Il n'y a pas jusqu'aux contradictions qui se sont élevées et qui ont jeté tant d'affliction, et je pourrai presque dire, de trouble, dans les consciences catholiques, qui ne témoignent à leur manière de cette assistance divine qui, selon les promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suit son Eglise à travers les siècles et accomplit sans cesse les fameuses paroles : *Non prævalebunt.*

“ Ce qui est parfaitement certain aussi, c'est l'aide généreuse et salutaire que le Concile offrira à la société civile. Il fera luire les vraies lumières sur les grandes questions qui agitent et tourmentent l'humanité. Les gouvernements et les peuples seront mis en demeure de s'éclairer à cette clarté. Malheur à eux s'ils étaient assez insensés pour la repousser ! L'Eglise, du moins, aura fait son devoir et dégagé sa responsabilité.

“ Et déjà, qui ne remarque dans le Concile la prédominance du sentiment de déférence réciproque et de respect mutuel que professent de plus en plus les Pères pour leurs vénérables collègues, à mesure que les discussions se développent et mettent en relief les opinions différentes ?

“ Au sortir même des débats les plus animés, j'ai pu entendre les orateurs qui s'étaient combattus, témoigner les uns pour les autres une estime pleine d'affection, reconnaître hautement la droiture d'intention, la loyauté de controverse de leurs adversaires. L'estime semblait croître avec la contradiction. Chacun, en effet, ressentait que c'était la conscience même qui avait dicté les discours et que partout il n'y avait qu'un zèle égal pour la recherche de la vérité.

“ Il suffit, d'ailleurs, d'avoir pu jeter, les jours de congrégation général, un regard dans la salle du Concile, pour avoir été frappé d'un spectacle qui domine tout.

“ Ce spectacle, à réjouir les anges et les hommes, c'est celui du recueillement, de la foi, de la piété, que témoignent les Pères. Quand on a vu ces sept cent soixante vieillards s'associer avec une onction profonde aux prières de l'Eglise ; quand on les a vus se frapper humblement la poitrine au *Confiteor*, en reconnaissant leurs fautes et leur fragilité ; quand on les a entendus répéter avec conviction le symbole de leurs prédécesseurs de Nicée ; quand on les a vus lever les yeux au ciel et se mettre en la présence de Dieu pendant que leur vénérable président récite sa belle prière : *Adsumus, Domine* : quand on a pu juger de la sincérité de leurs invocations à l'Esprit divin, qui est leur guide, on se sent pris d'une confiance invincible, et on se dit : Voilà bien des juges et des législateurs qui vont parler, délibérer et conclure dans la droiture de leur conscience et devant le Dieu auquel un jour ils rendront compte de chacune de leurs paroles et de leurs actions.

“ Donc, esprit de respect mutuel, précurseur de l'esprit de concorde ; esprit de piété, qui force les retranchements mêmes du ciel : *Violenti rapiunt illud.*

“ Voilà ce qui domine dans le Concile, à l'heure où nous sommes. Quels gages d'unité, quelles prémices de pacification et de lumières ! ”

LE CAOUTCHOUC.

IV.

SON EMPLOI.

Sommaire : La compagnie canadienne de caoutchouc de Montréal.—Comment se fait une claque.—Vêtements imperméables ; tissus élastiques ; diverses applications du caoutchouc vulcanisé.—Caoutchouc durci, articles de toilette.—Dangers du travail du caoutchouc.

I.

Il y a peu d'années, les usages du caoutchouc se bornaient à effacer le crayon et à faire des balles à jouer ; maintenant, on en fait des tubes et des ballons pour les manipulations chimiques ; on l'emploie au lieu de vessie pour boucher les flacons ; amené à l'état pâteux, il sert de lut dans les laboratoires ; on en confectionne des chaussures et d'autres vêtements imperméables ; il entre dans la fabrication d'une foule d'instruments de chirurgie ; on en fait des tissus élastiques, des articles de toilette, des cartes géographiques etc., etc.

Nous allons passer en revue les plus importants de ces produits et indiquer les procédés employés dans leur fabrication.

Nous attirons tout d'abord l'attention de nos lecteurs sur les chaussures de caoutchouc ; outre l'intérêt qui s'attache à un article d'un usage général, cela nous fournira l'occasion de parler de l'une des premières fabriques de Montréal.

C'est en 1854 que fut fondée, par des Américains, la fabrique de caoutchouc de cette ville. En 1862 elle passait entre les mains de propriétaires canadiens. En 1866 la société fut dissoute pour se reconstruire sur des bases nouvelles et aujourd'hui, si nos renseignements sont exacts, l'établissement appartient à des actionnaires les uns d'origine française, les autres d'origine anglaise, mais tous du Canada. Le capital de la nouvelle société est de 200,000 piastres et chaque action de 100. Le nombre d'employés est d'environ deux cents.

La fabrication des chaussures comprend cinq opérations distinctes : la préparation du caoutchouc, le découpage, l'assemblage des pièces, le vernissage et la vulcanisation.

On prépare le caoutchouc dans un vaste atelier situé au rez-de-chaus

sée. Les seuls instruments employés sont de larges cylindres creux, en fer, mus par une forte machine à vapeur et chauffés intérieurement aussi par la vapeur. Ces cylindres sont rapprochés deux à deux de manière à constituer des laminoirs ; leur surface est tantôt lisse, tantôt armée de dents, tantôt recouverte de dessins, selon l'usage auquel ils sont destinés.

Le caoutchouc nous arrive de l'Amérique Méridionale ou des Indes Orientales en blocs d'environ cinq livres. Dans cet état il est loin d'être pur et contient plus ou moins de sable ou d'autres matières étrangères. La première chose à faire est de l'épurer. A cette effet les blocs sont placés dans un cuvier plein d'eau qu'un jet de vapeur échauffe et maintient à la température de 55° centigrades. Quand l'immersion a été suffisamment prolongée, le caoutchouc ramolli est découpé à l'aide d'un couteau mécanique auquel on imprime un mouvement de rotation très-rapide. On a soin de faire tomber constamment sur le tranchant un mince filet d'eau froide pour empêcher l'échauffement et l'adhérence du caoutchouc.

Après le découpage on fait passer le caoutchouc entre deux cylindres polis ; les morceaux sont ainsi étirés et pétris, puis réduits en feuilles. On les plonge alors pendant quelque temps dans une lessive pour enlever les matières grasses qui nuirait à l'homogénéité. En sortant de cette lessive, le caoutchouc est soumis à une trituration plus complète, qui rend son agglomération plus facile. On le fait passer dans l'appareil appelé *loup* ou *diable*, destiné à le dévorer, pour ainsi dire, comme son nom l'indique. C'est un cylindre en fonte, hérissé de saillies en forme de dents, qui tourne dans une enveloppe également cylindrique ; le caoutchouc, déchiré par les dents, prend lui-même un mouvement de rotation dans l'appareil ; il se trouve broyé, malaxé parfaitement, et finit par acquérir une grande adhérence, en même temps qu'il s'est débarrassé de ses impuretés durant ces manipulations.

Pour obtenir des feuilles ou des lanières avec le caoutchouc ainsi préparé, on le fait passer entre deux laminoirs à surface lisse ; à mesure que les bandes se forment, on les enroule sur une bobine, en les saupoudrant de blanc d'Espagne pour les empêcher d'adhérer entre elles.

La préparation que nous venons d'indiquer est générale. La gomme qui doit servir à la fabrication des chaussures en subit une toute spéciale. On prend cette gomme en feuille, on la saupoudre de fleur de soufre, de blanc d'Espagne, de blanc de céruse et de litharge ; on y ajoute encore du goudron et l'on fait passer ce mélange entre les cylindres laminoirs jusqu'à ce qu'il soit devenu parfaitement homogène et que l'œil le plus exercé ne puisse distinguer aucune des matières composantes. Dans cet état le caoutchouc est une matière noire, d'une odeur désagréable et ne possède aucune élasticité. On en compose des feuilles de différentes épaisseurs pour les diverses pièces qui entrent dans la chaussure.

Les feuilles les plus épaisses, celles qui doivent servir à faire les semelles,

passent entre deux cylindres dont l'un porte à sa surface des hachures profondes ; elle se couvrent ainsi d'aspérités destinées à empêcher le pied de glisser sur la glace ou la neige durcie. Au sortir de ce dernier cylindre, elles sont entraînées par une courroie sans fin qui les monte au premier étage et les met entre les mains des découpeurs ou tailleurs.

D'autres feuilles très-minces sont destinées à fixer dans l'intérieur de la chaussure une doublure de flanelle. Il faut pour cela les souder à cette flanelle. A cette effet la gomme et la flanelle sont passées séparément entre les laminoirs chauffés, la première pour s'assouplir, la seconde pour se sécher parfaitement. Cette précaution prise, on superpose les deux matières et on les fait de nouveau passer au laminoir : elles en sortent si bien soudées qu'il serait impossible de les séparer sans les déchirer du même coup.

Le travail de la préparation est de beaucoup le plus long et le plus difficile. Les autres opérations n'exigent qu'un mot d'explication.

Le découpage se fait au moyen de patrons en tôle. Chaque pièce de la chaussure est confiée à un ouvrier spécial, ce qui met beaucoup d'ordre dans le travail et évite les pertes de temps. Cet ouvrier pose le patron sur une feuille de caoutchouc de largeur et d'épaisseur appropriée, passe rapidement tout autour un couteau à lame mince et très-tranchante et la pièce est détachée. Avec un peu d'habileté il peut fournir plusieurs pièces à la minute.

Les nombreux déchets de l'atelier des tailleurs sont ramassés avec soin pour être travaillés de nouveau au cylindre où ils sont incorporés à de nouvelle gomme. Il est assez probable que ce mélange ne fournit pas un produit de première qualité.

Passons maintenant dans un nouvel atelier situé, comme le précédent, au premier étage, mais qui en diffère par des dimensions beaucoup plus grandes et aussi par le sexe des travailleurs. Là vous trouvez réunies un centaine de jeunes personnes occupées à monter les pièces que fournissent les découpeurs. Dans ce travail ne figurent ni fil ni aiguille : les coutures que vous remarquez sur vos claques ne sont que des imitations faites avec une espèce de poinçon ou à l'aide d'une roulette comme celle dont se servent les pâtisseries.

L'assemblage des pièces s'opère en interposant entre les parties en contact une espèce de ciment qui n'est probablement que du caoutchouc liquide. Il va sans dire que cet ajustage se fait sur une forme. Les formes sont en bois et exactement semblables à celles qu'on voit chez les cordonniers. On les laisse au moins une journée en place.

Chaque femme peut monter de quarante à cinquante paires de claques en un jour ; et comme à ce métier elles gagnent moins d'une piastre, on voit que l'opération dont nous parlons est bien peu coûteuse.

Toutes les chaussures ne sont pas exclusivement faites de caoutchouc.

Il y a encore les bottines de drap dont l'usage tend à se vulgariser de plus en plus. L'assemblage du drap avec le caoutchouc se fait, comme dans le cas précédent, au moyen de caoutchouc liquide et d'une presse très-énergique à l'action de laquelle on soumet les parties réunies, pour assurer leur parfaite adhérence. Quand au drap lui-même, on le confie à des tailleurs et à des couseuses pour lui donner la forme convenable. Vingt machines à coudre sont employées à ce travail.

Les chaussures sont faites, reste à leur donner le poli brillant qui les distingue du cuir ordinaire. Elles passent, pour cette fin, dans un nouvel atelier occupé cette fois exclusivement par des hommes. Ces ouvriers passent sur la surface du caoutchouc un pinceau imbibé d'un vernis particulier dont la composition est un secret, mais qui est essentiellement formé lui aussi de caoutchouc en dissolution. Les pièces qui ont reçu ce vernis présentent avant d'être sèches une couleur jaune-verdâtre. Elles ne prennent tout leur éclat que dans la dernière opération qui leur reste à subir, celle de la vulcanisation.

Nous avons parlé longuement dans notre article précédent de la vulcanisation, nous y renvoyons les lecteurs qui auraient besoin d'explications. Nous n'ajouterons ici qu'un mot : c'est que les chaussures n'auraient aucune consistance, aucune élasticité, si on ne les soumettait pas à la vulcanisation. Cette opération est donc indispensable, essentielle, et de là dépend, en très-grande partie, la valeur des articles dont nous parlons.

A la fabrique de caoutchouc de Montréal on possède de vastes chambres, dont la température s'élève de 120 à 140 degrés centigrades. C'est là qu'on amène les claques au moyen de petits wagons roulant sur des rails. Une seule chambre peut en contenir 500 ou 600 paires et l'action de la chaleur dure plus ou moins de temps suivant la composition qu'on a employée dans la préparation du caoutchouc.

Les chaussures ne sont pas le seul article commercial qui se fabrique à Montréal. Nous pourrions en mentionner encore plusieurs tels que les ressorts pour les chars des chemins de fer, les courroies de transmission de mouvement, les tubes pour la conduite des eaux, les plaques pour réunir les diverses pièces des engins, etc., etc. ; mais ce sont les claques surtout qui forment la spécialité de cet établissement. Celles qui se vendent dans la province de Québec ou qui s'exportent dans les autres provinces, donnent un total de 1500 ou 2000 par jour.

II.

Les tissus imperméables forment l'une des branches les plus importantes de l'industrie du caoutchouc. Ces tissus peuvent être : soie, velours, alpagas, drap, coton, etc. Voici les procédés employés pour les confectonner.

Après avoir lavé le caoutchouc dans de l'eau chaude et coupé par petites tranches, il passe dans un laminoir assez puissant pour applatir le fer ; il en sort en minces rubans sans élasticité ; en réunissant plusieurs de ces rubans et les laminant de nouveau, pour n'en former qu'un seul, le caoutchouc reprend ses propriétés premières d'élasticité et se trouve parfaitement pur ; on le soumet ensuite à un dissolvant. Quand il est très-ramolli, il passe dans des broyeurs à trois cylindres, d'où la dissolution sort prête à être employée.

On l'étend alors sur les étoffes, par couches, au moyen d'un couteau en fer de 6 pieds de longueur sur dix pouces de hauteur, roulant sur un cylindre.

On sera étonné de savoir que, sur les manteaux, pardessus, etc., du commerce, il y a 12 ou 15 couches ainsi appliquées ; chaque couche doit être séchée avant l'application d'une autre. Il est essentiel que le dissolvant soit entièrement volatilisé, autrement la moindre humidité à l'intérieur ferait travailler la gomme, et les vêtements deviendraient collants, gras, et se déformeraient entièrement.

Comme le caoutchouc est cher et sa fabrication difficile, on cherche à l'imiter par des articles en toiles cirées, avec apprêts à l'huile, au goudron, au bitume etc. Ces articles ont l'apparence du caoutchouc ; mais ils sont loin de faire le même usage.

A côté des tissus imperméables se placent les tissus élastiques tels que bretelles, jarretières, ceintures, corsets, etc., etc.

C'est au moyen de fil de caoutchouc que se fabriquent les élastiques. Si les fils sont carrés, ils ont besoin, pour ne pas s'user par le frottement, d'être recouverts par un fil textile ordinaire, mais si les fils sont ronds, il n'est aucunement nécessaire de les recouvrir ainsi.

La fabrication du fil rond n'est pas sans analogie avec celle du vermicelle. La pâte est introduite dans un corps de pompe dont la partie inférieure est percée d'une série d'orifices ou filières de la grosseur qu'on veut donner aux fils. Une pression énergique, exercée au moyen d'un piston qui se meut dans le corps de pompe, fait jaillir la matière en fils continus qui s'étalent, à leur sortie, sur une toile sans fin disposée pour les recevoir. Par ce procédé, on peut avec deux ou trois livres de matière former vingt milles de fils de caoutchouc.

Nous pourrions décrire une foule d'autres articles en caoutchouc ordinaire. Contentons-nous de mentionner en passant les tubes et les ballons employés dans les laboratoires. Les premiers s'obtiennent en coupant une lanière de caoutchouc et en rapprochant les coupures encore fraîches. La soudure s'opère naturellement, sans aucun intermédiaire et de la façon la plus solide. Les seconds se construisent encore plus simplement : on prend une de ces poires de caoutchouc qu'on trouve dans le commerce, on la ramollit dans l'eau chaude et l'on y insuffle de l'air jusqu'à ce qu'on ait

atteint le volume désiré. Le ballon peut devenir assez mince pour que, rempli d'hydrogène, il puisse s'élever dans l'air. Malheureusement il n'est pas assez imperméable à l'air et après quelque temps il ne contient presque plus d'hydrogène.

On a fait une curieuse application du caoutchouc à l'art d'agrandir ou de réduire les dessins. Avec une simple feuille de caoutchouc bien pur et d'une épaisseur bien égale, on peut opérer ce travail.

Vous devinez déjà sans doute le système. Supposons que vous ayez à réduire un dessin : votre feuille est tendue d'une manière régulière dans un châssis à vis dont on puisse réduire ou augmenter le cadre à volonté. La tension doit être plus ou moins grande, suivant que vous voulez obtenir plus ou moins de réduction. L'expérience et la connaissance du degré d'élasticité du caoutchouc vous apprendront à établir des règles fixes au moyen d'une échelle que le calcul vous fera diviser.

Une fois la feuille tendue, vous décalquez dessus votre dessin, puis vous faites jouer votre châssis jusqu'au point où vous voyez votre réduction désirée. Pour augmenter au contraire, un dessin, il est inutile de dire qu'on a recours à l'opération inverse.

III.

Nous n'aurions obtenu notre but que bien imparfaitement si nous passions sous silence les articles de caoutchouc durci. Nous avons dit, en parlant des propriétés du caoutchouc, dans le No. du mois de mars, ce qu'il faut entendre par caoutchouc durci et comment s'obtient ce produit, Nous n'avons donc présentement qu'à faire connaître quelques-unes de ses applications. En voici de très-remarquables :

On a proposé de l'employer au doublage des navires en remplacement du cuivre. C'est en effet une substance tout-à-fait inaltérable qui se coue très-bien, et cette application ne peut manquer d'obtenir du succès. Il en est une autre très-ingénieuse : certains chevaux ont le pied sensible, au point d'être malades quand on les ferre ; on a proposé de les ferrer en caoutchouc durci moulé sur le pied même. Si dur que soit un corps, quand il s'applique exactement sur une surface sensible, la pression s'exerçant partout ne peut occasionner aucune douleur. Il n'en est pas ainsi pour un fer qui ne porte qu'en un petit nombre de points. Reste à savoir quelle résistance à l'usure présenteraient ces fers, en tout cas il sera toujours possible d'y adapter une sorte de semelle en fer. Les pieds ainsi moulés conservent bien leur forme, car le caoutchouc durci possède la propriété de ne pas se dilater sensiblement aux températures naturelles. C'est ce qui le rend précieux pour la construction des instruments de précision (règles divisées, équerres, etc.) il remplace avec avantage le bois que l'humidité déforme et les métaux dont la chaleur change le volume.

Enfin le caoutchouc est mauvais conducteur de l'électricité, c'est ce qui le fait employer pour la construction des plateaux des machines électriques. Ces nouveaux plateaux ont le double avantage de n'être pas fragiles et de développer, à ce qu'il paraît, plus d'électricité que le verre ou le cristal.

Mais c'est dans les articles de toilette ou d'ameublement que le caoutchouc durci montre toute sa supériorité. On en restera convaincu après avoir lu le compte-rendu d'une exposition d'articles de ce genre, appartenant à l'inventeur lui-même du caoutchouc durci. Voici comment s'exprime ce rapport :

“ M. Goodyear a fait de son caoutchouc durci une matière inoxydable, résistant aux intempéries de l'air extérieur, au froid le plus vif comme à une chaleur de 300 degrés Fahrenheit, à l'humidité et même au contact des acides. Suivant le procédé par lequel on le travaille, le caoutchouc durci acquiert la dureté du cuir, du bois, du métal ; il devient susceptible de recevoir la dorure galvanique et la dorure ordinaire, il se prête également à toute coloration, et prend le poli le plus brillant. Son incomparable malléabilité permet de l'employer en feuilles ou plaques laminées, ainsi qu'en ornements, en moulages de toute forme.

“ Que ne trouvait-on pas dans le vaste compartiment consacré à l'exposition des produits en caoutchouc de M. Goodyear ? Ici, c'étaient des meubles rivalisant avec l'ébène du poli le plus parfait ; auprès c'étaient des articles de bijouterie et de masqueterie, des boîtes de luxe, des lorgnettes, des cannes, des cravaches, des boutons, des manches de couteaux, des poignées de sabre ; plus loin on voyait des instruments de précisions de physique et de mathématiques, etc. Là, c'étaient des fournitures militaires, des casques élégants, des fourreaux d'épée, des fontes de pistolets, enfin des instruments de marine, des appareils pour le tissage, des enveloppes pour le fil télégraphiques, etc.”

IV.

Nous avons montré les nombreuses applications qu'en peu d'années on est parvenu à réaliser avec le caoutchouc, et cependant les produits obtenus, si magnifiques qu'ils soient, sont peu de chose auprès de ceux que l'industrie en attend dans un prochain avenir. Mais toute médaille a son revers, et l'industrie du caoutchouc a un côté déplorable : le travail de cette substance doit être rangé parmi les métiers insalubres de la pire espèce ; il ne s'attaque pas directement à la vie du travailleur, comme beaucoup d'autres substances insalubres, il s'attaque particulièrement à leur intelligence. Il tendrait, d'après certains rapports, à dégrader les hommes jusqu'à leur faire perdre la raison, la mémoire et toute activité. Peut-être y a-t-il ici de l'exagération. Dans tous les cas le fait mérite d'être étudié à fond afin qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour soustraire les ouvriers aux funestes influences que pourront avoir le caoutchouc.

FIN.

N. N.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDÈLE, S.S.

ANCIEN SUPERIEUR DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GENERAL DU DIOCESE DE MONTREAL, ETC.

I.

Si nous avons différé jusqu'à ce jour de donner à nos lecteurs la notice biographique, si impatientement attendue, sur le Rév. Messire P. Billaudèle, c'est que nous attendions nous-mêmes de fort loin, le travail que nous avons demandé au respectable frère de notre vénéré défunt. Ce travail vient de nous arriver, tout embaumé, pour ainsi dire, des parfums de famille, et dès lors nous n'avons plus rien qui nous arrête. Nous conserverons, malgré l'excessive modestie du respectable Biographe, (1) l'histoire des premières années, de cette belle vie, telles que son amour fraternel les a tracées. Nos Lecteurs nous saurons gré sans doute de ce que, selon l'expression si connue de St. Thomas d'Aquin, *nous laissons un Saint écrire la vie d'un Saint*. Puisse le reste du travail, que nous nous proposons de continuer, répondre à un aussi aimable début !

(1) Voici la lettre adressée à Mr. le Supérieur du Séminaire de Montréal, par le Rév. Dom Rémi Billaudèle, Religieux à la Chartreuse de Pavie, avec la notice sur les premières années de la vie et du sacerdoce de son vénérable frère.

Monsieur et très-respectable Supérieur en N.-S.,

Avant de commencer la notice que vous me demandez sur la vie de mon bien-aimé frère je dois vous faire quelques observations, afin que, si je ne satisfais pas aussi promptement et aussi parfaitement que vous le désirez, à votre attente pour un travail de ce genre, vous ayez l'extrême bonté de ne m'accuser ni de froideur ni de négligence.

D'abord, lorsque l'on m'annonça la douloureuse, et en même temps bien consolante, nouvelle de cette sainte mort, j'étais indisposé depuis plusieurs jours, et un si rude coup, comme vous pensez bien, n'était pas de nature à accélérer mon parfait rétablissement. Il fallut donc, bon gré malgré, payer à la sensibilité naturelle son rigoureux tribut. Par conséquent premier motif de retard.

De plus, les observances de communauté chez les Chartreux, occupent tellement tous les moments du Religieux, qu'il ne lui en reste presque aucun pour faire quelque travail sérieux et qui exige une certaine application d'esprit.

Maintenant un mot pour ce qui me regarde personnellement.

Ma 67^{me} année qui court, mes 35 ans d'une vie pénitente comme celle des Chartreux, les différentes maladies qui en ont été la conséquence nécessaire, tout cela réuni, a fait de mon corps, une pauvre carcasse qui se traîne encore, mais non sans des infirmités qui ne finiront plus que dans la tombe.

Rien ne peut m'être plus doux, que de rappeler à ma mémoire les traits si beaux, si édifiants de la vie de celui auquel j'étais si étroitement uni par le sang et par le cœur ; mais, bien que je doive me borner à citer brièvement ceux dont j'ai été témoin, surtout ceux qui ont eu lieu dans le sein de la famille, j'avoue franchement que ce sera pour moi, dans mon état actuel d'infirmité, une tâche pénible et laborieuse, d'écrire d'une main tremblante cette notice, dans la langue française, que je ne parle et n'écris presque plus, depuis 35 ans que j'habite en Italie.

IMPRESSION QUE PRODUISIT EN FRANCE, LA MORT DE M. BILLAUDELE.

A peine la nouvelle de cette mort précieuse parvint aux oreilles de ses nombreux amis de France, qui vivent encore, et qui ont été ses condisciples ou ses élèves, qu'un concert unanime d'éloges, de regrets, et d'admiration pour la belle vie et les grands mérites du cher défunt, couronnés par une mort si édifiante, a retenti jusques dans ma chère solitude. Plusieurs d'entre ces Messieurs s'empressèrent de m'envoyer les plus beaux compliments de condoléance, répandant dans mon pauvre cœur, le trop plein de la grande affection et de la haute estime qu'ils avaient toujours conservées pour M. Billaudèle. M. Fossier, actuellement curé doyen de Tourteron, son ancien condisciple au Séminaire de Charleville, m'écrivait : " Devons-nous le pleurer ? Oui et non ; oui, parce qu'il était un modèle vivant, pour le clergé ; non, parce qu'il est allé recevoir la récompense de ses vertus et de tout le bien qu'il a fait. Il a fourni une belle et honorable carrière " C'est une des gloires du diocèse de Rheims. Près de Dieu, il prie pour nous, pour sa paroisse de naissance, et pour les membres de sa famille." Un autre qui a été son élève, et qui est maintenant comme moi, enfant de St. Bruno, disait aussi du cher défunt : " J'ai toujours été dans l'admiration des belles et aimables vertus de M. Billaudèle. C'est un Saint de plus dans le ciel, qui n'oubliera pas ceux qu'il a connus et tendrement aimés sur la terre." C'est sur ce ton si beau et si consolant, que je continue d'entendre s'exprimer les nombreux admirateurs de ses vertus. Ce qui me donne cœur et courage pour commencer, Dieu aidant, ma tâche laborieuse ; mais à condition que l'on sera plein d'indulgence pour les erreurs grammaticales que je pourrai commettre, dans une langue qui, depuis longtemps, n'est plus la mienne.

PREMIERE ENFANCE DE M. BILLAUDELE.

J'étais trop jeune dans le temps pour avoir pu être témoin des particularités de ses premières années, passées dans la maison paternelle. Je ne puis en dire que ce que j'en ai appris de nos chers parents.

Il naquit à Tourteron petite ville du Département des Ardennes. Il fut doué en naissant d'un caractère naturellement très-doux, très-pliant, mais accompagné d'une grande timidité. Aussi la vertu d'obéissance, au dire de notre bonne mère, fut une des premières vertus qu'il pratiqua dès sa plus tendre enfance. Nos parents, assez peu accommodés des biens de la fortune, mais placés par la divine Providence entre la pauvreté et la médiocrité, ornés d'ailleurs d'une foi vive et de toutes les vertus chrétiennes, l'élevèrent avec le plus grand soin dans la crainte, de Dieu, comme tout le reste de leur famille. La mère surtout, simple mais d'un caractère ferme, et parfois très-rude, était inexorable pour l'accomplissement des devoirs de la religion. Aussi, mon frère m'avouait-il, lorsque déjà il était Supérieur du petit séminaire de Charleville, qu'il corrigerait difficilement la grande timidité que lui avait fait contracter sa première éducation. Mais il ajoutait : *Bonum est viro, cum portaverit jugum ab adolescentiâ suâ* : il est bon pour l'homme d'avoir, dès son enfance, senti le joug. Et

maintenant qu'il a terminé si heureusement sa glorieuse carrière, on peut lui appliquer ce proverbe sacré : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ* : l'homme suivra dans la vieillesse la voie qu'il aura commencée à suivre dès ses premiers ans. A l'âge de 7 ans, on le choisit pour être enfant de chœur. Obligé qu'il était, par office, d'être fréquemment dans le lieu saint, on vit se manifester en lui, par son profond respect et sa grande modestie, cette tendre piété qui a été la vertu dominante de sa belle vie. Doué d'une voix angélique et d'une mémoire très-heureuse, il apprit en peu de temps et chantait par cœur presque toutes les parties de l'office divin. Lorsqu'on l'envoyait dans les champs pour s'y occuper selon son âge, son bonheur était de faire retentir les échos, des louanges du Seigneur ; et il le faisait de manière à enchanter tous ceux qui pouvaient l'entendre. Il ne comprenait pas encore les divines louanges qu'il chantait si bien ; mais pourtant, comme il m'avoua lui-même plus tard, il éprouvait un charme qui s'accrut et se développa, à mesure qu'il fut initié à la connaissance de la langue latine, connaissance qui lui procura un goût extraordinaire pour la Sainte Ecriture et qui fit les délices de toute sa vie.

A cette époque, deux accidents fâcheux faillirent lui faire perdre la vie. Muni de la permission de sa bonne mère, il était allé deux fois jouer avec ses petits camarades ; la première fois, il tomba dans une espèce de puits qu'avait creusé le ruisseau, et d'où il fut tiré à temps par un des plus courageux de ses camarades, les autres ayant déjà pris la fuite. La seconde fois, sur la place du village où sont les jeux de quilles, il fut frappé à la tête d'un coup qui le renversa sans connaissance. Pendant quelques temps on le crut mort ; mais le sang ayant bientôt jailli par la bouche, le nez et les oreilles, cette hémorragie salutaire lui fit recouvrer l'usage de ses sens, et le mit hors de danger. Il profita de cette dernière et forte leçon que lui donna la divine Providence, pour éviter avec plus de soin, la compagnie de ceux de son âge, et par ce moyen, conserver plus sûrement sa belle vertu d'innocence. Dieu veillait d'une manière particulière sur les jours de ce cher enfant, parce que, dans ses desseins toujours admirables, il voulait en faire un instrument pour travailler au salut des âmes.

Quant à sa première communion, cet acte le plus solennel et le plus important de la vie d'un chrétien, il ne me souvient nullement qu'il l'ait accompli au pays de sa naissance, car il n'avait que dix ans lorsqu'il quitta la maison paternelle. Je crois qu'il eut l'avantage de la faire, et dans les plus heureuses dispositions, entouré des soins et de la sollicitude pastorale de l'excellent prêtre qui lui donna sa première éducation ecclésiastique.

A L'AGE DE DIX ANS ENVIRON, M. BILLAUDELE COMMENCE SES ÉTUDES DE LANGUE LATINE.

Le bon prêtre qui se chargea de sa première éducation n'est pas M. Blanchard, auteur de la *Morale en Action* comme on l'a cru et publié, mais M. l'abbé Mary, curé de Guincourt, paroisse éloignée d'une lieue de Tourteron. Ce jeune prêtre, élevé par les RR. PP. Jésuites, et

ordonné vers la fin de la grande révolution de France, avait pris auprès de ses excellents maîtres, un goût décidé pour l'éducation de la jeunesse. Doué d'un assez riche patrimoine, il l'employait généreusement à cette belle œuvre, vraiment catholique, à cette époque surtout, où il était très-urgent de remédier au grand vide qu'avait fait la tourmente révolutionnaire dans tous les Diocèses de France. Animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ce digne ecclésiastique avait fait, de son presbytère, une sorte de petit séminaire, d'où sortirent plusieurs excellents prêtres, entre-autres M. Billaudèle. Lorsqu'il s'occupait de réunir un certain nombre de jeunes élèves, il vint demander en particulier à Mr. le curé de Tourteron s'il n'aurait pas dans sa paroisse quelque jeune enfant qu'il saurait doué de bonnes qualités. Mr. le curé lui désigna le petit Billaudèle, enfant de cœur, et qui déjà ravissait tout le monde par sa voix angélique et par sa piété dans le lieu saint. M. Mary vint de suite chez nos parents, et les pria de lui faire voir leur fils. On s'empressa d'aller le chercher à l'école du village, qu'il fréquentait surtout l'hiver, depuis ses plus tendres années. A la vue de ce petit ange, le bon ecclésiastique fut tellement enchanté, que, du consentement des parents et de l'enfant, il l'emmena de suite avec lui. A partir de ce moment on ne vit plus le jeune Billaudèle à la maison paternelle, que pendant les quelques jours de vacances qu'on voulait bien lui accorder. Sous la direction d'un si excellent maître, les précieuses vertus de piété, de modestie, d'obéissance, dont il avait montré les germes précoces, commencèrent à se développer d'une manière admirable. Son jugement et sa mémoire plus qu'ordinaire, lui procurèrent l'avantage de faire de très-rapides progrès dans l'étude de la langue latine, et le rendirent capable après 5 ou 6 ans, d'être admis au petit séminaire de Charleville. Il continua à faire les délices de M. Mary, qui, parfois prenait plaisir à mettre à l'épreuve le talent de son jeune étudiant. Un dimanche, après l'office des Vêpres, il lui fit faire un sermon, que le petit prédicateur prononça avec tant d'aplomb, et sur un ton si angélique, que toute l'assistance resta dans l'admiration. S'il se fut trouvé là un prophète, il n'eut pas manqué de dire : cette voix enfantine et si gracieuse retentira un jour dans les Deux Mondes pour la plus grande gloire de Dieu, et pour le salut de bien des âmes. Après avoir conduit son cher élève jusqu'en 5^{me} ou 4^{me}, Mr. le curé crut qu'il était temps de le faire recevoir au Séminaire ; et comme la famille n'était pas en état de pourvoir à toute la dépense de l'éducation, il y suppléa généreusement, lui prépara son petit trousseau, et le conduisit lui-même au Séminaire de Charleville.

LES PREMIÈRES ANNÉES DE M. BILLAUDÈLE AU PETIT SÉMINAIRE.

Transplanté dans cette terre nouvelle et si bien cultivée par les mains habiles du zélé M. Delvincourt, M. Billaudèle, jeune plante déjà si bien préparée, et placée dans une atmosphère de paradis terrestre, développa, tout à son aise, les belles vertus que renfermait son cœur, ainsi que les autres qualités dont la nature l'avait pourvu abondamment. Sa piété, sa modestie, son humilité, sa grande exactitude dans l'observance de

la règle, et enfin sa parfaite obéissance lui acquirent, en très-peu de temps, l'estime générale et l'affection sincère de ses Supérieurs autant que de ses condisciples.

Je ne dois pas passer ici sous silence le temps si dangereux des vacances qui le rappelait chaque année à la maison paternelle. Alors, à mon grand avantage, je commençai à être témoin oculaire : sa modestie dans tout son extérieur, sa condescendance scrupuleuse pour déférer à tout ce que pouvaient désirer de lui ses chers parents ; mais surtout sa grande piété dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, en un mot toute sa conduite embaumait notre famille d'une odeur de sainteté, et faisait l'édification de toute la paroisse. Pour se prémunir contre les dangers de ce temps, qui favorise beaucoup la dissipation, il s'était tracé un petit règlement qu'il observait le plus exactement qu'il lui était possible, surtout l'article principal, c'est-à-dire l'exercice de l'oraison. Le matin, de bonne heure, il me conduisait avec lui dans l'endroit le plus retiré de la maison ; et là, bien recueilli, il disait avec ferveur la prière, et faisait la méditation à haute voix, selon l'usage du Séminaire. Cet exercice pratiqué avec tant de dévotion fut, pour moi, d'une grande édification, et fit sur mon jeune cœur, les impressions les plus salutaires. O bonté infinie de Dieu, de m'avoir donné un tel frère ! déjà il me préparait la voie par laquelle je devais arriver moi-même un jour, à la plus haute dignité qui existe sur la terre !

À cette époque de sa vie, Dieu, toujours admirable dans ses desseins, permit qu'il fut mis à une rude et longue épreuve. Il fut travaillé de scrupules, état pénible de l'âme parfois très désolant et dont il ne fut entièrement guéri que plus tard. Ce qui fut la cause principale de ses scrupules, c'était la sainte jalousie qu'il eut toujours de conserver son innocence. Dieu seul connaît le nombre des glorieuses victoires qu'il remporta sur son ennemi, victoires qui lui procurèrent, comme récompense de sa grande fidélité, une surabondance de grâces, pour marcher plus tard avec courage dans la sainte voie où la divine Providence le plaça.

Dans cette rude épreuve, Dieu le traitait, comme il a coutume de traiter ses enfants les plus privilégiés ; comme il devait être le Directeur et l'Ange consolateur d'un grand nombre d'âmes affligées, il fallait, d'après l'Écriture, qu'il fût éprouvé et qu'il apprit, par sa propre expérience, l'art des arts, celui de conduire habilement dans les voies du salut le grand nombre d'âmes qui devaient un jour lui être confiées. Ses scrupules, ainsi que le défaut extérieur qui en avait été la conséquence, lorsqu'il fut obligé de retourner dans le monde, en qualité de précepteur, cessèrent entièrement. Il m'avoua, lui-même, que le curé de la paroisse, qui était son confesseur, l'avait aidé admirablement à se guérir de cette maladie dont il avait tant souffert.

Voici un exemple de sa grande modestie des yeux, qui prouve avec quelle vigilance il évitait tout ce qui eut pu, même de loin, devenir une occasion de danger pour la sainte vertu. Notre bonne mère qui demeurait ordinairement à la campagne, vint à la ville, pour voir son fils. C'était un dimanche, jour auquel d'après la règle les Séminaristes doivent assister, en surplis, à la messe de paroisse. La bonne mère ne manqua pas d'y assister aussi très-dévotement. Mais, la messe terminée, et pour procurer une surprise agréable à son fils qui ignorait sa présence, elle alla se placer contre le bénitier près duquel les

Séminaristes devaient passer. Voyant approcher son fils, elle avance doucement derrière lui et tire légèrement son surplis ; mais point de réponse : elle revient à la charge ; alors le fils, sans regarder, met la main à sa poche, lorsqu'enfin la tendre mère l'appelle par son nom. A cette voix bien connue, le jeune homme tout saisi lui répond avec respect, *Ah ! c'est vous, chère mère ; vous avez bien fait de parler, car autrement, j'allais vous donner une aumône !*

Sa philosophie étant terminée en 1817, et son âge lui donnant trois années d'attente avant de commencer son cours de théologie, il fut choisi pour être le précepteur des enfants d'une ancienne famille noble établie dans un château, distant d'une lieue de son pays natal. Plus tard il me fit venir moi-même dans cette famille, où je demeurai l'espace d'une année, pour apprendre sous lui les premiers principes de la langue latine. J'ai pu connaître par là en détail, la vie édifiante qu'il menait dans cette nouvelle position, si dangereuse pour un jeune Séminariste qui n'avait jamais fréquenté le monde. Mais fort heureusement, il apportait là de fortes vertus déjà profondément enracinées dans son âme, et qui furent comme autant de remparts à l'abri desquels il put se mettre à couvert des tentatives insidieuses de l'ennemi de tout bien. Il avait grand soin d'y observer son règlement particulier qu'il avait calqué, autant qu'il lui avait été possible, sur celui du Séminaire. Le petit village où était situé ce château n'ayant point d'église, et la paroisse où résidait le curé étant éloignée d'une lieue, c'était pour sa grande piété une extrême privation de ne pouvoir assister à la sainte messe que le dimanche et le jeudi. Aussi, ces jours-là, rien ne pouvait le retenir ; il bravait les plus mauvais temps pour aller remplir ce devoir, et, sans respect humain, s'approcher des sacrements, bien qu'il sut avoir été plus d'une fois un objet de raillerie, dans cette paroisse où la piété était loin d'être en honneur. Pendant les trois années qu'il resta dans ce château, il fut toujours d'une grande édification pour cette famille, où régnait d'ailleurs un grand respect et un sincère attachement pour la religion. Aussi lorsque, les trois années écoulées, M. Billaudèle dût retourner au Séminaire pour commencer son cours de théologie, son départ fut une véritable douleur pour cette noble famille, et, de part et d'autre, les larmes coulèrent en abondance ; tant il avait su là, comme partout ailleurs, gagner l'estime de chacun par ses vertus, sa douceur et sa conversation. (1)

SON SÉJOUR AU GRAND SÉMINAIRE. IL EST EMPLOYÉ AU COLLÈGE.

Pendant son cours de théologie, M. Billaudèle fut nommé professeur au collège et maître d'étude, c'est-à-dire, chargé, avec quelques confrères,

(1) Nous regrettons, que le pieux Biographe ne nous fournisse aucun détail sur les études théologiques de son bien aimé frère. Mais ses goûts studieux, son amour de la règle, son tendre amour pour les choses ecclésiastiques et spécialement pour l'Écriture Saint, l'estime singulière que ses Supérieurs lui témoignèrent, en lui confiant malgré sa jeunesse des fonctions délicates et importantes, font deviner avec quelle application et quel succès il dut s'appliquer à tout ce qui peut compléter une éducation vraiment sacerdotale.

C'est sans doute en considération de ces dispositions exceptionnelles, comme aussi à cause de la pénurie extrême de sujets, que les supérieurs ecclésiastiques crurent pouvoir prendre sur eux de l'appliquer d'une manière transitoire, à certaines occupations du collège pendant le temps de ses études théologiques. (Note de la réduction.)

de la surveillance des élèves. Il remplit, pendant environ une année, cette fonction, que l'on sait communément n'être pas une des plus faciles. Il avait, en effet, à diriger des jeunes gens qui, pour la plupart, appartenant à des familles aisées, manquaient de principes religieux et ne pouvaient que difficilement se plier à une discipline de collège.

Bien que cette nouvelle position fut loin d'être de son goût, et qu'elle s'accordât peu avec son attrait pour la piété, cependant, avec l'aide de Dieu, et mettant en œuvre les heureuses qualités naturelles dont il était pourvu, il traversa cette époque critique de sa vie avec tout le bonheur désirable. La divine Providence devant bientôt lui confier la direction du petit Séminaire qui comptait 150 élèves, son séjour au collège était pour lui un temps précieux d'expérience et d'une étude particulière, par laquelle il se formait à connaître le caractère de la jeunesse, et les moyens de la diriger avec sagesse et prudence. Là comme ailleurs, par ses bonnes manières et par une certaine condescendance qu'exigeait une jeunesse si peu habituée à la discipline de la vie de communauté, il réussit à se concilier l'estime et la sympathie générale. L'influence que lui acquit sa vertu lui servit admirablement pour procurer le bien spirituel de ces jeunes gens qui, pour la plupart, manquaient des véritables principes d'une éducation morale et chrétienne. Il punissait rarement, mais sévèrement, et toujours lorsqu'il trouvait les délinquants en flagrant délit; et le peu de succès qu'obtenaient ses confrères par une rigidité plus marquée, ne faisait qu'accroître son autorité et lui donner plus d'ascendant pour dompter ces jeunes gens aux caractères rebelles, et les faire arriver quelquefois à des actes héroïques d'humilité. Un jour qu'il en avait puni deux très-sévèrement, les coupables vinrent se jeter à ses genoux, avouant, avec la plus grande sincérité, non-seulement qu'il ne les avait punis qu'avec justice, mais que leur faute méritait un plus grave châtement.

Le fait suivant expliquera facilement la force morale et l'autorité qu'avait acquise M. Billaudèle sur des jeunes gens de cette trempe, en faisant voir avec quel zèle et quelle énergie il savait, dans l'occasion, défendre et faire respecter les droits de la Religion outragée. La prière du matin en commun était un des points rigoureux du règlement du collège. A cet exercice devait présider, à tour de rôle, un des maîtres d'étude. Un jour qu'il remplissait cet office, avec sa piété accoutumée, il arrive, à son grand étonnement, qu'on répond avec une irrévérence marquée, on se permet même de rire, de siffler : il s'arrête un instant, puis il essaie de continuer ; on persévère dans le désordre. Alors son zèle s'enflamme, il se lève, se place au milieu de la salle d'exercice, puis commence une allocution pleine d'énergie, dont il serait difficile de rappeler les détails, mais qu'il termine par cette apostrophe soudaine : " Malheureux ! c'est ainsi que vous traitez un Dieu trois fois saint ?... Eh bien ! puisque vous avez à satisfaire une fureur satanique, levez-vous, venez m'insulter, moi pauvre créature, crachez-moi à la figure, traitez-moi comme le dernier scélérat de la terre ; mais sachez adorer, respecter et servir le grand Dieu qui vous a créés ; celui qui ne cesse de vous combler de ses bienfaits et qui un jour, et peut-être plus tôt que vous ne pensez, sera votre juge redoutable." Une démonstration si franche, si vigoureuse de son dévouement pour la défense des intérêts de Dieu, fit sur cette jeunesse irréligieuse une profonde impression, et attira à M. Billaudèle un surcroît d'estime dont il se servit pour le bien de tous. Jamais scène de ce genre ne se renouvela dans la suite.

Un autre moyen qu'il employa encore avec succès pour captiver la bienveillance de cette jeunesse ardente, fut de lui raconter durant les récréations, les histoires intéressantes dont il avait dans sa mémoire un recueil inépuisable. Pendant les soirées de tout un hiver il tint suspendus à ses lèvres, la plupart de ces jeunes gens et les rendit doux, tranquilles comme des agneaux, tandis qu'auparavant il avait été impossible de mettre un frein à leurs éclats étourdissants. Aussi ses confrères maîtres d'étude, ne manquèrent pas de lui en faire leurs sincères remerciements.

Ayant ainsi enrichi son trésor d'expérience dans ce collège, à l'âge de 23 ans, et n'étant encore que diacre, il fut nommé Directeur du petit Séminaire, position plus en harmonie avec ses goûts de retraite et de tranquillité; atmosphère où devait s'épanouir plus librement sa tendre piété et son zèle ardent pour la gloire de Dieu.

M. BILAUDELE, DIRECTEUR AU PETIT SÉMINAIRE DE CHARLEVILLE.

A cette époque, le petit séminaire de Charleville était mixte, et comptait 150 élèves. Sans les diriger précisément vers l'état ecclésiastique, un certain nombre de parents chrétiens, voulant procurer à leurs enfants une éducation religieuse, et leur faire éviter le contact avec des élèves des *Collèges* proprement dits, qui ordinairement, laissent beaucoup à désirer sous le rapport des principes et de la moralité, choisissaient de préférence l'enseignement du *petit Séminaire*. Les supérieurs, en permettant le mélange de vocations différentes, avaient pour motif l'espérance de gagner quelques sujets de plus pour le sanctuaire, alors partout si dépeuplé. Mais il faut convenir que, pour le Supérieur de l'Etablissement, un tel état de chose exigeait, une grande vigilance, et une sollicitude toute particulière. M. Billaudèle, plein de confiance en Dieu, se mit résolument et courageusement à l'œuvre. Constamment appuyé par l'excellent et zélé M. Delvincourt, il employa les talents que Dieu lui avait donnés pour cultiver cette précieuse pépinière, d'où sortirent depuis beaucoup d'excellents prêtres, ouvriers infatigables qui ont procuré tant de gloire à Dieu, et fait tant d'honneur à l'Église. (1)

Parmi ses importants devoirs, M. Billaudèle regarda comme le point capital de sa nouvelle charge, celui de veiller à l'observation de la règle. C'est en effet le moyen le plus efficace pour prévenir les abus, qui ne manquent jamais de s'introduire dans une communauté nombreuse, lorsqu'elle n'est pas soumise à une discipline exacte. Il gagna l'estime générale, en favorisant de tout son pouvoir, par ses discours et par ses exemples, l'accroissement de la piété; mais d'une piété solide, éclairée, partant du cœur comme de sa source; piété qui, dès sa plus tendre enfance, avait toujours été, pour ainsi dire, comme l'âme de son âme, et qui devait couronner plus tard sa glorieuse carrière. Quant à la confiance et à l'amour de ses élèves, il n'eut besoin, pour cette précieuse conquête, que de se laisser aller au penchant naturel de son excellent cœur, qui a toujours été un véritable cœur de père. Aussi, que de belles victoires cette précieuse qualité lui fit souvent remporter sur l'ennemi de la paix et de la concorde

(1) Ce fut, par obéissance aux désirs de M. Delvincourt, que le jeune Directeur du Petit Séminaire se détermina, en 1823, à recevoir le Diplôme de Bachelier ès Lettres.—
(Note de la Rédaction.)

entre les frères ! Il était surtout admirable, lorsqu'il était forcé d'employer la rigueur pour redresser certains caractères vifs et emportés, et pour les maintenir vigoureusement dans la route du devoir. En médecin habile qui prévoyait les funestes conséquences du mal, il appliquait promptement le remède, afin que la gangrène ne gagnât pas tout le corps. Il employait même le fer s'il le fallait ; mais comme c'était toujours pour guérir ou pour éloigner la contagion, si pernicieuse dans une communauté nombreuse, il y déployait une tendresse paternelle ; et comme le Samaritain charitable, il cicatrisait la plaie en y répandant, avec douceur et prudence, l'huile et le vin ; enfin il n'abandonnait son malade, que lorsqu'il en avait assuré la parfaite guérison. J'ai vu plus d'une fois de mes yeux avec quelle tendre affection il arrosait de ses larmes ces chers enfants, qui venaient humblement solliciter leur pardon. Aussi, loin de concevoir de l'antipathie pour sa personne, presque tous ceux qui avaient mérité correction, devenaient ses amis et ses enfants de prédilection. C'est dans cet esprit et avec ce zèle que le jeune Supérieur dirigea le petit séminaire de Charleville, n'étant encore que diacre.

Mais par sa promotion à la sublime dignité du sacerdoce, (30 novembre 1819), M. Billaudèle vit bientôt le champ confié à ses soins, prendre une nouvelle extension. En effet il ne s'agissait plus désormais, seulement d'une direction extérieure, mais de celle qui est de la plus haute importance, la direction des consciences d'une jeunesse, à laquelle il faut indiquer la route que l'on croira la plus sûre pour lui faire accomplir ici-bas les desseins de Dieu, et obtenir l'éternelle récompense. La sympathie qu'il s'était acquise par ses manières aimables et surtout par son gouvernement tout paternel, procurèrent en peu de temps à M. Billaudèle la confiance générale de sa communauté, réunissant ainsi dans sa personne, le double titre de père et en même temps de directeur des consciences.

Sans m'étendre sur d'autres détails que, d'ailleurs, ma mémoire infidèle ne me rappelle pas suffisamment, je puis assurer, qu'avec l'aide de Dieu, et toujours guidé par son caractère de père et de pasteur, et par la pratique constante des belles vertus qui ornaient son âme, il fit prospérer cet Etablissement d'une manière admirable. La preuve la plus évidente de son succès, c'est que ce Séminaire a produit un grand nombre d'excellents prêtres, dont cette partie du diocèse avait le plus grand besoin.

Cependant malgré les abondantes bénédictions que Dieu daignait répandre sur ses travaux, la carrière Apostolique, pour laquelle M. Billaudèle sentait, depuis longtemps des attrait particuliers, était une nouvelle vocation qu'il nourrissait dans son cœur, et qui lui faisait regarder comme précaire sa supériorité au petit séminaire. Il était facile de prévoir, par l'enthousiasme avec lequel il parlait des missions d'Amérique, et par son goût prononcé pour les *Lettres édifiantes et curieuses*, qu'il avait grand soin de faire lire au réfectoire, que son séjour à Charleville ne devait pas être sa demeure permanente et définitive. En attendant que, devant Dieu, sa vocation fût bien mûrie, il continuait à diriger avec zèle son séminaire ; il se prêtait même à remplir certaines fonctions du ministère, que jugeait à propos de lui imposer M. Delvincourt. Ainsi ce fut à la paroisse de la ville qu'il débuta comme prédicateur. Ses premiers sermons ayant été très-goûtés par son auditoire, il fut obligé bien des fois, malgré ses autres fatigues, de remplir ce saint ministère, jusqu'au moment de son départ. Il poussait même la charité jusqu'à remplacer l'un ou l'autre des

vicaire de la paroisse quand ils n'avaient pas eu le temps de préparer leur sermon pour le dimanche. On venait le prévenir le vendredi. Alors, quand les élèves étaient couchés, il prenait la plume, et passait la nuit à composer son sermon. Lorsque le matin, selon ma coutume, je venais dans sa chambre, ma surprise était grande de le trouver ainsi occupé de si bonne heure ; il me faisait l'aveu de son dévouement, et me priait de déranger son lit, afin qu'on ignorât qu'il s'était ainsi privé de sommeil : ô tendre frère ! ô cœur vraiment dévoué ! Dieu sera fidèle à vous donner ses éternelles récompenses ! . . .

Pendant les dernières années de sa supériorité, on le chargea encore, par surcroît, de desservir une paroisse, distante d'une lieue de la ville. Comme toujours, il se dévoua à ce travail de toute l'énergie de son âme et de toutes les forces de son corps. Il partait le dimanche matin de bonne heure ; (c'était moi ordinairement, qui l'accompagnais) ; puis il passait tout le jour à remplir avec zèle son saint ministère. Le soir, il revenait au séminaire, et pour se délasser de ses fatigues, il faisait à la communauté l'explication de l'évangile avec une éloquence qui ravissait les esprits et touchait tous les cœurs. Cette paroisse étant placée sur une haute colline, il lui fallait de temps à autre faire cette ascension plusieurs fois la semaine, pour administrer les malades, et pour d'autres fonctions du saint ministère. Ce lourd fardeau ayant pesé plus d'une année sur ses épaules, M. Delvincourt, qui tenait beaucoup à conserver une santé qui lui était très-précieuse, l'en déchargea enfin, afin que M. Billaudèle pût concentrer tous ses soins dans son cher séminaire.

Mais ces différents emplois ne lui faisaient pas perdre de vue sa vocation de missionnaire. Loin de là, les succès que la bonté divine daignait accorder à ses travaux, ne faisaient que le confirmer davantage dans la pensée que le Divin Maître l'appelait à cultiver un champ plus vaste, pour sa gloire. La crainte qu'on n'en vint à le fixer irrévocablement à Charleville, où il avait acquis de la célébrité comme prédicateur, et gagné la sympathie et la confiance de toutes les personnes avec lesquelles il avait eu des rapports, le pressait très-fort de ne pas tarder à prendre une détermination finale. Je tremble, (me disait-il un jour,) à la pensée que si M. Delvincourt venait à mourir, on m'accablerait peut-être de son fardeau redoutable. L'empressement inspiré à M. Billaudèle par cette appréhension fut un trait de la divine Providence qui l'appelait ailleurs ; car peu de temps après son départ, tout Charleville fut plongé dans la plus grande douleur, par la mort de M. Delvincourt. Ce prêtre vénérable était alors curé de Charleville, et supérieur principal de tout l'établissement, qui comprenait le grand et le petit séminaire, avec le collège.

Comme M. Billaudèle avait d'abord pensé à entrer dans la *Compagnie de Jésus*, il profita des vacances pour aller faire, à Paris, une retraite chez ces R.R. Pères. Après avoir tout examiné sérieusement devant Dieu, les affaires importantes de sa famille, qui pouvait encore avoir grand besoin de son secours, l'empêchèrent de choisir un Ordre où il serait engagé irrévocablement. Alors, il prit un moyen terme, et donna sa préférence à la respectable Congrégation de St. Sulpice. De retour à son poste, pour satisfaire sa conscience, il crut devoir soumettre à un sérieux examen, pendant environ une année, cette nouvelle détermination. Il prenait ordinairement chaque jour une demi-heure sur sa récréation, afin de demander à Dieu, par de ferventes prières, qu'il daignât

lui faire connaître sa très-sainte et adorable volonté. Enfin, aidé des lumières d'un sage et prudent confesseur, il prit son parti définitif, et commença à disposer toutes choses *suaviter, sed fortiter*, avec force et douceur. Son premier soin fut, comme il était très-convenable, de déclarer à M. Delvincourt sa nouvelle vocation. Ce digne et zélé ministre du Seigneur, qui avait fondé les plus belles espérances sur un sujet, dont les vertus et les talents pouvaient si bien le seconder dans son entreprise de prédilection, reçut cette confiance avec la plus grande douleur. Mais en homme prudent et éclairé qui sait apprécier une vocation, bien mûrie devant Dieu, et approuvée par un sage directeur, il se garda bien de mettre opposition aux desseins de la divine Providence. Seulement il pria M. Billaudèle de retarder encore une année l'exécution de son projet, et de vouloir bien se charger de faire la classe de philosophie, emploi, dit-il, qui serait pour lui, un excellent prélude à l'enseignement de la théologie, partie essentielle des fonctions de la Congrégation de St. Sulpice où il devait s'aggréger. Les sentiments de la plus haute estime, et de l'amour tendre et filial que M. Billaudèle avait toujours eus pour celui qu'il regardait comme son père et son insigne bienfaiteur, lui firent un devoir rigoureux d'accomplir le service qu'on sollicitait de lui. Son grand cœur accueillit même avec joie cette circonstance toute providentielle, pour donner à M. Delvincourt un nouveau et dernier témoignage de son sincère attachement et de sa très-vive reconnaissance. Cependant les difficultés qui se présentent au début d'un enseignement aussi grave le préoccupaient ; mais comme toujours, comptant sur l'aide de Dieu, il se mit résolument à l'œuvre. *“ Mes pauvres nerfs, me dit-il un jour à cette occasion, auront beau jeu, mais n'importe ; une année s'écoulera rapidement ; puis mes vœux ardents s'accompliront pour la plus grande gloire de Dieu.”*

Le jeune professeur eut la patience et le courage de mettre en bons syllogismes et de dicter à ses élèves, toute la Logique, les assurant qu'ils pourraient s'assurer d'avoir fait une bonne philosophie, s'ils s'étaient habitués à mettre leurs syllogismes en bonne forme. L'année étant enfin terminée, il s'empressa de faire les premiers préparatifs de son départ. Un des plus importants et qui avait pour but de pourvoir jusqu'au bout au devoir de sa charge, fut de choisir dans l'Etablissement, le meilleur sujet qui pouvait le remplacer, au grand contentement de M. Delvincourt et de la communauté. Son choix fut accueilli unanimement ; et l'avenir fit connaître que son inspiration venait du ciel ; car son digne successeur, obligé de mettre au jour les talents et les belles vertus qu'il avait eu grand soin de cacher jusqu'alors, sous le manteau de la sainte humilité, produisit les plus beaux fruits, qui consolèrent M. Delvincourt, et allèrent tranquilliser M. Billaudèle dans sa belle Solitude d'Issy, (1) près Paris. Cet excellent sujet fut M. Lambert de Fumay, compatriote de feu Mgr. Nanquette, évêque du Mans.

Toutes les difficultés que M. Billaudèle pouvait rencontrer à Charleville ayant été heureusement surmontées, il ne lui en restait plus qu'une, mais qui ne devait pas être assurément la plus facile à vaincre. Il fallait disposer sa famille, mais surtout son bon père, homme d'une sensibilité extrême, à subir avec une courageuse résignation l'accomplissement des desseins de

(1) Maison du noviciat de la Congrégation de S. Sulpice.

Dieu sur la personne de son fils. Il écrivit donc à son père, pour lui annoncer qu'il ne tarderait pas à aller lui faire ses adieux. Ce pauvre père, en recevant cette lettre, se sentit frappé au cœur, comme d'un coup de foudre. Il y répondit de suite très-laconiquement, et permit à son fils, puisque son parti était pris, d'effectuer son départ quand il lui plairait ; mais il ajouta que, pour lui, il n'avait nullement besoin de ses adieux. Bien que mon bon frère s'attendit à recevoir une semblable réponse ; toutefois son cœur de fils en ressentit une profonde douleur. Partir sans avoir pu s'assurer de l'agrément de ce cher père, pour lequel il avait eu toute sa vie tant de soumission et d'obéissance, lui paraissait un sacrifice au-dessus de ses forces. Pourtant il ne perdit pas courage. L'œuvre de Dieu ne s'opère jamais sans rencontrer des contrariétés : *cette dernière épreuve, dit-il, mettra le sceau à ma nouvelle vocation. J'irai donc trouver ce bon père, et, avec l'aide de Dieu, je calmerai l'agitation de son cœur, et lui ferai comprendre que lorsque Dieu a parlé, le père et le fils doivent obéir.*

Le jour ayant été fixé, nous partîmes ensemble pour nous rendre à la maison paternelle. Le premier accueil, contre l'ordinaire, fut, de la part du père, d'un froid glacial. Puis il garda avec son fils un silence obstiné pendant l'espace de trois jours. Dans une semblable circonstance, Dieu seul connaît quel fut le brisement de ces deux cœurs, qui avaient toujours été si étroitement unis. Enfin le troisième jour, M. Billaudèle, voyant que le silence de son père continuait, et qu'il ne pouvait plus retarder son retour à Charleville, se décida à mettre fin à cet état violent qui fatiguait extrêmement son exquise sensibilité. Ce jour même, le soir, lorsque la famille fut réunie autour du cher père, qui occupait sa place ordinaire, il commença avec une respectueuse fermeté, une allocution pleine d'énergie, ayant pour sujet principal l'obligation très-rigoureuse où il était, d'exécuter une détermination sérieusement mûrie et approuvée par un confesseur sage et éclairé. Puis, passant au devoir impérieux imposé aux parents, de ne point s'opposer à la volonté de Dieu, de peur d'assumer sur leur tête une grande responsabilité, il continua cette allocution avec une force et une éloquence qui jetèrent toute la pauvre famille dans la plus profonde émotion. Ce discours fut suivi d'un grand silence ; mais il avait convaincu les esprits et touché les cœurs. Le calme de la nuit, si propre à la réflexion, ayant rétabli la paix, dès le matin, on vit clairement que le cher frère avait gagné sa cause. Le bon père, rompit le premier son long silence, et commença à s'entretenir en détail avec son fils, des intérêts de la famille et de ce qu'il convenait de régler relativement à ses frères et sœurs. Le tout ayant été arrangé d'un parfait accord, on prépara le repas des adieux, auquel participèrent les plus proches parents.

Ce petit banquet de départ fut accompagné d'une profonde tristesse ; mais pourtant rien n'y diminua la sympathie de cœurs qui s'aimaient si tendrement. Le repas terminé, le cher frère dit l'action de grâce, et de suite courageusement fit ses adieux à sa bonne mère, à ses sœurs et aux autres convives, puis sortit de la maison avec le père, qui avait la coutume d'accompagner son fils. Le pauvre père marchait en silence ; les angoisses de son cœur étaient arrivés à leur comble. Il eut encore la force de traverser le petit jardin, et le ruisseau qui coule au bas ; puis à l'improviste, ayant donné à son bien-aimé fils un dernier baiser d'une tendresse inexprimable, il alla tomber au pied d'un arbre, suffoqué par la douleur. Quant à mon héroïque frère, il eut le courage de ne pas regarder

en arrière ; et doublant le pas, il s'éloigna promptement, accompagné de mon plus jeune frère, auquel il voulait donner de sages et derniers conseils. Pour moi, devant retourner à Charleville avec le cher frère, j'étais encore dans le petit jardin avec ma mère, lorsque s'effectua la douloureuse séparation. Nous accourûmes pour porter secours à notre bon père ; mais la douleur l'empêchait de prononcer une parole ;

La pauvre mère s'assit près de lui, laissant couler deux ruisseaux de larmes. C'est sous le poids accablant d'une scène si déchirante qu'il fallut quitter ces parents si chers à mon cœur. Mais je dus moi-même payer à la nature un copieux tribut. J'étais encore tout baigné de larmes, lorsque je pus rejoindre le cher frère. En me voyant ainsi tout éploré : *Quel accident est-il donc arrivé*, me demanda-t-il avec empressement ?

Vous avez agi très-prudemment, cher frère, lui répondis-je, en ne regardant pas derrière vous, après votre héroïque séparation : car la grande sensibilité que je vous connais, aurait pu vous faire éprouver quelque défaillance. Eh bien ! qui le croirait ? Pour essuyer mes larmes, il entonna sur le *Septième Ton*, qu'on appelle *Angélique*, le beau verset du psaume 115 de David : *Dirupisti, Domine, vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis* : Vous avez, Seigneur, rompu tous mes liens, c'est maintenant que je pourrai vous offrir un sacrifice de louanges : c'est le même psaume qui devait plus tard lui fournir le : *Quid retribuam Domino, etc.*, que rendrai-je au Seigneur pour tous les bienfaits dont il m'a comblé (dernières paroles qu'il prononça au moment d'expirer.)

Etant donc ainsi réunis, nous congédiâmes notre jeune frère, et cinq à six heures après cette dernière séparation, nous étions de retour à Charleville, où de nouvelles émotions allaient encore agiter le cœur si sensible de M. Billau-dèle.

Pour le comprendre il suffit de se rappeler que c'est là qu'il avait passé à peu près toute sa jeunesse, et pour ainsi dire toute sa vie jusqu'à ce moment. Il lui fallait donc enfin abandonner ce cher établissement de Charleville, maison si chère à son cœur, champ que, pendant tant d'années, il avait fécondé de ses fatigues et arrosé de ses sucurs, et dont les beaux fruits avaient tant de fois ranimé son zèle, et inondé de consolation sa belle âme. Il lui fallait s'arracher aux embrassements des personnes les plus distinguées, ses insignes bienfaiteurs, comme M. Delvincourt, et d'un grand nombre d'autres qui l'avaient toujours honoré de leur amitié et de leur confiance. Aussi, lorsqu'il commença à faire ses derniers adieux, sa grande sensibilité arriva à son point extrême. Les personnes qui lui étaient les plus chères s'étaient dérobées pour éviter la douleur d'une telle séparation. Enfin, cette circonstance de sa vie, comme il me l'avoua lui-même plus tard, brisa son pauvre cœur, et il ne fallut pas moins que son année entière de Solitude, pour calmer son âme, et cicatriser une plaie aussi profonde . . .

Ici il disparut, pour moi, et pour nous tous, qu'il laissait dans la plus profonde douleur. Je ne le revis plus que de loin en loin, pendant le temps des vacances. Entré depuis lors dans la respectable Congrégation de St. Sulpice où il a passé le reste de ses jours, c'est à cette même Congrégation qu'il appartient maintenant d'écrire cette longue période de sa vie.

Enfin, j'ai terminé ma tâche, bien vénérable Supérieur, non sans fatigue, car je suis toujours dans un état d'infirmité. Mille fois, *Deo gratias*.

Je vous prie d'agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre humble serviteur,

DOM RÉMI BILLAUDÈLE,

Chartreux.

Chartreuse de Pavie, 24 février 1870.

Voici le tableau abrégé des différentes dates mentionnées dans le récit précédent, et qui sont comme les époques de cette première partie de la vie de M. Billaudèle jusqu'à son entrée dans la Congrégation de St. Sulpice.

Né en 1796, il demeura avec ses parents jusqu'à l'âge de 10 ans.

En 1806, il passa chez M. Mary, jeune prêtre qui se consacrait à former des élèves pour le sanctuaire ; il y étudia le latin pendant cinq ou six ans.

En 1811 ou 12, âgé d'environ 16 ans, il entre au Petit Séminaire de Charleville, pour y faire sa philosophie ; il y prend la soutane et y passe une année.

A l'âge de 17 ans, il est envoyé comme précepteur des enfants d'une famille noble dans un château près de Charleville. Il y demeure environ 3 ans, pendant lesquels il reçoit la Tonsure.

En 1816, âgé d'environ 20 ans, il revient à Charleville où il étudie le théologie pendant trois ans ; en même temps il est employé au collège. Pendant ces trois années il reçoit, les Ordres Mineurs le 31 mai 1817 dans l'église paroissiale de Charleville, des mains de Mgr. Jauffret, évêque de Metz ; le Sous-Diaconat le 15 juillet 1818 dans la chapelle du palais épiscopal, à Metz ; le Diaconat le 16 juin 1819, à Namur, des mains de Mgr. Pisani de la Guede.

N'étant encore que Diacre, il est nommé Directeur du Petit Séminaire et ne tarde pas à être ordonné prêtre, le 20 novembre 1819, dans l'église paroissiale de Charleville, des mains de Mgr. Jauffret. Dès lors, pendant 4 ou 5 ans, il cumule avec ces fonctions importantes, celles de confesseur d'un grand nombre des élèves de cette maison, l'enseignement de diverses classes, des prédications assez fréquentes à l'église paroissiale de Charleville, et même, pendant une année entière, la desserte d'une paroisse située à une lieue de distance.

En 1823, après avoir nourri longtemps le désir des Missions lointaines et d'une vie apostolique, il fait une Retraite, et reconnaît que Dieu l'appelle à la Congrégation de St. Sulpice ; toutefois cédant au désir de M. Delvincourt, il conserve encore pendant un an les fonctions de Directeur du Petit Séminaire et avec lesquelles il cumule l'enseignement de la Philosophie.

En 1824, il fait ses adieux à sa famille et à ses amis, et entre à St. Sulpice.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

A Monsieur le Rédacteur de l'ECHO.

J'ai assisté, le 30 mars dernier, à une délicieuse petite soirée au sujet de laquelle je ne sais pourquoi, je n'ai trouvé aucun mot sur les Feuilles publiques. Cependant cette soirée avait bien son mérite. Son but était l'éducation des jeunes aveugles, portion si intéressante des malheureux et des déshérités : son programme, sauf un point, a été parfaitement rempli : La musique, sous la direction de l'habile et charitable M. A. Boucher, a été délicieuse ; la lecture a été loin de manquer de charme et d'actualité, et les autres parties remplies par des artistes distingués, Mme A. Boucher, Melle Jacques, M. Fowler, ont eu tout le succès possible. Les jeunes aveugles ont donné, en lecture, en écriture, en chant, en musique instrumentale, en travail manuel, des preuves étonnantes de l'excellence de l'Institution, et malgré tout cela, on a gardé le silence.

Veuillez, M. le Rédacteur, vous faire l'écho de la reconnaissance de la réunion nombreuse et choisie qui a assisté à cette soirée, et daignez transmettre à vos Lecteurs les trois petites pièces suivantes, qui ont été dites ou chantées par les jeunes aveugles, et qui, croyons-nous, ne seront pas déplacées dans la collection de nos pièces canadiennes :

SI J'ÉTAIS PETIT OISEAU !

S'il plaisait à quelque fée
En oiseau de me changer,
Je serais, noble Assemblée,
Votre petit messenger.
Pour satisfaire de suite
Un ordre, un désir nouveau,
Je volerais vite, vite...
Si j'étais petit oiseau !!!

Dans ces îles fortunées
Où de féconds soleils
Font mûrir, à cœur d'années,
Des fruits si doux, si vermeils ;
J'irais cueillir pour mon Père
Le plus fertile rameau.
Pour lui ma course première,
Si j'étais petit oiseau !!!

J'irais jusqu'au bout du monde,
Sous des climats enchanteurs,
Par delà la mer profonde,
Chercher les plus belles fleurs.
J'en ferais un diadème,
Le mieux tressé, le plus beau,
Pour le front de ceux que j'aime,
Si j'étais petit oiseau. !!!

Chaque jour ouvrant mes ailes,
Et parcourant tous pays,
J'irais chercher des nouvelles
Des absents, de nos amis.

Je sècherais bien des larmes,
A mon retour au hameau :
Quels messages pleins de charmes !
Si j'étais petit oiseau. !!!

Montant au ciel dès l'aurore,
Comme l'alouette aux champs,
Au pied du Dieu que j'adore,
J'irais redire mes chants ;
Emportant pour une mère
Qui pleure auprès d'un berceau,
Sur mon aile une prière,
Si j'étais petit oiseau. !!!

Je dirais dans mon ramage ;
Mon Dieu, sur nos bienfaiteurs,
Versez toujours d'avantage
Le doux flot de vos faveurs !
Gardez bien de la tempête
Le pasteur et le troupeau !
Ce serait mon chant de fête,
Si j'étais petit oiseau. !!!

Votre petite Marie
Vous dit un rêve d'enfant :
Pardonnez cette folie
A son cœur reconnaissant.
Un seul mot pouvait suffire,
Au lieu de tout ce morceau ;
Maria ! Je viens vous le dire,
Sans être petit oiseau. !!!

LA FILEUSE VENDÉENNE.

Au gréant, hier, j'ai bien pleuré,
 Quelc, rempli de tristesse,
 Du Pape, Monsieur le Curé,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 Du Pape, Monsieur le Curé,
 Nous a peint la détresse.

Ref. Encor quatre heures, gai, gai, gai,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 Encor quatre heures, gai, gai, gai,
 Tourne pour le Saint-Père.

Ah! si j'étais reine, à l'instant
 Je rendrais ma parure :
 Mais je suis pauvre et n'ai vaillant,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 Mais je suis pauvre et n'ai vaillant
 Que mes habits de bure.

Ref. Encor trois heures, etc.

Alors, j'ai dit : De la gaieté,
 Rosette, du courage !
 Veillons avec activité,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 Veillons avec activité,
 Et doublons notre ouvrage.

Ref. Encor deux heures, etc.

O bonheur ! je gagne, en veillant,
 Un beau franc par semaine ;
 Je pourrai presque, au bout de l'an,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 Je pourrai presque, au bout de l'an,
 Faire un cadeau de reine.

Ref. Encor une heure, etc.

Allons ! filons encore un quart,
 Qu'vrons grand la pauprière ;
 On ne saurait filer trop tard,
 Et tourne, et tourne, mon rouet,
 On ne saurait filer trop tard,
 Lorsque c'est pour un Père.

Ref. Encor un quart, etc.

Soudain, le sommeil emporta
 Les yeux de la pauvrete :
 Son Ange sourit et chanta :
 Arrête, arrête, beau rouet,
 Son Ange sourit et chanta :
 Gloire, paix à Rosette !

Ref. Assez travaillé, gai, gai, gai,
 Arrête, arrête, beau rouet !
 Assez travaillé, gai, gai, gai !
 Laisse dormir Rosette.

RÉPONSE DU SAINT-PÈRE A LA FILEUSE VENDÉENNE.

Salut, mon aimable Fileuse,
 Des Vendéens doux messager !
 Salut à ta voix gracieuse,
 Salut à ton rouet léger !
 Tes gais refrains, j'aime à le dire,
 Ont un instant séché mes pleurs :
 Heureux l'enfant qui fait sourire
 Un Père accablé de douleurs !
 Heureux l'enfant qui fait sourire
 Un Père accablé de douleurs !

Mes guerriers moissonnent la gloire ;
 Ils combattent au grand soleil ;
 Mais toi, qui dira dans l'histoire

Tes longues veilles sans sommeil ?
 Au souvenir de ta chaumière,
 J'ai pleuré sur ton dévouement :
 Heureux qui fait pleurer un Père,
 D'amour et d'attendrissement !

Le ciel contemple ta demeure :
 Dieu la montre aux riches ingrats.
 Courage ! veille encore une heure,
 Et Jésus t'ouvrira ses bras.
 En attendant, sois riche et fière :
 Enfant ! je te bénis trois fois !
 Heureux l'enfant béni d'un Père
 Qui parle au nom du Roi des rois !

NECROLOGIE.

LEFÉBURE WÉLY.

L'art musical a fait une perte très-sensible ; le célèbre organiste Lefébure Wély est mort le 1^{er} janvier, l'on pourrait dire sur le champ d'honneur ; il est tombé aux pieds de son orgue, aux fêtes de Noël, il transportait encore les paroissiens de Saint-Sulpice par ses admirables improvisations. Il aimait l'art jusqu'à la passion, et son dernier orgue,—chef d'œuvre de Cavallé-Coll,—jusqu'à l'idolâtrie. Il avait été précédemment attaché à Saint-Roch et à la Madeleine.

Il était né à Paris en 1817 ; son père était organiste à Saint-Roch et lui donna, dès l'enfance, une éducation musicale hors ligne. A huit ans, le petit Lefébure était un enfant prodige et jouait sa première messe pour remplacer son père malade.

Elève de Benoist, de Zimmermann, de Berton et d'Halévy, il se livra alors à la composition et y réussit brillamment. On connaît de lui plusieurs *messes*, deux *symphonies*, des études pour orgue, des *offertoires*, des *hymnes*, sans compter un très-grand nombre de petits morceaux de salon, dont plusieurs sont populaires (les *Cloches du Monastère*, par exemple.)

« Très-souffrant depuis plusieurs mois, dit *La France*, et ses forces allant sans cesse s'affaiblissant, les supplications, les résistances de sa famille ne purent l'empêcher de se rendre à toutes les cérémonies ; il y exhalait les derniers chants qui enivraient son âme ; ils ne furent jamais plus suaves et ornés, colorés avec plus de goût et de science ; leur spontanéité, leur abondance avaient quelque chose d'effrayant. Ses improvisations trahissaient l'état de l'âme du musicien ; elles avaient parfois quelque chose d'haletant, de fiévreux ; on eût dit qu'il craignait de n'avoir pas assez de temps pour dire, dans sa langue harmonieuse, tout ce qu'il avait encore d'inspirations au fond du cœur. Il s'est, dans ses derniers adieux à l'art, à la vie, élevé parfois aussi jusqu'aux accents les plus purs, les plus angéliques.

Notre organiste français jouissait en Europe d'une magistrale réputation ; les Allemands, pas plus que les Belges, ne lui ont suscité de sérieuses rivalités ; nul ne l'égalisait comme improvisateur, pour le charme et la grâce de ses inspirations, ainsi que pour les heureuses combinaisons de sonorité par lesquelles il variait les effets du gigantesque instrument. Quand il le

voulait, il traitait avec autorité la fugue et le contre-point ; mais avait sur l'art religieux, une poétique que quelques-uns de ses savants confrères, et pour cause, rejettent volontiers ; Lefébure Wély, qui portait des chants tout naturellement, comme un arbre porte des fruits, sans efforts, sans fatigue, ne pouvait admettre que la mélodie, cette fille du ciel, dût se voiler la face, entourer de langes, comme pour les déguiser, ses adorables contours, étouffer l'expression de ses chastes accents, comme si elle en devait être embarrassée, pour chanter les louanges de Dieu et s'élever jusqu'aux pieds de son trône. L'art ennuyeux n'est pas l'art religieux. Laissez-le dire par les jeunes maîtres qui ne savent pas préserver leurs compositions, mêmes les plus libres, de la contagion soporifique d'une fausse science.

Lefébure Wély était aussi un compositeur des plus distingués, et les œuvres qu'il a écrites pour le piano, l'harmonium et le chant ont placé son nom parmi les plus estimés de notre temps. Il eût également triomphé au théâtre, si, lors de son début, à Favart, par un opéra comique en trois actes, les *Recruteurs*, il ne fût pas venu se heurter contre le préjugé inexorable qui, en France, n'accepte pas une multiple supériorité, même dans les branches du même art. A l'église, qu'il enchantait par l'union harmonieuse de ses motifs faciles, clairs, expressifs, par ses effets imitatifs, on l'avait quelquefois renvoyé à la scène, où son sentiment mélodique et pittoresque n'aurait pas besoin de se contenir, et où ses chants se déploieraient en toute liberté ; au théâtre, — c'était écrit d'avance, — on ne manqua pas d'opposer à sa requête nouvelle des fins de non recevoir tirées des habitudes austères du musicien religieux, de l'organiste déjà titulaire de Saint-Roch, à l'âge de huit ans, comme remplaçant de son père, de l'auteur de trois messes, de plusieurs symphonies, d'études, etc., qui avaient marqué sa place parmi les plus féconds et les plus instruits des compositeurs contemporains. Il y avait là de quoi maudire la célébrité qui l'attachait au rivage d'une renommée étiquetée dès son enfance.

Lefébure Wély dépassait à peine la cinquantaine. Il laisse une famille éplorée ; sa femme, artiste elle-même et des plus distinguées, — et ce détail est touchant, — n'ayant pu l'arracher à son orgue, dans les derniers temps de sa vie, et comprenant trop que si l'âme de l'artiste trouvait dans les embrassements dont il enlaçait convulsivement son instrument favori, de véritables consolations, ses forces physiques achevèrent de s'y épuiser, qu'il y exhalerait son dernier souffle avec sa dernière inspiration, l'accompagnait assidûment à l'église et s'établissait à côté du clavier, après chaque morceau, pour pouvoir lui prodiguer, à chaque halte, ses soins les plus tendres et les plus excellents. Elle a prolongé, par son dévouement, l'extase de l'artiste jusque dans les bras de la mort.

Né pour ainsi dire dans le sanctuaire, Lefébure Wély a fini en chrétien, comme il avait vécu.

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

(Suite.)

LXV.

LA FAMINE DANS LE CHATEAU DE ROTENBERG.

Le vieux Bernard avait eu raison de dire que la famine exerçait ses ravages parmi la garnison du château de Rotenberg.

Depuis cinq semaines que durait le siège, pas un grain de blé n'était entré dans la forteresse, et nous savons que les provisions avaient été détruites par un coup d'audace des Taborites. Ces seigneurs eurent du moins la prudence de garder secrète aussi longtemps que possible l'extrémité à laquelle ils en étaient arrivés.

Le baron de Rotenberg, Cyprien, Rodolphe et tous ceux qui avaient voix au conseil prévoiaient avec raison que rien ne déciderait les Taborites à lever le siège, s'ils apprenaient qu'ils étaient en proie aux horreurs de la famine.

Mais le fatal secret ne put être gardé longtemps. Il fut d'abord divulgué par des prisonniers, qui réussirent à s'échapper ; et quoique les Taborites fussent battus dans les divers combats qu'ils livrèrent, ils avaient la conviction que la faim leur livrerait bientôt le château.

Nous ne dirons pas à quelles horreurs le manque de pain poussa successivement les assiégés. Nous tirerons un voile sur cette partie de notre récit, en avouant seulement qu'ils en arrivèrent à se tuer les uns les autres, et à assouvir leur faim par des repas de cannibale.

Lorsque Zitzka sut où ils en étaient réduits, il se détermina à frapper un grand coup afin d'enlever le château et de mettre fin à des actes qui révoltaient l'humanité.

C'était le jour même où Blanche dit adieu au chevalier Henri de Brabant, c'était le matin de ce même jour, disons-nous, qu'il se fit un mouvement dans le camp des Taborites. Aussitôt les remparts de la forteresse couvrirent de leurs défenseurs qui regardaient la mort comme une délivrance, comme la fin de leurs souffrances. Ils semblaient, en effet, avoir le pressentiment que le dénoûment était proche, et que la lutte qui allait s'engager se terminerait ou par leur destruction ou par la défaite et la fuite de l'armée du mont Thabor.

D'un autre côté, Zitzka était résolu à terminer un siège qui traînait en longueur ; et ce fut sous ces auspices que la bataille commença.

Le soleil brillait dans un ciel sans nuages, lorsque les guerriers taborites s'avancèrent en colonnes serrées pour attaquer le château sur tous les points à la fois. Leurs bataillons semblaient irrésistibles : mais les assiégés, réduits au désespoir, et rendus furieux par la faim, se battirent comme des démons. On eût dit une lutte de géants. D'un côté était Zitzka, conduisant et dirigeant les plus braves de ses soldats : de l'autre étaient le baron de Rotenberg et Rodolphe encourageant la garnison et prêchant d'exemple.

Les assaillants traversèrent le fossé sur des radeaux : ailleurs, ils traînèrent des arbres qu'ils avaient abattus dans la forêt, et en firent des ponts sur lesquels ils avancèrent jusque sous les murailles ; beaucoup de taborites, enfin, se jetèrent à la nage, et abordèrent de l'autre côté. Deux heures après le lever du soleil, l'assaut était devenu général. Les échelles furent dressées contre les remparts : mais ils furent reçus par les assiégés avec une vigueur indomptable. Ces derniers, armés de piques et de lances, formèrent une ligne impénétrable. Puis la lutte s'engagea corps à corps, jusqu'à ce qu'enfin, vers midi, les Taborites, forcés de reculer, furent lancés par dessus les murailles.

Toutefois, dans ce moment critique, Zitzka ne perdit pas son sang-froid. Il ne s'était pas, en effet, trompé dans ses calculs. Pendant que les Taborites se retiraient dans le meilleur ordre possible, les soldats de la garnison demandèrent à grands cris qu'on leur permit de poursuivre leurs avantages. Le baron de Rotenberg fut obligé de céder, quoiqu'il prévît les conséquences qui pouvaient en résulter. L'armée entière sortit donc du château, et la lutte recommença dans les champs, dans les jardins, dans les chemins qui avoisinaient la forteresse.

Ce fut alors que se déploya l'adresse et l'habileté de Zitzka, et qu'il se montra grand capitaine. Se plaçant sur une élévation, il envoya douze de ses officiers d'ordonnance sur tous les points où ses guerriers fuyaient, cherchaient à se rallier, ou s'arrêtaient sans savoir que faire ; et les instructions qu'il donna aux chefs commandant les divers détachements furent tellement clairs et positifs, qu'une ardeur nouvelle parut animer soudain l'armée taborite. Les colonnes, qui tout à l'heure fuyaient en désordre, se rallièrent tout à coup, et prirent position sur les éminences ; et en un espace de temps comparativement très-court, toutes les divisions furent reformées autour des trois côtés du château de Rotenberg.

La bataille recommença ainsi en dehors des murailles ; et des nuages de fumée et de poussière ne tardèrent pas à envelopper les combattants. Zitzka, lancé au milieu de la mêlée, répandait la mort de tous côtés, et les cadavres s'amoncelaient autour de lui. Le baron de Rotenberg et son fils Rodolphe faisaient également des prodiges de valeur ; et ce dernier n'avait qu'un désir, c'était de joindre le chef des Taborites. Son désir fut satisfait : ils se rencontrèrent ; mais à peine eurent-ils croisé le fer que l'épée de Rodolphe vola dans l'espace. Le baron de Rotenberg, en voyant que son fils était à la merci de Zitzka, enfonça les éperons dans les flancs de son cheval, et le lança contre celui du général taborite. Mais ce dernier demeura ferme comme un roc ; et tenant son épée à deux mains, il en appliqua un coup tel sur la tête du baron, qu'il le renversa à terre.

Une seconde après, le baron et Rodolphe furent faits prisonniers.

La nouvelle de la prise de leur chef se répandit comme l'éclair à travers les rangs des soldats de l'armée royale. Ils furent frappés de consternation, et hésitèrent, tandis que les Taborites enorgueillis par ce dernier succès chargèrent avec un redoublement d'ardeur.

L'armée royale recula, et bientôt s'enfuit en désordre vers le château, oubliant qu'en retournant s'enfermer dans la forteresse, ils allaient retrouver la famine, plus hideuse que toutes les horreurs du champ de bataille.

Il eût été alors aisé à Jean Zitzka d'emporter les remparts d'assaut ; et en moins d'une heure, l'étendard des Taborites aurait flotté sur les tours du château de Rotenberg. Mais assez de sang avait été versé ce jour-là,

et le héros du mont Thabor ne désirait pas que ses soldats pénétrassent dans la forteresse avant que cet esprit de vengeance qui les exaltait jusqu'à la fureur ne se fut apaisé. D'ailleurs, il savait qu'en ayant entre ses mains le baron de Rotenberg, son fils, et un grand nombre d'autres seigneurs de haut rang, il serait maître de dicter des conditions au petit nombre de ceux qui avaient échappé au carnage.

Le soleil descendait derrière la montagne, lorsque les Taborites, obéissant aux ordres de leur capitaine général, se replièrent vers les positions qui leur étaient assignées. Mais quel spectacle ils laissaient derrière eux ! Les champs, les jardins, les bords du fossé, et la lisière de la forêt étaient couverts de cadavres : quant aux mourants et aux blessés, Zitzka les avait déjà fait enlever et transporter sous les tentes qui servaient d'hôpitaux.

LXVI.

BLANCHE AU MILIEU DES TABORITES.

C'est au milieu de ces scènes de mort et de douleurs que Blanche ne craignit pas de s'aventurer, pour mettre à exécution le projet dont elle avait entretenu Henri de Brabant. Le cœur lui manqua plus d'une fois, et souvent elle ferma les yeux pour échapper au spectacle de ces cadavres entassés les uns sur les autres. Il arriva même un instant où, vaincue par ses émotions, elle fut obligée de s'arrêter et de s'appuyer contre un caisson brisé.

Au bout de quelques minutes de marche, elle se trouva face à face avec une sentinelle taborite, dont la hallebarde réfléchissait les derniers rayons du soleil couchant.

— Qui êtes-vous, ma jolie fille ? demanda le soldat.

— Je ne suis point un ennemi déguisé, rassurez-vous, répondit Blanche de sa voix la plus harmonieuse.

Et elle montra la bague que lui avait donnée Henri de Brabant et qu'il avait reçue lui-même de Zitzka.

— Passez ! dit la sentinelle dès qu'elle aperçut le joyau.

Blanche, charmée de l'essai qu'elle venait de faire de son talisman, poursuivit sa route à travers le champ de bataille, au milieu des mares de sang, des armes brisées et des débris de toutes sortes qui jonchaient la terre.

Une autre sentinelle qu'elle rencontra la laissa également passer. Puis une troisième, une quatrième, une cinquième, sur qui la bague produisit un effet instantané, ne lui firent pas la moindre objection. Elle arriva ainsi jusqu'au campement des Taborites, qu'elle cotoya d'un pas rapide, tout en se dirigeant vers la petite chapelle qui était située, comme on sait, dans cette partie de la forêt qui s'étendait jusqu'à l'extrémité de l'aile droite du château.

Enfin, elle atteignit cette chapelle : elle y entra, et s'agenouilla pour remercier Dieu d'avoir heureusement conduit ses pas. Elle pria avec ferveur, et invoqua le secours et la protection de son saint patron. Puis, se relevant, elle promena attentivement ses regards autour d'elle pour s'assurer qu'elle n'était pas espionnée.

L'intérieur de la chapelle, qui n'avait tout au plus que trois à quatre pieds d'étendue, n'était éclairé que par les rayons obliques du soleil déjà au-dessous de l'horizon, et qui pénétraient à travers les branches des arbres

déjà dépouillés d'une partie de leur feuillage. L'obscurité n'était pas telle, cependant, que Blanche ne pût examiner les objets ni voir ce qui se passait en dehors. Après s'être convaincue que personne ne l'observait, elle se baissa pour découvrir, s'il était possible, la trappe qui communiquait avec les souterrains du château.

Elle avait sous son manteau un paquet qu'elle déposa sur le plancher, afin d'avoir plus de liberté dans ses mouvements. Plusieurs minutes s'écoulèrent, mais elle n'aperçut pas trace de la trappe. Elle savait qu'elle s'adaptait dans le plancher d'une façon merveilleuse, car elle avait fait cette observation le jour où elle avait accompagné la dame blanche par ce passage. Elle comprenait parfaitement tous les soins que l'on avait pris pour la mettre à l'abri d'une découverte, mais elle ne s'était pas attendue à rencontrer tant de difficultés.

Et en supposant qu'elle arrivât à découvrir la pierre qui servait de trappe, pourrait-elle la soulever ? Cette question, notre héroïne se l'était adressée avec anxiété en traversant le camp des Taborites, mais elle avait remarqué, dans l'occasion à laquelle nous avons fait allusion, qu'il y avait un ressort secret à l'extérieur, ou plutôt au-dessus comme au-dessous de la pierre, et l'espérance, ce sentiment qui anime les héros, lui avait donné la conviction que ses efforts seraient couronnés de succès.

Hélas ! cette espérance disparaissait graduellement : dix minutes s'étaient écoulées, et elle continuait toujours à chercher avec ses yeux et avec ses mains ce secret qui devait lui ouvrir ces souterrains où elle avait tant le désir de pénétrer. L'obscurité s'épaississait autour d'elle ; les ombres à l'extérieur devenaient de plus en plus sombres. Que pouvait-elle faire ? Se procurer de la lumière était chose impossible ; et cependant comment continuer ses recherches dans les ténèbres qui allaient tout à l'heure l'envelopper ?

Soudain elle entendit des voix dans la forêt. Elle se leva d'un bond, et écouta avec anxiété.

— Quel est le premier poste à relever ? demanda un soldat d'un ton d'autorité. Est-ce qu'on n'a placé personne dans cette partie de la forêt ?

— On a l'habitude, capitaine, de mettre une sentinelle durant la nuit dans une petite chapelle qui est tout près d'ici, répondit un Taborite avec un accent respectueux.

Ce dialogue fut immédiatement suivi d'un bruit de pas, et Blanche comprit qu'on se dirigeait de son côté.

Elle se retira dans le coin le plus profond de la chapelle, et se couchant par terre, elle espéra échapper ainsi aux soldats ; dans le cas contraire, elle comptait sur la bague que Henri de Brabant lui avait donnée pour sortir des difficultés que sa situation pouvait lui créer.

A peine s'était-elle réfugiée dans l'endroit le plus obscur, qu'un rayon de lumière brilla sur le seuil de la chapelle, et qu'un soldat apparut tenant une torche à la main. Le Taborite promena ses regards tout autour de lui, et aperçut immédiatement notre héroïne.

— Ah ! quelle capture est-ce que nous avons faite là ? s'écria-t-il en s'avancant.

Au même moment le capitaine arriva suivi d'une douzaine de guerriers.

— J'habite ce pays, et je ne suis point une ennemie des Taborites, dit Blanche, en faisant un pas au-devant du soldat, et avec une dignité qui lui concilia sur le champ le respect des Taborites ; et en même temps, la

bague qu'elle portait au doigt {brilla comme un météore à la lueur de la torche.

—Ne questionnez pas cette jeune fille, et laissez-la aller en paix, s'écria le capitaine. Elle possède un talisman qui est au-dessus de tous les mots d'ordre du monde.

—Ciel ! est-il possible ! exclama soudainement l'un des soldats ; et se plantant droit devant notre héroïne, il l'examina avec la plus vive attention.

Blanche crut s'apercevoir que les traits de cet homme ne lui étaient pas complètement inconnus : il lui sembla qu'elle l'avait déjà vu, mais où et quand, voilà ce qu'elle ne pouvait se rappeler. Son incertitude, toutefois, ne fut pas de longue durée.

—Oui. . par le ciel ! c'est bien cela ! s'écria le soldat, avec le plus grand étonnement. Je l'aurais reconnue, fût-ce au bout du monde, en dépit de son déguisement, Oui, c'est bien le même, et cependant une femme ! Sur ma parole, la belle, je vous avais pris pour un page. Vous portiez admirablement cette armure, charmante mais perfide créature que vous êtes.

—Qu'est-ce que cela signifie ? qui est cette jeune femme ? demanda le capitaine, qui ne comprenait rien à la façon assez grossière dont le soldat regardait Blanche, et aux exclamations qu'il faisait entendre.

—Qui elle est ? répondit le Taborite. Si ce n'est pas elle qui m'a joué ce tour, dans le donjon du château de Prague, où j'étais chargé de garder les trois prisonniers d'Etat. . . .

—Comment ! c'est une femme qui aurait délivré ces prisonniers ? dit le capitaine, en l'interrompant : c'est impossible ! Tu rêves, mon ami !

—Qu'elle nie si elle l'ose, s'écria le soldat. Je l'aurais reconnue entre mille.

—Le fait est qu'elle est de celles qu'on ne saurait facilement oublier, observa le capitaine. Puis s'apercevant que ce compliment rendait Blanche toute confuse, il ajouta : excusez-moi, ma jolie fille, si je vous ai offensée. N'eussiez-vous pas cette bague que je vois à votre doigt que vous n'en auriez pas moins droit à tous mes respects. Mais qu'avez-vous à répondre à l'accusation que mon camarade fait peser sur vous ?

—Je ne puis nier la vérité de ses allégations, répondit Blanche d'une voix tremblante. Mais si la vertu de cette bague n'est point un mensonge, je vous supplie de me laisser partir.

—Cela n'est pas possible, jeune fille, malgré tout le désir que j'aurais de vous être agréable, dit l'officier, car je dois vous prévenir que des ordres de notre glorieux capitaine ont récemment modifié l'influence qui était primitivement attachée à cette bague ; et cela à la suite de l'usage qu'en fit le chevalier à qui elle avait été donnée et qui voulut s'en servir pour empêcher l'arrestation. . . .

—De cette même demoiselle à l'armure d'acier, ajouta le soldat Taborite, qui semblait devoir être pour Blanche un accusateur dangereux.

—Soit, dit Blanche, en se soumettant courageusement à sa destinée. Le chef des Taborites a l'esprit chevaleresque et le cœur généreux, je m'en remettrai à sa merci ? Conduisez-moi, Monsieur, je suis prête à vous suivre.

En parlant ainsi, avec cette dignité calme qui faisait si bien comprendre qu'il était inutile d'avoir recours à la force, Blanche fit un pas en avant.

—Ha ! qu'est-ce que c'est que cela ? s'écria le capitaine Taborite qui venait de heurter du pied contre le paquet que notre héroïne avait déposé

sur le plancher, et qu'elle avait oublié de retirer au moment de l'arrivée des soldats. Un moment, continua l'officier : il faut que nous examinions ce qu'il y a là dedans. Je suis fâché, Mademoiselle, d'en agir ainsi avec vous, ajouta-t-il, mais le devoir passe avant tout.

—Faites, Monsieur, dit Blanche, avec calme et dignité. Je suis fort reconnaissante pour l'intérêt évident que vous me témoignez.

Le capitaine s'inclina, et se mit en devoir d'ouvrir le paquet. Il y trouva un vêtement complet de femme, assez grossier, et quelques provisions. Il n'y avait rien là qui fût de nature à exciter les soupçons des Taborites. En conséquence, ils refirent le paquet et le rendirent à Blanche.

—A présent, veuillez m'accompagner, jeune fille, dit le capitaine, en faisant signe à ses hommes de ne pas les suivre de trop près.

En entrant dans le camp, ils traversèrent une multitude de tentes qui étaient alignées comme les rues d'une ville, et éclairées par des feux énormes auxquels les soldats faisaient leur cuisine. Le capitaine en passant rendait leur salut aux sentinelles ; et Blanche se tenait à côté de lui, le cœur agité par une foule de sentiments.

Enfin, ils arrivèrent au poste du chef des Taborites ; et en réponse à la demande que leur fit l'officier, les sentinelles qui étaient de garde répondirent que le capitaine était là, et seul en ce moment.

Le rideau de velours qui fermait l'entrée de la tente s'écarta, et le capitaine général des Taborites se leva de la table à laquelle il était assis, quand, à la lumière de la lampe qui brûlait à l'intérieur, il vit qu'on amenait une jeune femme en sa présence.

Blanche avait vu le grand Zitzka, lorsque, hôtesse d'Étna, elle avait résidé au château de Prague : mais jamais elle ne s'était trouvée si près de lui. Le regard furtif et inquiet qu'elle jeta sur le guerrier n'était guère de nature à lui inspirer confiance ; l'expression de ses traits était naturellement dure, et la pensée que des torrents de sang venaient d'être répandus faisait naître dans son esprit des sensations pénibles qui se réfléchissaient sur son visage. Néanmoins Blanche ne se découragea pas ; car elle avait déjà pris son parti.

—Qu'est-ce que vous me voulez, jeune fille ? dit Zitzka, en donnant à sa voix un accent de bonté aussi grand que possible ; car il y avait dans les traits de Blanche quelque chose qui excita immédiatement ses sympathies.

—Cette jeune fille est une prisonnière, général, dit le capitaine.

—Une prisonnière ! répéta Zitzka, avec une surprise évidente. Serait-il possible qu'une demoiselle d'un air si doux et d'un extérieur si charmant fût dangereuse pour les intérêts du mont Tabor ?

—Et pourtant, illustre chef, dit l'officier, cette demoiselle à la mine si prévenante, et à qui je serais désolé qu'il arrivât le moindre mal, c'est une héroïne comme il y en a peu.

—Les sentiments que tu viens d'émettre font honneur à ton bon cœur, mon ami, observa Jean Zitzka. Mais pourquoi m'as-tu amené cette jeune fille ?

—Dans la conviction que vous, général, vous l'admirez, tout en lui infligeant un blâme, répondit l'officier. Je n'hésite plus à vous dire que son crime est d'avoir délivré le baron de Rotenberg, le marquis de Schomberg et le comte de Schonwald du château de Prague.

—Comment ! s'écria le général des taborites, avec un accent tout à la

fois d'étonnement, d'incrédulité et d'admiration. *Était-ce donc une héroïne, et non un héros qui a accompli cet exploit ?*

—La demoiselle ne niera pas un fait dont elle a droit d'être fière, dit le capitaine, qui ne perdait point l'occasion de placer une bonne parole en faveur de Blanche.

—Est-ce vrai, jeune femme ? demanda Zitzka, avec intérêt, et en fixant sur elle son œil pénétrant.

—C'est, en effet, la vérité, illustre chef, répondit Blanche, dont le front, les joues s'animèrent d'une vive rougeur.

—Et dites-moi, charmante ennemie, dit Zitzka, avec un sourire qui finit de rassurer l'officier sur le sort de Blanche, dites-moi quels motifs vous ont décidée à vous lancer dans les périls et les difficultés d'une pareille entreprise ?

—Je sais que vous avez tout droit de me questionner, puisque je suis votre prisonnière, et que si je désire obtenir votre bienveillance, je dois vous répondre, dit Blanche d'une voix tremblante, et en levant vers le général un regard suppliant. Mais je ne puis vous satisfaire à la question que vous venez de m'adresser.

—Tu avais sans doute de l'amour pour l'un des seigneurs que j'avais fait arrêter ? observa Zitzka, d'un ton d'excellente humeur.

—Non . . . tel n'était pas le motif qui me guidait, dit Blanche en se redressant soudainement, et avec une fermeté et une dignité qui augmentèrent encore l'admiration que le général éprouvait déjà pour elle.

—Eh bien, je ne vous presserai pas davantage sur ce point, répliqua-t-il. Mais à quel propos avez-vous arrêté cette jeune fille ? demanda-t-il, en se tournant vers l'officier.

—Nous l'avons trouvée dans la petite chapelle qui est située dans cette partie de la forêt qui longe l'aile droite du château, répondit l'officier.

—Et qu'est-ce que vous faisiez dans mon camp, jeune fille ? demanda Zitzka ; et comment les sentinelles que vous avez dû rencontrer vous ont-elles laissé passer ?

—La demoiselle est en possession de votre bague, général, dit le capitaine, en s'interposant de la façon la plus respectueuse.

—Oui, et par la vertu de cette bague, je vous conjure de m'accorder une faveur, illustre chef ! s'écria Blanche, en montrant le talisman qui lui avait ouvert les lignes de l'armée Taborite.

—Ma bague ! le joyau que j'avais donné à l'autrichien ! dit Zitzka, frappé de surprise. Comment cela se fait-il ? . . . quels rapports, mademoiselle, existent entre vous et cet homme illustre ?

—Des rapports d'amitié, répondit notre héroïne ; et c'est parce qu'il m'estime comme un frère chérit sa sœur qu'il m'a remis cette bague qui devait m'aider dans une certaine entreprise.

—Et cette entreprise ? continua Zitzka.

—Était de pénétrer dans le château de Rotenberg. Vous voyez, puissant guerrier, que je réponds à vos questions avec franchise.

—Votre visage porte, en effet, le cachet de la candeur, dit le Taborite. Puis, après quelques moments de réflexion, il fit signe à l'officier de se retirer.

Celui-ci aussitôt sortit de la tente accompagné par un regard de gratitude de Blanche, qui n'avait pas manqué de reconnaître l'intérêt qu'il lui avait témoigné, et ses efforts pour lui concilier la bienveillance de Zitzka.

—A présent nous sommes seuls, jeune femme, et vous pouvez parler plus librement, reprit le Taborite. Il y a en vous un mystère que je ne sais quelle curiosité me pousse à pénétrer. Qui êtes-vous donc, vous qui avez risqué votre vie pour sauver celle des seigneurs que j'avais fait enfermer dans le château de Prague ? Comment avez-vous conquis l'amitié de l'illustre autrichien qui vous a donné cette bague ? et pourquoi, ce soir, cherchiez-vous à pénétrer dans le château de Rotenberg ?

—Pour répondre aux trois questions que vous me posez, dit Blanche, je dois d'abord vous faire connaître que je suis la fille adoptive de braves et excellentes gens qui habitent dans cette forêt, et que le nom sous lequel je suis connue est Blanche Gaspard.

—Blanche Gaspard ! s'écria Zitzka : certainement ce nom ne m'est pas inconnu. Ah ! je me rappelle, ce doit être vous que Henri de Brabant a retiré de la Moldu et qu'Œtina fit transporter au château de Prague ?

—C'est moi-même, en effet, dit notre héroïne. Vous savez à présent comment est née avec le chevalier Henri de Brabant une connaissance qui est devenue de l'amitié. Quant à votre troisième question, je vous dirai franchement qu'il y a dans le château de Rotenberg une dame pour laquelle j'éprouve le plus profond intérêt, une dame à qui je voulais porter, outre quelques vivres, un déguisement qui pût l'aider à quitter ce séjour de la famine et du malheur.

En parlant ainsi, Blanche vida le contenu de son paquet aux pieds de Zitzka.

—Je ne saurais trop louer la générosité de ton cœur, l'héroïsme de ta conduite, jeune fille, s'écria Zitzka, dans un élan d'admiration. Mais quelle est la dame à laquelle tu portes tant d'intérêt ? Il faut qu'elle ait bien des qualités pour s'être à ce point concilié tes sympathies. Dis-moi donc qui elle est, et sur le champ, j'enverrai un héraut lui annoncer qu'elle est libre de sortir du château et d'y rentrer à volonté. Bien plus, je lui assurerai son pardon pour le passé, quoi qu'elle puisse avoir à se reprocher.

—Merci, guerrier généreux, dont le cœur est aussi noble que le courage est grand ! s'écria Blanche, les yeux humides de larmes. La faveur que vous venez de m'accorder est justement celle que je n'osais vous demander. Mais je suis bien embarrassée pour répondre à vos questions : car je ne connais rien, absolument rien, de la personne pour laquelle j'éprouve un si vif intérêt ! Son nom, son rang, la nature de ses malheurs, tout cela est un mystère pour moi, et même j'hésiterais à faire la moindre allusion à son existence si je n'avais la conviction qu'elle est, en ce moment, en proie à toutes les horreurs de la famine !

—Vos paroles sont étranges, dit Zitzka étonné de l'animation et de l'es-pèce d'égarement avec lesquels elle s'exprimait. Où se trouve ton amie inconnue ? et sous quel nom mon héraut devra-t-il la désigner aux défenseurs du château de Rotenberg ?

—Oh ! chef généreux, pardonnez-moi si je fais mal, et vous, ô femme si grande et si noble, pour le salut de qui je prends sur moi cette responsabilité, pardonnez-moi, dis-je, s'écria Blanche, dont tout le corps frémissait d'émotion : car le ciel m'est témoin que je fais pour le mieux !

Et tirant de son sein le petit sac de velours, elle l'ouvrit et y prit la bague que la dame blanche lui avait donnée : puis, tombant à genoux aux pieds du général, elle la lui tendit, en disant : " une voix secrète m'avertit que cette bague vous en dira plus que toutes les paroles du monde ! "

Un coup de tonnerre tombant à côté de Zitzka n'eût pas produit sur lui un effet plus grand que cette bague qu'il arracha des mains de Blanche. Un coup d'œil lui suffit pour s'assurer que c'était bien celle qu'il connaissait ; et en un instant, mille souvenirs lui revinrent à l'esprit et illuminèrent, pour lui, les événements du passé.

—Blanche, parlez, ne me tenez pas en suspens, s'écria Zitzka, d'une voix brisée et en proie à la plus violente émotion, la dame qui vous a donné cette bague vit-elle encore ?

—Elle vit, et elle traîne volontairement son existence dans les souterrains de Rotenberg, répliqua la jeune fille d'un ton solennel.

—Mon Dieu ! Elle vit, elle vit ! murmura Zitzka, en joignant les mains dans un paroxysme d'agitation. Puis, une idée soudaine lui traversant l'esprit, il s'élança vers Blanche, la saisit par la main, la releva, et examinant ses traits avec la plus vive attention, il s'écria : Oui, oh ! oui, cela doit être ! cette ressemblance ! Jeune fille, as-tu jamais connu tes parents ?

—Jamais, répondit Blanche, qui sentait instinctivement qu'elle était sur le point de faire quelque grande découverte. Je fus laissée tout enfant aux soins de ces braves gens dont je vous ai parlé.

—Et ton âge, ton âge ! demanda Zitzka, avec une émotion croissante.

—J'ai vingt-trois ans.

—Oh ! mon Dieu ! s'écria Zitzka. Je comprends tout. Viens dans mes bras, Blanche, car aussi vrai qu'il y a un Dieu qui nous a réunis, tu es mon enfant !

—Mon père ! murmura Blanche. Et vaincue par des émotions au-dessus de ses forces, elle tomba dans les bras du chef des Taborites qui la pressa sur son cœur.

A continuer.

CHRONIQUE.

PAQUES, ou la Communion Pascale à Notre-Dame de Paris.

CANADA :—Parlement fédéral. Projets de loi sur les Banques, les Elections, le Recensement.—L'union douanière et la politique nationale.—La Cour Suprême.—La question du Divorce.—Rapport sur la milice.—Retour des Zouaves.—Le Nord-Ouest.—Le Procès Guibord.—Nécrologie : MM. Barrett, O'Brien, Bonin.

ROME :—Affaire du Patriarche de Babylone.—Exposition romaine.—Mission du Danemark.—Les Monnaies Pontificales,

FRANCE :—Victoire du Ministère.—Le vainqueur de Custozza.

ANGLETERRE :—Bills Irlandais et de l'Éducation obligatoire.

ALLEMAGNE :—Le Parlement de la Confédération du Nord.

I.

Paris centre des plaisirs et des distractions de toutes sortes, Paris malgré le tumulte des affaires, et des préoccupations de la politique, Paris au jour de Pâques se retrouve toujours catholique, et c'est encore de toutes les villes celle qui donne au monde, en ce grand jour, le spectacle le plus consolant pour la Religion.

Dès le dimanche des Rameaux, les églises se remplissent d'une foule immense de fidèles, et il est visible que ceux même qui ont abandonné les pratiques religieuses, retrouvent au fonds de leurs pensées les souvenirs de l'enfance et les sentiments de temps meilleurs. La grande ville prend un air de fête avec les rameaux de buis portés à la main, attachés à la tête des chevaux de presque toutes les voitures ; c'est *Pâques fleuries*, comme on appelle dans les campagnes le dimanche qui vit l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem ; et les signes extérieurs de la piété chrétienne rappellent aux plus indifférents les divins mystères dont l'Église célèbre la commémoration.

Pendant la Semaine Sainte, et surtout pendant les trois derniers jours, les églises se remplissent de fidèles, les confessionnaux sont comme assiégés d'une foule sans cesse renaissante et c'est par milliers et par milliers que l'on compte les fidèles qui s'approchent de la Table sainte pour accomplir le devoir pascal. Les hommes deviennent de plus en plus nombreux au milieu de ces foules : à Paris le respect humain est vaincu, et la foi, qui parle plus haut que jamais, y fait assister l'homme religieux à de merveilleux spectacles.

Essayerons-nous de décrire ici celui que présente Notre-Dame de Paris, le matin du jour de Pâques ? Cette magnifique communion générale des hommes, qui se renouvelle depuis un quart de siècle, elle a été vingt fois décrite ; elle peut être encore tentée, mais elle défie toute description. Il y a là des attendrissements et de célestes joies dont on ne peut avoir l'idée si on ne les a éprouvés : il y a là des émotions que la parole est impuissante à rendre, et c'est le privilège des grandes fêtes chrétiennes,

avant-goût de l'éternelle fête, de réunir ainsi dans un même sentiment de bonheur intime et de délicieuse paix les hommes de toute classe, de toute éducation, de tout rang, de tout âge qui comprennent là, ce qu'est la vraie félicité, et qui d'un seul cœur et d'une seule âme, font entendre le cantique de la fraternité : “ *Eccè quàm bonum, et quàm jucundum habitare fratres in unum : qu'il est bon, qu'il est doux à des frères d'habiter ensemble !* ”

Dès la première heure du jour, pendant que l'air s'emplit du carillon des cloches et se parfume de saintes harmonies, de tous les points de la grande cité, de ses extrémités les plus éloignées, des hommes se dirigent vers l'antique cathédrale où ont prié tant de générations de chrétiens. A mesure qu'on approche, on voit se grossir les flots des pieux pèlerins, et bien avant l'heure où doit commencer la Messe de communion, le saint édifice est rempli. De la nef principale la foule déborde dans les quatre nefs latérales et ne laisse vide aucune partie de la vaste encécinte.

La Messe commence : le Prédicateur de la Station la célèbre. Il va tout-à-l'heure distribuer le pain céleste à cette foule qu'il a évangélisée pendant tout le carême, qu'il a plus directement préparée par les instructions de la Semaine Sainte, et comme il a été à la peine, n'est-il pas juste qu'il soit à l'honneur, ou plutôt au bonheur ?

Lorsque la Communion commence, pendant que les curieux, accourus à cet édifiant spectacle, admirent l'ordre et le calme de l'immense assemblée, une voix entonne le symbole de Nicée, le vieux *Credo* de nos pères dans la foi, et voici que dix mille voix poursuivent le grand acte de foi, qui est en même temps une hymne à Dieu, et une protestation contre tant de blasphèmes et de dénégations que l'on entend de nos jours. Comment rendre l'effet produit par tant de milliers de voix qui s'élèvent sous les voûtes du temple ? Et qui ne comprend que si quelques voix tremblent, c'est d'émotion, c'est de bonheur ! Car on voit des yeux se mouiller, et il y a, dans cette foule, des voix qui se taisent parce que l'émotion est trop forte.

Voilà sept ans que la coutume de chanter le *Credo* pendant la Communion Pascale s'est établie : c'était en réponse au triste et pauvre livre de l'impie Renan, *La vie de Jésus* ; la réponse devient d'année en année plus éclatante : la France entière n'est pas prête de renier la divinité de Jésus-Christ.

Au chant du Symbole succèdent d'autres chants : l'*In exitu* rappelle à la fois les Hébreux délivrés de la servitude de l'Egypte, et les pécheurs délivrés de la servitude de l'enfer. Le *Magnificat* célèbre les grandes choses que Dieu opère dans ses plus humbles créatures, et glorifie la Vierge à qui l'Eglise doit ses plus beaux triomphes ; et les hymnes de la Fête-Dieu, le *Pange lingua*, l'*Adorate*, le *Lauda Sion* rendent en paroles enflammées les sentiments de tous ces cœurs remplis de la présence divine.

Et lorsque les derniers rangs des communicants s'ébranlent, lorsque deux et trois heures ont été employées par deux prêtres à distribuer sans interruption le pain sacré, l'hymne triomphale prête ses strophes inspirées à cette armée de chrétiens et de frères : le *Te Deum* retentit sous les antiques voûtes de la cathédrale, l'orgue mêle sa voix puissante à la voix de ces milliers d'hommes, et l'on entend au dehors les sons graves et joyeux du bourdon de Notre-Dame qui annonce à toute la grande Cité le retour des joies et des bénédictions pascales.

Enfin les heureux chrétiens se séparent. Cette foule, qui s'écoule lentement par toutes les issues voisines de la cathédrale, réveille par sa vue bien des pensées de foi parmi ceux qui la regardent avec curiosité. La grande ville reprend ensuite son aspect accoutumé des jours de fête ; mais au foyer domestique, que de douces larmes versées par les mères, par les épouses, par les sœurs ! Quel bonheur après tant de larmes secrètement répandues devant Dieu, après tant de prières dont le succès avait paru si long à venir ! Joies intimes, bonheur immense que le langage humain ne pourra jamais exprimer.

Notre-Dame n'est pas la seule église de Paris qui donne ce consolant spectacle de la communion pascalle. Le Jeudi-Saint et le jour de Pâques, les communions sont innombrables dans presque toutes les paroisses, et ces fêtes de l'âme se prolongent jusqu'aux limites du temps consacré à l'accomplissement du devoir pascal. A Saint-Sulpice, le jour de *Quasimodo*, a lieu une communion à laquelle participent des milliers d'ouvriers, et chaque paroisse a ainsi son jour préparé par une retraite spéciale. Et si Paris donne l'exemple du mal, disons que par sa foi, ses œuvres, et sa piété héroïque, il donne aussi au monde l'exemple du bien.

II.

La Session Parlementaire fédérale excite le plus vif intérêt. Les questions qui s'y agitent sont importantes à plus d'un titre, mais surtout parcequ'elles posent les bases de l'avenir du pays sous la nouvelle forme politique qu'il a adoptée.

Le grand but du gouvernement est de mettre la dernière main à l'œuvre de la Confédération, par un ensemble de mesures qui doivent hâter l'assimilation et l'uniformité administrative dans toutes les Provinces, et établir entre elles une communauté de vues et d'intérêts qui sera le lien le plus puissant pour maintenir leur Union, et qui en même temps simplifiera l'action du gouvernement fédéral.

Ce caractère d'uniformité se retrouve dans tous les projets de loi, de quelque importance, qui ont été présentés à la Législature, dans le bill sur les Banques, comme dans ceux des Elections et du Recensement, dans celui de la Cour Suprême, de même que dans les projets relatifs au Chemin de fer central, au Commerce Côtier, aux Voies navigables. Ce sont ces projets dont nous donnons une analyse succincte, suffisante toutefois pour en faire apprécier et l'utilité et l'importance.

Importance d'ailleurs parfaitement appréciée de la Députation nationale et du pays, qui ont presque généralement approuvé les mesures ministérielles ; car les débats amèneront peu de réformes essentielles dans les projets du Cabinet.

Le projet de loi sur les nouvelles conditions d'existence des Banques a été un des premiers présentés aux Chambres. La question est d'une grande importance, car de la stabilité du nouveau système dépend le crédit, la sûreté du commerce et la prospérité du pays.

Plusieurs Chartes accordées aux anciennes Banques expirent prochainement, le système actuel est démontré défectueux en plusieurs points essentiels, il n'a pas assez de stabilité. Il était donc nécessaire de présenter un nouveau projet de loi sur les conditions d'existence des Banques, qui leur permit de renouveler leurs Chartes sur des bases plus solides, offrant de plus grandes garanties à la fortune publique.

Nulle Banque désormais ne pourra s'ouvrir à moins de posséder un capital de UN MILLION de piastres. C'était la première disposition, elle sera amendée, le capital descendra à un demi million. Mais 20 pour cent du capital devront être versés en caisse avant l'émission des billets, et tout le capital au bout de cinq années. Les Banques actuelles conserveront leur capital et pourront l'augmenter.

Les actionnaires seront obligés de posséder entre eux au moins cinq pour cent du capital : ce sont eux qui nommeront les Directeurs, au moins au nombre de cinq, sans dépasser celui de dix ; ces directeurs auront des actions engagées dans la Banque jusqu'à un certain taux ; et devront sous leur responsabilité personnelle maintenir l'intégrité du capital.

La Banque n'émettra aucun billet au-dessous de la valeur de \$4. Les billets de plus faible valeur seront remplacés par les bons qu'émettra le trésor de la Puissance, jusqu'à la concurrence de quatre millions ; somme qui pourra s'élever, mais ne pas dépasser sept millions de dollars. Un bureau sera établi à Montréal, à Toronto, à Halifax, et à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, pour escompter ces billets. Il sera permis aux banques de se servir de ces billets.

Le passif de chaque banque ne pourra dépasser la réserve et le triple du capital versé, elle devra de plus garder la moitié du fond de réserve en bons de la Puissance.

Les profits et dividendes ne devront jamais dépasser huit pour cent, tant que le fond de réserve ne sera pas de vingt pour cent.

Les billets d'une banque seront acceptés dans tous les comptoirs, mais ils ne seront escomptables, en espèces, ou en bons de la Puissance, qu'au lieu qui aura été déterminé, qui est ordinairement celui où elle tient le centre de ses affaires.

Tous les mois, les Directeurs feront paraître un rapport rendant compte des opérations et de l'état financier de la banque.

Lorsque l'insuffisance de ses biens ou de son actif menace d'amener une banque à suspendre, ses paiements les actionnaires seront responsables en proportion des actions qu'ils ont prises ; et après six mois les Directeurs feront une demande de fonds aux actionnaires, qui devront y répondre lors même qu'ils auraient transporté leurs actions depuis trois mois.

Toute banque qui pendant quatre-vingt dix jours suspend ses paiements est constituée en faillite.

Enfin il est défendu aux particuliers d'émettre des billets *chèque* ayant cours forcé dans le commerce.

L'ensemble du projet a été favorablement accueilli par les Chambres, la Presse, et le Pays. Sans doute, il y aura des amendements, mais ils ne porteront que sur les détails. On a discuté sur la valeur des billets, sur la responsabilité des actionnaires, sur l'émission des bons de la Puissance, sur le taux du capital, sur le fond de réserve et sur l'exemption de certaines banques qui, comme celle de Montréal, possèdent une Charte à part et ont des engagements avec le gouvernement ; mais ces discussions n'ont apporté que peu de modifications au projet ministériel dont Sir Galt lui-même a loué la conception, en félicitant publiquement le ministre des finances de son succès.

Cette loi portera un coup fatal aux petites banques rurales, mais elle favorisera les grandes banques des villes, en leur permettant d'étendre leurs transactions par l'établissement de succursales. Les grandes banques

offrent toujours plus de garanties du côté du personnel, de l'administration, des capitaux et des réserves, et ainsi la nouvelle législation fonctionnera au plus grand avantage du pays. Sir Hincks a donc réussi dans une mesure où avaient échoué l'honorable Rose et Sir Galt, et malgré toutes les préventions suscitées contre lui à l'ouverture de la session.

Le 3 Mars, Sir John Macdonald a fait distribuer le projet de loi concernant les *Elections*. Ce bill a pour but d'établir l'uniformité dans toutes les Provinces, du moins en ce qui concerne les élections fédérales, il doit aussi étendre la franchise électorale ; voici les principales dispositions de ce projet :

Il n'y aura qu'un jour de votation par comté.

Tout sujet britannique, âgé de 21 ans révolus, jouira des droits d'électeur aux conditions suivantes :

Dans les *cités*, s'il possède une propriété privée ou publique de la valeur de \$400, ou s'il paie un loyer de \$30.

Dans les *villes*, si sa propriété privée est estimée à \$300, et \$200 si elle est publique ; si son loyer s'élève à \$20.

Dans les *comtés*, si sa propriété privée ou publique atteint la valeur de \$200, et le loyer \$20 par an.

Dans tous les cas, s'il reçoit un salaire de \$400 par an, mais cette classe ne concerne pas les ouvriers qui peuvent gagner davantage mais qui aux yeux du gouvernement ne paraissent pas avoir assez d'intérêts dans le pays.

Les Juges ne sont pas électeurs, afin de n'être point soupçonnés de partialité dans les jugements qu'ils auraient à porter, sur des élections auxquelles ils auraient pu prendre part.

La qualification foncière des candidats aux Chambres du Parlement est abaissée à \$2,000.

Les vénalités restent les mêmes.

Les débats ont principalement porté sur le cens d'éligibilité que l'on voudrait abaisser d'avantage : celui du projet à l'étude, exigeant pour la campagne un bail de cinq ans, fermera la porte du poll à un grand nombre de fermiers qui ne louent des terres que pour un an. D'autres dispositions excluront aussi la plus grande partie des propriétaires des îles de la Madeleine.

On demande encore le scrutin secret, que le jour de votation soit le même dans toute la Puissance, ce que le gouvernement semble ne vouloir pas accorder. Que le nombre des polls soit augmenté, et que la composition du Bureau chargé par le gouvernement de dresser les listes électorales soit modifiée, organisée de manière à causer moins de dépenses, ou même que la charge de dresser les listes soit confiée aux municipalités. Le ministère ne semble pas non plus devoir accorder ce dernier point, parce qu'il a besoin d'avoir une liste complète de tous les électeurs de la Puissance, et par conséquent faite sous son contrôle.

Dans ces débats, un des orateurs de l'opposition a pris occasion de la discussion élevée sur le scrutin secret, pour jeter l'insulte à la face de l'Épiscopat et du clergé. De nobles protestations se sont élevées contre ces calomnies que nous méprisons : tandis que nous félicitons les hommes de cœur de tous les partis qui se sont prononcés avec courage contre une telle injustice.

Un projet de loi qui touche de près au bill électoral est celui qui a été

présenté par l'honorable Dunkin, ministre de l'Agriculture, dans la séance du 8 mars, afin de régler la manière dont se fera le recensement de 1871, pour qu'il s'accomplisse dans toute la Puissance d'une manière uniforme.

Chaque province sera divisée en Arrondissement dont la surveillance sera confiée à un commissaire ayant sous lui autant de députés que le contrôle l'exigera.

Chaque arrondissement sera divisé en sous-arrondissements auxquels présidera un *énumérateur* aidé d'un ou de plusieurs assistants, ce sont eux qui se présenteront à domicile pour le travail des statistiques.

Ces statistiques donneront le relevé de la population, tenant compte de l'âge, du sexe, de l'état civil, du culte, de l'éducation, de la nationalité de chaque personne.

Elles feront connaître la propriété de chaque famille, la richesse provenant de l'Agriculture, de l'Industrie ou du Commerce dans chaque localité.

Elles mentionneront les institutions de tout genre qui couvrent le pays.

La loi porte ensuite des peines et des amendes contre ceux qui refuseront de remplir les *formules* qui leur seront envoyées, ou qui seront convaincus d'avoir donné de faux renseignements.

Les derniers articles règlent les honoraires des officiers auxquels seront confiés les travaux du recensement.

Le premier recensement qui a eu lieu en Canada, remonte à 1622 ; trente-sept ont eu lieu, et le dernier s'est terminé en 1861, tous ont été fort défectueux, le dernier surtout a été très-défavorable à la province de Québec ; soit ignorance, soit préjugés, les habitants des campagnes principalement, ont dissimulé la valeur de la propriété par la crainte des impôts, et le nombre des enfants dans la famille par crainte de les voir appelés au service militaire.

Cette dissimulation aujourd'hui aurait de funestes conséquences ; c'est par le recensement de 1871 que la Province de Québec accusera la force, la valeur, le rang, l'influence qu'elle doit avoir dans la Confédération. Il est donc important que tous les citoyens s'entendent pour que ce recensement soit dans tous ses détails, aussi complet, aussi parfait qu'on peut le désirer. Dissimuler la valeur de la propriété, serait éloigner de notre Province, et les colons et les capitaux. Dissimuler le chiffre de la population, serait amoindrir notre influence dans la Confédération, notre représentation au Parlement fédéral en augmentant proportionnellement celui des autres provinces.

Après le prochain recensement, il y aura un remaniement de la représentation fédérale : le nombre des représentants de Québec reste fixe, 65, et sert de terme de comparaison d'accroissement ou de diminution dans la représentation des autres provinces, où un député devra toujours représenter le même nombre d'habitants que le député de Québec. Si notre population s'accroît, notre député représente un plus grand nombre d'habitants ; et plus il faudra que celui de Toronto, par exemple, en représente. Si nous diminuons, au contraire, notre député représentera moins, et Toronto croissant toujours, aura bientôt doublé sa représentation au Parlement fédéral, de là une infériorité manifeste pour Québec, dans la Législature nationale. Que tous les hommes d'influence se réunissent donc et combattent avec énergie et persévérance, des préjugés et une ignorance qui nous seraient un jour très-funestes.

III.

A travers ces questions, est venue se jeter la motion Huntingdon qui n'a pas été la moins intéressante de la séance du 16 mars. Elle proposait l'*Union douanière* avec les États-Unis : un tarif uniforme unirait les deux pays, c'était l'unification Allemande transportée en Amérique.

Le Ministre des Finances a répondu à la motion, en démontrant que cette union serait écrasante pour le peuple, en élevant notre tarif de 12 à 45 pour cent ; qu'en ouvrant nos marchés aux Américains, nous les ferions à l'Angleterre, brisant le lien commercial, le dernier qui nous lie à la Métropole, depuis que le lien militaire est en voie de se rompre. Il y a d'ailleurs une contradiction dans le projet qui veut le libre échange pour le Continent, et qui ferme nos marchés à toute l'Europe.

L'amendement de l'hon. Galt, proposé le 21, ne différait point du précédent, quoique rédigé avec plus de respect apparent envers l'Angleterre, dont on demandait l'approbation pour les traités que signerait le Canada.

Le but était poursuivi, l'*Indépendance*, ou plutôt l'*Annexion* sous des formes plus adoucies.

Le même jour Sir J. Macdonald a répondu à cette double motion, par un amendement qui proteste que la Puissance ne veut rien faire sans l'Angleterre, rien contre elle ; mais plutôt lui demeurer toujours attachée et fidèle.

Cette discussion s'est poursuivie jusqu'au 23 mars, où l'amendement de l'hon. Premier, mis aux voix, l'a emporté à une majorité de 32 voix.

Il paraît, en effet, difficile que nous qui ne sommes qu'une colonie de l'Angleterre, puissions sans sa participation conclure aucun traité. A quel titre nous présenterions-nous à une puissance étrangère et à quel titre pourrait-elle nous reconnaître et contracter avec nous ?

Si le gouvernement n'a point cru devoir fléchir sur ce point, il se montre plus conciliant sur l'adoption d'une *politique nationale* vis-à-vis des États-Unis.

Des provinces maritimes, de Québec et d'Ontario, on le presse, en effet, d'accorder protection à nos pêcheries, et d'appuyer les produits de l'industrie et de l'agriculture du pays, contre la concurrence que leur font les produits américains importés sans taxes et avec toute la franchise.

Sur la question des taxes, dont Ontario voudrait frapper les produits américains, le gouvernement a promis de faire connaître sa politique : il ne désespère pas de voir renaître le traité de réciprocité, ou de voir le Congrès abaisser et même abolir les taxes imposées aux produits canadiens qui franchissent les frontières. En tout cas, il doit prendre le projet en considération, le mûrir ; car il y a à craindre que le coup porté aux Américains, par contrecoup ne frappera encore plus fortement la population pauvre de la Puissance.

Sur les questions des havres et des côtes pillés par les pêcheurs américains, le ministre a répondu que c'était aux parlements locaux à pourvoir à leur sûreté.

Quand aux pêcheries, les licences accordées aux Américains seront retirées, et le gouvernement demandera à l'Angleterre d'augmenter sa force maritime dans nos eaux pour la protection de nos pêcheurs. Cependant on comprend que le gouvernement ne peut agir qu'avec extrême prudence, cette question des pêcheries étant grosse de complications, et assez délicate

pour qu'il ne puisse rien entreprendre sans agir de concert avec le gouvernement impérial.

Le traité de Ashburton conclut entre l'Angleterre et les États-Unis est loin d'avoir tranché sur ce point toutes les difficultés. Les Américains se sont toujours réservé le droit de pêcher à *une certaine distance* de nos côtes, et les parties contractantes ne se sont pas entendues sur les limites de cette distance. L'Angleterre a évité la solution et conseillé au Canada la modération ; si le gouvernement de la Puissance, sortant de cette modération, agissait contre nos voisins, il en pourrait naître de graves embarras pour l'Angleterre ; et qui sait, comme dit l'*Opinion publique*, si on ne verrait pas alors surgir la question des *mille marins* compliquée de celle d'*Alabama claims* ?

C'est le 18 mars que Sir J. Macdonald a introduit le projet de loi pour la création de la *Cour Suprême du Canada*.

Cette Cour destinée à rendre uniforme dans la Puissance, l'interprétation et l'application des lois, sera composée d'un Juge en Chef et de six Juges puñés, un par Province, quand toutes seront entrées dans la Confédération.

Le Juge en Chef sera nommé par la Couronne, choisi parmi les juges de la Cour Suprême, ou parmi les avocats qui compte au moins quinze années de pratique ; il aura la préséance sur tous les juges du pays.

Les juges puñés seront choisis parmi les juges actuels ou dans les rangs des avocats qui ne comptent pas moins de dix années de pratique ; ces juges siégeront à Ottawa, et ne pourront remplir d'autres fonctions.

La Cour Suprême siégera deux fois par an, dans la Capitale. Le premier terme s'ouvrira le troisième lundi de janvier ; le second, le premier lundi de juin, chaque terme durera vingt jours, et plus au besoin.

Cette Cour aura le triple caractère de Cour d'*Appel* au civil et au criminel : de Cour *Constitutionnelle*, à laquelle le gouvernement fédéral pourra en appeler des actes des législatures provinciales, et qu'il pourra consulter sur ses propres mesures ; enfin de Cour de *première instance*, pour certaines questions d'intérêt général, telles que celles des poursuites intentées par la Couronne, ou contre elle et ses officiers, celles de divorce, d'extradition, etc.

Le Jury de ce tribunal sera composé d'après les lois de la Province où l'action aura pris naissance.

Ses arrêts auront force de loi dans toute la Puissance, et elle pourra choisir ses arbitres, experts et commissaires d'enquêtes, parmi les avocats qui comptent trois ans de profession ; tous les avocats de la Puissance y pourront être admis à défendre leurs clients.

Le droit d'appel au conseil privé de Sa Majesté subsiste toujours.

Telle sera la Cour Suprême, un tribunal fédéral et un recours central pour toutes les causes majeures, et qui par ses lumières et son autorité, est appelé à exercer une salutaire influence sur la législation, et sur l'administration de la justice en Canada.

La question du *Divorce* a été remise en discussion, à l'occasion que voici. Il existe au Nouveau-Brunswick une Cour de Divorce, établie avant l'Union fédérale. Cette Cour est présidée par un seul juge nommé par le Lieutenant-Gouverneur de cette province, le juge actuel est M. Fisher.

Dernièrement s'est présenté un cas de divorce où le juge avait été précé-

demment employé comme avocat. Ne pouvant décemment siéger en pareille circonstance, M. Fisher a demandé un remplaçant pour ce cas exceptionnel ; mais la loi ne l'avait pas prévu, et l'Exécutif local s'étant déclaré incompétent, la cause a été portée au Ministère fédéral. Il fallait amender une loi, et y combler une lacune. Sir J. Macdonald a donc proposé l'amendement à la Législature ; grand a été l'embarras des députés catholiques qui craignaient, en votant l'amendement, de voter en faveur du divorce.

L'opposition a profité de l'occasion pour tenter de jeter la division entre les catholiques conservateurs, en soutenant que pourvoir au fonctionnement d'une Cour qui ne pourrait agir sans cette loi, serait, de fait, approuver l'existence de cette Cour, et favoriser l'établissement de cours semblables dans les autres Provinces.

Or, Rome a été consultée sur l'existence de ces Cours. Voyant que nécessairement les Parlements avaient à prononcer civilement sur des cas de divorce et de mariage, et qu'il fallait une Cour quelque part, elle a déclaré qu'elle serait mieux placée au Parlement fédéral, que dans les Parlements provinciaux, parce qu'elle y serait moins accessible, et rendrait les cas de divorce plus rares. Quand les Provinces y consentiront, on abolira donc ces Cours provinciales, mais en attendant elles fonctionnent, et dans le cas présent il s'agit de pourvoir au fonctionnement de l'une d'elles.

Aucun catholique ne peut approuver l'établissement de ces Cours, ni y participer. Dans le cas présent un catholique qui vote pour l'amendement d'une loi, qui procurera le fonctionnement de cette Cour, en approuve-t-il l'existence ? Les uns disent oui ; les autres disent non. Si les ministres et les conservateurs catholiques votent en sa faveur, l'opposition le leur reprochera au jour des élections ; s'ils votent contre, il y aura désunion entre la députation de Québec, et celles des provinces maritimes malgré des intérêts communs qui leur conseillent l'union : nouvel embarras.

Le gouvernement a tranché la difficulté en retirant sa motion, c'était le parti le plus sage, mais les provinces maritimes en seront peu contentes, et tôt ou tard la question reviendra.

IV.

Au commencement de la Session, l'Hon. Ministre de la Milice a présenté un rapport fort intéressant sur les affaires de son département, dans lequel on a remarqué le paragraphe de l'Adjudant-Général, Colonel Rose, sur l'organisation de la Milice et l'état des forces de la Puissance.

Cette organisation paraît *simple, efficace, fonctionnant avec facilité*, supérieure même à celle de l'Angleterre.

Nous avons UN MINISTRE DE LA MILICE responsable :

UN ADJUDANT-GÉNÉRAL, premier officier de milice, ayant le Commandement militaire de toutes les Forces, ayant pour aide un DÉPUTÉ-ADJUDANT-GÉNÉRAL.

Chaque District compte un Député-Adjudant-Général, un MAJOR DE BRIGADE, un PAYEUR, sept GARDES-MAGASINS.

LA MILICE SE DIVISE :

En force active,.....	43,451	hommes.
En réserve,.....	612,467	"
Total.....	<u>655,918</u>	

L'effectif de la Force active se décompose comme il suit entre les diverses Provinces :

Ontario,.....	20,556	hommes
Québec,.....	15,066	"
Nouveau-Brunswick,.....	3,327	"
Nouvelle-Ecosse,.....	4,192	"

Le tableau suivant nous donne l'effectif des divers corps selon leurs armes :

Cavalerie,.....	1,500	hommes
Dix batteries de campagnes, (42 canons).....	750	"
Artillerie de place,.....	3,558	"
Quatre compagnies de génie,.....	232	"
Brigade navale d'Halifax,.....	233	"
Soixante-treize bataillons d'infanterie et de Carabiniers.	37,228	"

Il faut en outre compter sur vingt-cinq corps, dans les Provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, qui ont offert leurs services et porteront au besoin la force active à plus de 45,000 hommes.

Le recrutement de cette force active se fait au moyen des engagements volontaires. Après trois années de service, s'ils ne prennent pas un nouvel engagement, les volontaires appartiennent à la réserve, et sont libérés tant que les milices de 1ère, de 2ème et de 3ème classes, c'est-à-dire, les hommes de 18 à 45 ans, n'ont pas été appelés sous les armes.

La réserve se compose de tous les citoyens de 18 à 60 ans, qui sont tous soumis au service militaire et peuvent être appelés par le tirage au sort.

Les armes de l'artillerie sont des canons de 9, se chargeant par la gueule, et des obusiers de 24.

La Cavalerie est armée de carabines et de sabres Spencer.

L'Infanterie, de Carabines Snider se chargeant par la culasse.

La Brigade Navale, de Carabines Snider et de Coutelas. Cette brigade, toute composée de marins, a, en outre, à son service huit canons de 18 et des munitions complètes pour les calibres de bord.

Le service maritime des lacs est fait par la chaloupe canonnière le *Prince-Alfred*.

Tous les employés du Grand-Tronc sont assujétis au service militaire, et forment une brigade à part, pour la protection de la ligne du chemin de fer, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Brydges. Composée en partie d'anciens soldats de l'armée régulière, elle a une compagnie d'ingénieurs, et trois compagnies de carabiniers, formant un corps de 2,128 avec une réserve assermentée de 200 hommes.

Les Ecoles militaires sont peu nombreuses ; il y a une école de tir pour l'artillerie, à Toronto. Des Ecoles d'officiers d'infanterie dans les provinces d'Ontario et de Québec dont les élèves sont ainsi distribués :

	PREMIERE CLASSE.	DEUXIEME CLASSE.
Québec,.....	713	1,862
Ontario,.....	470	2,817

Fondées en 1864, à l'occasion de l'affaire du *Trent*, elles ont donné au pays environ 5,000 officiers gradués.

Les exercices pour la force active, de 16 jours par an, ont été réduits à 13 les années dernières : on demande cette année de rétablir le premier

nombre des jours d'exercices, et il faut avouer que ce n'est pas trop. Des milices, formées pendant trois ans à 16 jours d'exercices par an, pourront peut-être soutenir une guerre de tirailleurs et d'escarmouche, mais pourront-elles soutenir une action en face d'une armée régulière ?

Jamais en France on n'a voulu réduire à moins de cinq ans le stage du soldat : les procès verbaux des délibérations des Chambres en font foi pendant soixante ans, et l'on y trouve les noms des Maréchaux de Saint-Cyr et Soult, des généraux de Caux, Préval, d'Ambrugeac fort compétents en matière de législation militaire ; ceux encore des généraux Changarnier, Lamoricière et du comte Daru.

La dernière loi de 1868, qui semble abrégé le temps du service militaire, en réalité ne fait que supprimer des pertes de temps qui précédaient l'enrôlement ou le congé définitif : " Nul adoucissement, disait l'empereur, ne sera apporté à ce point."

Et tout ce temps, le soldat français le passe à l'armée, avec quatre, six et huit heures d'exercices par jour, marches fréquentes, campagne en Afrique, ou grandes manœuvres.

Et ces cinq années sont nécessaires : " Ce sont les doctrines de l'expérience, dit M. de Lacombe, tous les hommes compétents le reconnaissent."

Mais aussi ce stage suffit, ajoutent les mêmes autorités : " En cinq années passées sous les drapeaux, le soldat même dans les armes spéciales, le génie, l'artillerie, la cavalerie, ou l'apprentissage est plus compliqué et plus savant, le soldat est fait : il connaît son métier, le supporte vaillamment, souvent l'aime ; il a, si nous osons ainsi parler, revêtu un corps et presque une âme de guerre ; un corps qui ne fléchit pas trop vite sous la fatigue, une âme qui garde son sang-froid, gouverne ses élan immodérés et ses terreurs irréfléchies, demeure maîtresse d'elle-même au milieu des péripéties les plus tumultueuses."

Ainsi la loi militaire actuelle qui nous donne 656,000 hommes en état de porter les armes, ne nous donne pas, comme quelques-uns semblent le croire, une force régulière de cet effectif, mais seulement un effectif de milice, toujours bien inférieur à la troupes régulières.

Ce n'est donc pas sans raison que le gouvernement de la Puissance a obtenu de l'Angleterre de conserver un noyau de troupes régulières, 500 hommes par garnison.

v.

Quatre-vingt douze de nos Zouaves Pontificaux sont revenus, après une heureuse traversée, frais et dispos, un peu hâlés par le soleil d'Italie, mais pleins de santé et d'expérience, nous n'en doutons pas. Nous avons admiré leur bonne tenue, leur simplicité, leur modestie, leur aisance ; aussi l'accueil a-t-il été chaleureux et plein d'amitié. Conduits à Notre-Dame par une foule immense qui les acclamait sur leur passage, ils y ont entendu les bonnes paroles de M. l'abbé Colin, et chanté le *Te Deum* en actions de grâces de leur heureux retour.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, ils ont été reçus au Séminaire et servis par les prêtres de cette vénérable Maison qui les avait invités à un dîner splendide : " *Cela vaut bien la table du Pape*, disait l'un d'eux en riant." Après le dîner, ils ont tous repris, joyeux, le chemin de la maison paternelle où les attendait les plus douces joies, et un repos bien mérité.

Vers la fin du dernier mois, Mgr. l'Archevêque de Québec a dû quitter Rome, où sa santé ne s'améliore pas ; il y a donc tout lieu d'espérer que le vénérable prélat sera en Canada pour célébrer dans sa cathédrale avec son clergé et son peuple les fêtes de Pâques.

Mgr. Taché est rendu à Saint-Boniface, il a eu avec Riel une entrevue dont les détails ne nous sont pas encore parvenus.

Le prélat agira-t-il comme délégué du Gouvernement ? Quelle est la limite de ses pouvoirs ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer d'une manière précise. Certaines dernières nouvelles pourraient nous font craindre que la mission du vénérable évêque n'ait pas plus de succès que celle du Colonel de Salaberry et de M. le Grand-Vicaire Thibault, qui se sont acquis l'estime de la population, mais sans exercer sur elle une influence sérieuse ; pour nous, nous conservons meilleure espérance.

S'il faut en croire le *New Nation*, le gouvernement de Riel ne paraît nullement décidé à faire des concessions, mais s'il croit que le gouvernement s'humiliera devant une poignée d'hommes révoltés, il se trompe et les préparatifs militaires qui se font à Toronto et en Angleterre, le lui prouveront cruellement à l'ouverture des communications. C'est ridiculement prétentieux de sa part de se croire le représentant d'un peuple, il n'est que le représentant d'un canton révolté, que l'on aurait ici bientôt réduit à la raison.

Le meurtre de Scott, loin de lui concilier les esprits, n'a fait au contraire que les aigrir, et n'est pas propre, quoiqu'on écrive du Nord-Ouest, à lui rallier la population anglaise. Ce meurtre a déjà été blâmé au parlement et la presse s'en est ému. Il n'y a qu'un gouvernement légitime qui ait le droit de l'exécution capitale.

En vertu de quel droit encore ont été emprisonnés et les Officiers et le Gouverneur de la Baie d'Hudson ? Ce gouvernement, au moins était légitime, tout autant que le pouvoir de l'Angleterre dont il reste le seul représentant, tant que le territoire de la Rivière-Rouge n'a pas été livrée au Canada.

Que peut-il sortir de bon de tels antécédents ? L'Hon. M. McDougall a été officiellement blâmé, c'est vrai ; mais les fautes d'un parti n'excusent pas celles de l'autre.

Le procès Guibord nous donne un singulier spectacle : des hommes qui se disent les porte-flambeaux de la vérité sont aller exhumer de la poussière des bibliothèques, toutes les vieilles calomnies, tous les mensonges, jetés à la face de l'Eglise dans les siècles passés, et auxquels l'Europe impie et révolutionnaire ne croit même plus aujourd'hui.

Des hommes, qui se vantent d'être les amis de la liberté, en sont à regretter que l'Angleterre n'ait pas traité l'Eglise du Canada comme l'Irlande, qu'on ne lui ait pas appliqué les lois draconiennes d'Elizabeth, et sans doute que quelque nouveau Guillaume d'Orange n'ait pas encore baigné les pieds de son cheval dans le sang des catholiques pour en éteindre la race.

Des hommes qui se targuent de tolérance, pleurent les beaux jours de Néron et de Domitien, envient aux Iroquois le massacre des missionnaires, le sang bu dans leurs crânes et leurs chairs dévorées palpitantes.

Et ces hommes, se vantent d'être des hommes de progrès ! Non, ce sont des arriérés de plusieurs siècles qui veulent amener le monde à la barbarie.

Voilà donc les Phénix de l'Institut-Canadien ; par eux, jugez des autres ! par eux, jugez cet Institut où l'on va se nourrir de l'impiété de "Voltaire," et s'abreuver dans les œuvres immorales "d'Eugène Sue." C'est là le nid de vipères noires qu'il ne faut point se lasser de signaler à la jeunesse ; c'est un fait qui nous est clairement acquis par cette triste plaidoirie, et, de plus, hautement avoué par ses disciples : *L'Institut-Canadien est Voltairien !*

Le clergé de Montréal a fait, ce dernier mois, trois pertes nouvelles.

La première est celle de M. l'abbé Barrett, décédé à l'Asile de Bethléem, fondé par l'Hon. M. C. S. Rodier. Né en 1840, prêtre en 1867, il fut nommé vicaire à St. Henri des Tanneries des Rollands. Sa faible santé ne lui permit pas de résister longtemps aux fatigues de ce ministère, au bout de quelques mois, il fut nommé chapelain de l'Asile Bethléem. Après trois années de souffrances, entouré des soins les plus délicats, il vint de mourir, ayant, dans sa carrière trop courte, édifié tous ceux qui l'ont connu par la douceur de son caractère, son zèle et sa profonde piété. Il a été enterré à St. Anicet, sa paroisse natale.

La seconde mort que nous avons à pleurer est celle du Rév. Père O'Brien, frappé d'appoplexie dans la nuit du 30 mars. Depuis longtemps sa santé s'affaiblissait sans cependant laisser prévoir que la mort serait si prompte.

Le Rév. Père O'Brien était né le 8 mai 1810, à Aughnaga dans le Comté de Tyrone, en Irlande. Il appartenait à l'une de ces vieilles familles catholiques profondément pieuses, et dévouées à l'Eglise jusque dans les jours les plus mauvais de la persécution, et qui compte aujourd'hui encore, en réunissant ses diverses branches, au moins trente-quatre prêtres aussi zélés que celui qu'elle vient de perdre.

Il étudia au collège de Carlow, obtint de grands succès en philosophie, et après un brillant examen, il fut reçu au collège de Maynooth pour y étudier la théologie, réussissant du reste dans des branches bien opposées, dans la poésie, la logique et les sciences exactes qui firent toujours ses délices. Il eut pour professeur à Maynooth le docteur Kelly, archevêque d'Armagh, et primat d'Irlande.

Ordonné prêtre en 1835, il obtint au concours la cure de Maghrabeth, tout près de sa paroisse natale ; il y travailla avec zèle et mérita l'estime et la confiance de tous ses paroissiens.

Au bout de deux ans, il fut transféré à l'importante mission d'Armagh, siège du défunt docteur Crolly. Le primat sut apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur, il en fit son ami, son confident, et plus d'une fois il dut à ses lumières, à sa prudence et à sa modération, la solution des plus graves difficultés. Bonté et fermeté, activité et sagesse, telles furent les qualités que déploya le Père O'Brien dans cet emploi nouveau. Tous le consultaient, riches et pauvres, et sur toutes sortes d'affaires, son influence s'étendit jusqu'à ses confrères, et il n'y en eut peu qui ne trouvèrent pas un bon conseil auprès du *jeune Curé du Primat*.

A peu de distance d'Armagh s'élevait sur une colline le petit séminaire diocésain, c'était le lieu de promenade favori du Père O'Brien, qui se délassait de ses travaux en se rendant "à la montagne," où il remplaçait le professeur de mathématiques, prenant son plaisir à faire la classe aux jeunes enfants.

Au bout de sept années, il fut placé à la tête de la vaste paroisse d'Augnacloy, où le trouva l'année critique de 1837, durant laquelle l'Irlande fut en proie à la plus horrible famine. Le nouveau curé déploya toute l'énergie, toute la force, toute l'activité de sa charité, pour venir au secours de ce peuple mourant. Ce fut lui qui fut l'âme de toutes les opérations du comité-général, fondé par Lord Clarendon, et tout composé de gentilshommes et de ministres protestants ; il reçut d'eux dans cette occasion les plus grands éloges.

Il administrait la paroisse d'Augnacloy depuis six ans, lorsqu'il résolut de mettre à exécution un projet mûri depuis longtemps : il demanda la permission d'entrer à Saint-Sulpice. Le Primat versa des larmes en la signant, et en embrassant pour la dernière fois ce prêtre intelligent et dévoué dont il appréciait si vivement la perte, et qui était en même temps son meilleur ami.

Le Père O'Brien entra à la Solitude (1) en 1849. Après huit mois d'épreuve, il s'embarqua pour le Canada, et arriva à Montréal le 10 octobre de la même année.

Il travailla d'abord à l'Eglise de Saint-Patrice, mais quand le Séminaire fonda Sainte-Anne, le Père O'Brien, y fut placé, pour organiser cette nouvelle succursale. Il fit orner l'Eglise, fonda des écoles de garçons et de filles, qu'il visitait souvent pour encourager les maîtres et les élèves, et acheva d'épuiser sa santé dans des travaux qui ne lui laissèrent de repos ni le jour ni la nuit.

Depuis huit ans, ses forces ne répondant plus à son zèle, il avait obtenu de se retirer à Saint-Patrice. Là, il put encore se livrer quelquefois au travail de la prédication. C'était un bonheur pour la population irlandaise d'entendre de nouveau cette parole si claire, si solide, toujours à la portée de son auditoire ; car il prêchait avec toute la simplicité d'un père qui instruisait ses enfants, et avec toute la dignité du prêtre revêtu d'un ministère sacré. Il y avait deux choses qu'il ne pouvait, disait-il, souffrir dans la chaire, "*l'obscurité et l'ennui des auditeurs.*" Aussi ses discours, comme prédicateur, ont-ils été des plus distingués, tandis que les autres parties de son ministère se résumaient en ces deux mots "*bonté et affabilité pour tous.*"

Ce fut surtout dans la direction de l'Asile des Orphelins de Saint-Patrice, qu'il déploya toute la tendresse de son zèle ; ce fut là un de ses emplois les plus aimés. Il chérissait ces enfants, et il déploya pour eux toute l'activité d'une charité véritablement pleine de sollicitude, conduisant les intérêts de cette maison en véritable père et en homme d'affaires ; aussi est-ce à ses travaux qu'elle doit la prospérité dont elle jouit aujourd'hui. En retour, les enfants l'aimaient, et l'on sait combien ont été amères et abondantes les larmes qu'ils ont versées en apprenant qu'ils étaient une seconde fois devenus orphelins.

Pendant trois jours, le corps du défunt fut exposé à la vénération d'une foule immense qui ne cessait de remplir le lieu où il avait été déposé. Le vendredi suivant, eurent lieu les obsèques. Après la messe, chantée par le Rév. Messire Bayle, Supérieur du Séminaire, au milieu d'une réunion nombreuse du clergé et de toute la population irlandaise, la dépouille mortelle du Père O'Brien fut conduite à Notre-Dame où il repose en paix, en

(1) Maison du noviciat des Messieurs de St. Sulpice, à Issy, près Paris.

attendant le jour de la résurrection du Seigneur, et de la manifestation de ses œuvres nombreuses dont il a, nous s'espérons, déjà reçu la récompense.

La troisième mort est celle du Vénérable M. Bonin, ancien curé de sainte-Scholastique, décédé le 5 de ce mois, à saint-Clet, chez son neveu le Docteur Léonard ; nous n'avons encore reçu aucun détail sur sa vie, nous la remettons à la prochaine chronique.

VI.

Un fait s'est passé à Rome dans les derniers mois, qui a causé une vive émotion dans la Ville-Sainte, mais qui, dénaturé par la presse impie, est devenu un scandale : nous rétablissons la vérité d'après les meilleures sources.

Depuis plus de trente ans le Patriarche de Babylone, lorsqu'un siège venait à vaquer dans les limites de sa juridiction, envoyait une liste de candidats au Saint-Père, qui faisait son choix, et envoyait les bulles de consécration.

Or, dernièrement deux sièges vinrent à vaquer, le Patriarche envoya sa liste à Rome, le Pape fit son choix et expédia les bulles.

Mais dans l'intervalle le Patriarche ayant été circonvenu, demanda au Pape une mutation de siège entre les deux élus ; le Saint-Père y consentit, déchira les premières bulles et en envoya de nouvelles.

Ce n'était pas ce que voulait le Patriarche, les élus ne lui étaient pas agréables ; probablement trompé, il incrimina l'un, et refusa de consacrer l'autre, déclarant qu'il n'irait point au Concile s'ils allaient à Rome où ils voulaient en appeler au Pape.

Pie IX par condescendance ordonna aux deux élus de s'arrêter à Alep, puis il ordonna une enquête d'où l'élu incriminé sortit innocent ; tous les deux furent appelés à Rome.

Après les avoir entendus, le Saint-Père fit appeler le Patriarche, et s'entretint longtemps avec lui. Dès le début le Patriarche s'emporta, nia la suprématie du Pape, et déclara qu'il ne pouvait accepter les suffragants, parce qu'on " n'obligeait pas une femme à épouser un homme malgré elle."

L'exemple n'était pas heureux ; Pie IX donna vingt-quatre heures au Patriarche pour réfléchir, en exigeant qu'il signât sur l'heure ou la promesse de consacrer les élus, ou qu'il donnât sa propre démission.

La nuit porte bon conseil, le Patriarche, le lendemain fit savoir au Saint-Père qu'il consacrerait les deux suffragants, et il a tenu parole.

Tels sont les faits dans leur simplicité, et sans ces *colères*, cet *emportement*, ces *plumes brisées*, dont les récits hostiles au Saint-Siège avaient embelli leur narration. Le Saint-Père a été juste après avoir poussé la condescendance jusqu'aux dernières limites.

Le 17 février, le Saint-Père, en train de gala, est allé faire l'Ouverture de l'Exposition des objets d'Art religieux aux Thermes de Dioclétien, avec une pompe et un éclat dignes de la Capitale du monde chrétien. Plus de cinq cents évêques étaient réunis sous les cloîtres splendides de la Chartreuse des Carmes. Un soleil printannier versait à flots sa lumière et sa douce chaleur, une foule immense acclamait le Pontife sur tout le parcourt.

Pie IX a trouvé dans son cœur d'admirables paroles pour répondre au discours de réception du Cardinal Berardi, pro-ministre des travaux publics et Président de la Commission d'Exposition.

Le discours du Saint-Père a touché quatre points : l'influence de la Religion sur les Arts, l'immutabilité et la Puissance de l'Eglise sur les Rites Orientaux.

Parlant des trois chefs-d'œuvre artistiques que Rome possède, la *Communion de St. Jérôme* du Dominiquin ; le *Moïse* de Michel-Ange, et la basilique de Saint-Pierre, il a dit :

“ La Religion a guidé le pinceau auquel nous devons la figure du grand docteur : la Religion a conduit le ciseau qui a mis quelque chose de divin dans la tête du Souverain Législateur du peuple de Dieu : la Religion semble avoir elle-même tenu le compas qui a tracé les lignes du temple le plus magnifique du monde.

“ Je remercie Dieu qui m'a fourni l'occasion de manifester la puissance de l'Eglise, puissance inébranlable, reposant “ *supra firmam Petram.* ”

“ Cette Religion est immuable ; l'on a dit que l'Eglise avait besoin d'un S9 ; et Moi, je dis que c'est un blasphème : cette idée est empruntée au grand démagogue de l'Italie.” (1)

Ces paroles ont été suivies d'un moment de silence et de stupeur ; puis Pie IX sachant que les Evêques Orientaux se préoccupaient au sujet de leurs rites, il a repris, et il a dit à leur grande joie :

“ J'ai eu en vue en décrétant l'Exposition de fortifier l'unité, et lorsque je parle de l'unité, il ne faut pas croire que je veuille détruire les Rites Orientaux. Je vois ici des évêques d'Orient, qu'ils se rassurent : leurs rites sont vénérables et sacrés, et il faut les conserver, mais on peut, à l'aide de l'unité, fortifier la discipline.

“ Je remercie donc tous ceux qui ont contribué à organiser cette belle Exposition de l'Art chrétien. Je remercie les exposants qui ont voulu, par leurs efforts, la rendre plus magnifique et je les bénis tous, ceux qui sont présents et ceux qui sont absents.”

Après cette Allocution plusieurs fois interrompue par de longs applaudissements, Pie IX a parcouru les diverses salles et a témoigné à chacun des exposants sa pleine satisfaction : et à sa sortie, il fut accueilli sur la place des Thermes par une ovation des plus enthousiastes. C'est un triomphe pour l'Eglise.

Les *Missions Catholiques*, dans leur numéro du 18 février, nous en fait connaître une nouvelle, dans un pays où depuis des siècles la Religion n'avait qu'à gémir.

En 1536, le luthéranisme fut imposé aux Danois par un prince apostat qui fit jeter en prison tous les évêques du royaume, et déclara la nation séparée de l'Eglise. La législation oppressive, issue de cette révolution violente, rendit impossible, durant trois siècles, toute tentative d'apostolat catholique. Jusqu'à l'année 1849 les conversions furent très-sévèrement défendues ; les enfants nés de mariages mixtes devaient être élevés dans le protestantisme, les catholiques payèrent la dîme aux ministres luthériens, les missionnaires furent traités comme des hommes dangereux pour l'Etat. L'on comprend que, sous de pareilles entraves, le nombre des catholiques dût se trouver réduit à bien peu de chose.

(1) Elle a été faussement attribuée à M. de Falloux, “ je n'ai pensé, ni dit, ni écrit cela nulle part,” a répondu l'ancien ministre ; et de plus, il est prouvé, qu'aucune lettre de M. de Falloux n'a été imprimée dans la *Gazette d'Augsbourg*.

La liberté des cultes, inscrite dans la Constitution du 5 juin 1849, permit enfin à la vie catholique de reprendre son action, le tableau suivant nous en donne le progrès :

En 1850 : il n'y eut à Copenhague que
 10 baptêmes d'enfants ;
 6 premières communions ;
 20 élèves à l'école catholique ;
 En 1868 : Il y a eu dans la même ville :
 70 baptêmes d'enfants ;
 80 premières communions ;
 300 élèves à l'école catholique.

Au mois d'avril 1866, M. Grüder écrivait : " En 1850 il n'y avait dans tout le Danemark aucune confrérie, aucune congrégation religieuse, aucun livre catholique d'instruction ou de piété écrit en langue danoise. Actuellement, nous pouvons déjà former une petite bibliothèque où l'on trouve des catéchismes, des manuels de prières, une histoire ecclésiastique du Danemark, des traductions de la *Vie dévote* et de *Fabiola*, des livres de controverses, etc... et depuis l'année 1853, nous publions un journal catholique.

" Nous avons les œuvres suivantes :

" Une Association sous le patronage de Saint-Auscaire pour la publication des livres ;

" Des conférences de Saint-Vincent de Paul ;

" Une Congrégation de Marie formée par les Dames pour fournir des vêtements aux pauvres ;

Une Congrégation de la Sainte-Famille pour le patronage des jeunes filles ;

" Nos jeunes gens forment une Association pour le chant religieux.

" Nous avons érigé chez nous les Confréries du Sacré-Cœur et de l'Immaculée-Conception de Marie, ainsi que l'Apostolat de la prière. L'année dernière, à l'occasion du Jubilé millénaire de Saint-Auscaire, j'ai eu la consolation d'introduire la dévotion des Quarante-Heures."

Dans une lettre du 16 décembre 1869, le nouveau Préfet Apostolique parle en ces termes des espérances que présente la mission danoise :

" Si l'on considère que depuis dix-huit ans que je suis à Copenhague, le nombre des convertis adultes s'est élevé à quatre cent cinquante, et que dans les deux stations du Juttand, les résultats sont relativement plus considérables, il est assurément permis de conclure qu'en Danemark un terrain bien fécond est offert à l'activité apostolique, et que bientôt peut-être sonnera l'heure de la grâce qui doit rendre à l'Eglise cette partie de la Scandinavie autrefois si fidèle et si dévouée à sa mère spirituelle. On ne peut encore montrer ici un développement extérieur du catholicisme aussi rapide que dans certains pays, aux Etats-Unis, par exemple, où des émigrants, venus de contrées catholiques, fournissent l'apport le plus notable dans l'augmentation de la population catholique. En Danemark, cette augmentation se fait exclusivement par des conversions ; progrès plus lent, mais en réalité plus vrai. Outre le bien directement accompli par les missionnaires, en arrachant les âmes à l'hérésie, il en est un autre qui pour être moins immédiat, n'est pas sans importance. A mesure qu'ils revien-

dront au catholicisme, les peuples protestants d'Europe feront servir à l'œuvre apostolique de l'Église l'influence qu'ils exercent, comme peuples civilisés, sur les nations infidèles."

Il se fait beaucoup de bruit autour de la question des monnaies pontificales. En quoi consiste-t-elle ? Le voici :

Le gouvernement pontifical négociait son entrée dans l'union monétaire déjà conclue entre la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Il s'agissait s'il serait reçu en raison de sa population ancienne, ou de celle que lui on faite les événements des dernières années. Le Saint-Siège demandait l'union sur l'ancienne base de sa population, autrement il eut accepté la spoliation de ses États par l'Italie ; la France, de son côté, avait des engagements avec le cabinet de Florence qu'elle n'a pas jugés pouvoir rompre, l'union n'a pu avoir lieu.

Cependant les monnaies divisionnaires pontificales, pièces de deux francs, de 1 franc et de 50 centimes, circulaient en France ; le Ministère des finances, le traité n'ayant pas eu lieu, vient d'en interdire la circulation, en les frappant d'un escompte de neuf centimes par franc. Cette mesure cause une perte aux détenteurs et a donné l'occasion à la presse impie d'insulter le gouvernement pontifical. Le mal, du reste, sera en partie réparé, car beaucoup de bureaux catholiques se sont ouverts pour recevoir les monnaies pontificales au pair, et éviter aux possesseurs et au Saint-Siège une perte inévitable.

Cette affaire n'a pas été jugée à Rome avec la même sévérité que par la presse. " Il est faux que le *Journal de Rome*, le seul officiel, ait qualifié de *déloyale* la mesure prise par M. Buffet. On reconnaît, au contraire, que la situation faite au gouvernement français par l'encombrement des monnaies pontificales était embarrassante, et voilà pourquoi, écrit-on de Rome, on ne blâme pas ici la mesure."—(E. SOFFLET.)

VII.

Sur la foi du télégraphe transatlantique, qui n'en mérite aucune, nous avons annoncé avec toute la presse américaine, que le ministère français avait été battu sur la question de politique intérieure et des candidatures officielles ; cette défaite au contraire a été une éclatante victoire.

Dans la séance du 22 février, le ministère a obtenu un vote de confiance explicite : 232 voix contre 18 ont adopté une formule d'ordre du jour qui ne laisse plus aucun doute sur l'accord entre le cabinet et la chambre. Voici cet ordre du jour :

" En présence des déclarations si nettes et si loyales du ministre qui assurent au pays l'ordre et la liberté, la Chambre passe avec confiance à l'ordre du jour."

Le ministre dont les déclarations " si nettes et si loyales" ont valu au cabinet cette unanime adhésion, est M. le Comte Daru, ministre des affaires étrangères. Tout l'honneur lui en revient : sa parole a dissipé tous les nuages, et la chambre toute entière, à l'exception des *irréconciliables*, s'est laissée gagner par ce langage simple et ferme, expression éloquente d'une conscience honnête.

Les deux jours suivants ont été consacrés à la discussion sur les Candidatures officielles. L'extrême droite, composée des défenseurs du régime personnel, a voulu livrer sa grande bataille, qui n'a été pour elle qu'une déroute complète.

Le Cabinet a déclaré, franchement et clairement, qu'il réprouve les candidatures officielles, et que, pour son compte, il est décidé à ne jamais intervenir dans les élections. Sommé par la droite de revenir sur cette déclaration pour l'atténuer par quelque exception, M. Ollivier l'a, au contraire, plus fortement accentuée. La droite furieuse, inquiète, résolue à entraîner le Cabinet, propose alors un ordre du jour, qui implique la reconnaissance, au moins théorique, des candidatures officielles.

L'ordre du jour est signé de 50 membres ; si le ministère le repousse, il rompt avec ceux qui s'intitulent eux-mêmes " le parti dynastique ;" s'il accepte, son honneur est engagé, il donne moralement sa démission, et déchire les deux programmes dont il s'est fait l'interprète.

Grave alternative !

Après les paroles de M. Daru, nulle hésitation n'était possible ; il n'y en a point eu. M. le Garde des Sceaux a déclaré très-nettement que le ministère n'accepterait que l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire la consécration par un vote de la Chambre, de l'abandon des candidatures officielles ; 185 voix contre 56, lui ont donné raison. L'extrême droite a été battue, et du même coup le ministère a rallié la gauche parlementaire. Double victoire !

Voilà un grand acte, une belle journée ; on l'appellera dans l'histoire, "*La fin de la candidature officielle.*"

Maintenant vienne la dissolution de la Chambre, le ministère peut être sûr que la France lui rendra une majorité libérale.

L'Archiduc Albert, le frère aîné de l'Empereur d'Autriche, a fait un voyage de deux semaines, consacré à visiter Paris et les principaux ports de France. Il a été enchanté et ravi de tout ce qu'il a vu ; La Cour et la haute société parisienne n'a pas moins goûté la simplicité, la bonhomie et la justesse des idées qu'exprime le vainqueur de Custozza. Ce voyage intrigue fort les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, qui se demandent ce qu'a pu faire si longtemps en France le frère de l'Empereur d'Autriche.

Le 7 mars, s'est ouvert la discussion sur le projet de loi relatif aux rapports entre les propriétaires et les fermiers irlandais ; c'est une question vitale où s'agit le sort de toute nation longtemps persécutée, longtemps spoliée et contre toute justice.

Le projet Gladstone commence à recevoir une certaine approbation, mais ce que demande la masse de la population est l'extension de la coutume d'Ulster à l'île entière. Or, voici comment l'*Univers* expose cette coutume pour ceux qui ne la connaissent pas :

" Paddy McNeil a affirmé au squire So et So quarante acres de terrain à raison de vingt-cinq shellings par an, et par acre ; or, il lui survient l'idée d'émigrer en Australie ou au Canada. Il va trouver son voisin Patrick O'Mahoney et lui dit : Je vais te céder ma ferme au même prix ; seulement comme l'acre de terre que je ne paie annuellement que *vingt-cinq* shellings en vaut *trente-cinq*, ce qui me fait une différence de vingt livres.

par an, tu me donnera cent livres de pot-de-vin ; Paddy a le soin d'ajouter que le propriétaire n'a pas le droit de s'opposer à la substitution, attendu que c'est la coutume de l'Ulster."

Ainsi dans l'Ulster les terres sont affermées bien au-dessous de leur valeur réelle, et l'extension de cette loi à toute l'Irlande, sera un véritable soulagement pour les pauvres fermiers irlandais. Nous rendrons compte plus tard des débats sur la question, qui ne nous sont pas encore parvenus.

La loi sur l'*Éducation obligatoire* de M. Forster inquiète les catholiques qui se sont réunis en comité, au mois de février, pour discuter la loi et prendre les moyens d'y introduire quelques amendements en faveur des enfants catholiques et pauvres, dont la foi est mise en péril par le bill projeté.

Beaucoup de membres du clergé, de Vicaires-généraux, de laïques zélés, ont prit part à cette réunion dont voici les principales résolutions, destinées à être mises sous les yeux des législateurs anglais :

" Les pétitionnaires, disent-elles, voient avec regret que le bill pour l'Éducation primaire, récemment présenté à votre honorable Chambre, ne favorise pas autant qu'ils le désirent l'extension du système actuel d'éducation confessionnelle.

" Ils demandent à votre honorable Chambre que, dans toute loi qu'elle pourra voter, elle maintienne cette liberté religieuse, sous le régime de laquelle on élève aujourd'hui les enfants des pauvres, et qu'elle ne prenne aucune mesure de nature à forcer les pauvres de la communion catholique à envoyer leurs enfants dans les écoles où la discipline et le cours d'instruction seraient une violation de leur conscience, et une atteinte à leurs intérêts spirituels, en tant que catholiques."

C'est ce qui aurait lieu, en effet, si ces enfants, n'ayant pas d'écoles catholiques à leurs dispositions, étaient *obligés* par la loi de fréquenter les écoles protestantes.

Cette pétition, lue dans toutes les églises et chapelles de Londres, signée par les fidèles de chaque Congrégation, sera présentée à la signature de tous les catholiques anglais et l'on verra si, en présence d'une telle manifestation, M. Forster persistera à contre-carrer les intérêts des catholiques dont le nombre croît de jour en jour.

Le Parlement fédéral de l'Allemagne du Nord s'est ouvert le 14 février. Dans la première moitié du discours d'ouverture, le roi Guillaume énumère les projets de lois qui seront soumis aux débats : dans la seconde, il traite spécialement de l'exécution du traité de Prague, sujet délicat, en présence surtout du mouvement d'opposition qui se manifeste en Bavière et d'autres Etats. Le langage royal est, à cet égard, aussi clair que le comporte le dialecte allemand dans lequel il est écrit :

" La réciprocité donnée par l'engagement pris par les *princes* allemands, dans l'intérêt des droits communs et *suprêmes* (?), assure aux rapports du Nord avec le Sud, une *solidité indépendants des fluctuations des partis politiques*."

Ce qui veut dire, en bon français, que le roi de Prusse s'inquiète peu de l'opinion des peuples, et que, leurs princes ayant signé le traité de Prague, la politique envahissante de M. de Bismark ne s'arrêtera pas à moitié chemin.

Mais ce chemin, on veut le faire sans bruit, de peur d'éveiller le lion qui dort.

Un député du parti national-libéral a présenté la motion de procéder immédiatement à l'annexion du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord. M. de Bismark n'a pas été de cet avis, il a même un peu raillé le zèle téméraire de M. Lasker et du parti libéral, qui prétend faire la leçon à l'intelligence, au jugement, au patriotisme du comte de Bismark.

Ce n'est point que le premier ministre prussien, ne convoitise, autant que M. Lasker, l'annexion du Duché badois ; mais il croit qu'il faut patienter et être prudent. Annexer Bade, serait activer en ce moment les résistances de la Bavière et du Wurtemberg, et M. de Bismark persuadé que l'accession viendra, ne veut pas de violence.

Il faut, pour être ainsi ménagés par la Prusse, que les Bavarois aient la chance de trouver, ailleurs que chez eux, un appui contre l'omnipotence prussienne. M. de Bismark est aussi fin qu'avidé, ce qu'il prend il veut le bien tenir : s'emparer de Bade, peut être facile ; le garder est plus difficile. Car qui sait si l'Europe laissera faire ! Pour le moment, le ministre qui voit de plus haut et de plus loin que les fougueux du parti national, croit que l'Europe est peu accommodante, et, comme dit un journal français, que les "Vents d'Ouest" pourraient être malsains.

La motion a été retirée, et hommage a été, par le fait, rendu à la sagacité du fin politique.

H. * * *
